

2. - LA COMPTABILISATION DES FACTURES

2.1 - La facture ne comporte que le prix de la marchandise

Le fournisseur	Le client																														
SONITEX 36, Rue Gamal Abdel NASSER NOUAKCHOTT - RIM R. de C. 38A Tél : 523 71 CCP Nouakchott 152 267 Banque Mauritanienne de Crédit N° 01-19-65002	DOIT Monsieur AMIDOU 120, Av. du Stade Olympique Nouakchott - RIM																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Commande n° 128</td> <td style="width: 20%;">Date 15.11.1985</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;"> FACTURE n° V. 256 Nouakchott le 3 décembre 1985 </td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td>Date 3/12/85</td> </tr> <tr> <td>Mode :</td> <td>Nombre de colis 3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Bon de livraison n° 97</td> </tr> </table>		Commande n° 128	Date 15.11.1985	FACTURE n° V. 256 Nouakchott le 3 décembre 1985	Transport	Date 3/12/85	Mode :	Nombre de colis 3	Bon de livraison n° 97																						
Commande n° 128	Date 15.11.1985	FACTURE n° V. 256 Nouakchott le 3 décembre 1985																													
Transport	Date 3/12/85																														
Mode :	Nombre de colis 3																														
Bon de livraison n° 97																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Réf</th> <th style="width: 30%;">Désignation</th> <th style="width: 10%;">Unité</th> <th style="width: 10%;">Qtés</th> <th style="width: 15%;">P.U.</th> <th style="width: 25%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B 12</td> <td>Produit A</td> <td>Kg</td> <td>8</td> <td>1'250</td> <td>10'000</td> </tr> <tr> <td>B 04</td> <td>Produit B</td> <td>Kg</td> <td>10</td> <td>1'700</td> <td>17'000</td> </tr> <tr> <td>A 32</td> <td>Produit C</td> <td>Kg</td> <td>15</td> <td>4'000</td> <td>60'000</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">Net à payer</td> <td style="text-align: center;">87'000</td> </tr> </tbody> </table>		Réf	Désignation	Unité	Qtés	P.U.	Montant	B 12	Produit A	Kg	8	1'250	10'000	B 04	Produit B	Kg	10	1'700	17'000	A 32	Produit C	Kg	15	4'000	60'000	Net à payer					87'000
Réf	Désignation	Unité	Qtés	P.U.	Montant																										
B 12	Produit A	Kg	8	1'250	10'000																										
B 04	Produit B	Kg	10	1'700	17'000																										
A 32	Produit C	Kg	15	4'000	60'000																										
Net à payer					87'000																										
Conditions de paiement : Valeur à 30 jours fin de mois																															

La comptabilisation

Supposons que l'opération ait lieu à crédit :

- la charge est constatée par le débit du compte "achats de marchandises";
- la dette est constatée par le crédit du compte "fournisseurs"

3 décembre 1985.				
600	400	ACHATS DE MARCHANDISES	87'000	87'000
		Fournisseurs		
		Facture n° 256 Sonitex, payable le 31 janvier 1986		

Dans le cas d'un achat au comptant le compte "Fournisseurs" est remplacé par un compte de trésorerie.

2.2 - La facture comporte des réductions sur le prix

Le fournisseur peut accorder à son client une réduction afin de conserver de bonnes relations commerciales avec lui. Ces réductions peuvent être la remise, le rabais. Elles ont un caractère commercial.

La remise : la remise est une réduction accordée par le vendeur à l'acheteur en sa qualité de revendeur en fonction du volume de ses achats ; par exemple, la remise accordée par le grossiste au détaillant. Le calcul de cette remise se fait par application d'un pourcentage sur le prix courant de vente.

Le rabais : le rabais est une réduction consentie exceptionnellement pour tenir compte de faits, tels que la mauvaise qualité ou la non conformité avec les objets commandés ou bien le retard dans la livraison. Le rabais est encore accordé lors de circonstances spéciales :

- ventes anniversaires,
- foires commerciales,
- ventes de "fins de série", pour se débarrasser facilement d'anciens stocks.

1. La facture comprend une remise

				FACTURE n° 438
Bon de livraison n° L/438			Nouakchott le 5 avril 1985	
Réf	Désignation des articles	Qtés	Prix unitaire	Montant
B. 803	Appareils	4	38'200	272'800
TOTAL				272'800
Remise 30 %				81'840
Net à payer				190'960
Conditions de paiement : Net valeur au 30 juin 1985				

Le client a acheté les articles à 190 960 UM. Il les revend à 272 800 UM

Son bénéfice est de 81 840 UM. La remise constate donc la marge bénéficiaire du revendeur.

Alors que le rabais est une réduction pratiquée exceptionnellement, la remise est une réduction normale

Traitement comptable

La remise portée sur la facture, relative aux marchandises auxquelles elle s'applique, ne donne pas lieu à enregistrement distinct; seul le net à payer est constaté dans les comptes.

La même règle s'applique pour le rabais qui est porté sur la facture relative aux marchandises qu'il concerne.

Ecriture

		5. avril 1985			
600		ACHATS DE MARCHANDISES		190'960	
	400		FOURNISSEURS		190'960
		Facture S.M.I.M. n° 438 payable le 30 juin 1985			

Règles spéciales concernant les remises superposées

On rencontre quelquefois << Remise 30 % + 5 % >>.

Erreur à éviter : ne pas calculer 35 % !

<i>Calcul faux</i>		<i>Calcul exact</i>	
Appareils	272'800	Appareils	272'800
Remise 35 %	95'480	Remise 30 %	81'840
Net	177'320	1er reste	190'960
		Remise 5 %	9'548
		Net	181'412

2. La facture comporte un escompte de règlement

L'escompte est une prime récompensant le client qui paie avant le terme normal d'exigibilité d'une créance.

C'est une diminution du montant à payer qui peut s'analyser comme un intérêt (bien qu'indépendante du temps à courir). Elle trouve son origine dans l'opération financière du règlement et non dans l'opération commerciale comme les réductions précédentes.

Exemple

FACTURE				
N° F 733				
Nouakchott le 15 avril 1985				
Réf	Désignations des articles	Qtés	Prix unitaire	Montant
A 12	Articles A	10	7'100	71'000
B 13	Articles B	12	6'500	78'000
TOTAL				149'000
Remise 25 %				37'250
Escompte 2 %				111'750
				2'235
Net à payer				109'515
Conditions de paiement :		Net valeur au comptant		

Comptabilisation

L'escompte obtenu est comptabilisé séparément dans le compte " 776 Escomptes obtenus" (sous-compte de "77 Produits financiers").

15. avril 1985				
600	ACHATS DE MARCHANDISES	111'750		
776	ESCOMPTES OBTENUS		2'235	
400	FOURNISSEURS		109'515	
Facture n° 733 Souleymane / valeur au comptant				
escompte 2 %				

Grand livre

600 ACHATS DE MARCHANDISES	776 ESCOMPTES OBTENUS	400 FOURNISSEURS
111'750	2'235	109'515

3. LES REDUCTIONS OBTENUES APRES LA FACTURATION INITIALE

Généralement, les réductions sont portées sur la facture, elles se calculent "en cascade" par soustractions successives. Le "net à payer" apparaît au bas de la facture.

Mais elle peuvent aussi être accordées postérieurement à l'établissement de la facture. Ce sont la ristourne, le rabais dans la plupart des cas, et parfois aussi l'escompte.

La **ristourne** est une réduction calculée hors facture sur l'ensemble des opérations faites avec un même client pendant une période déterminée (la fin de l'année en général).

Exemples : On peut avoir

- un taux unique applicable à partir d'un certain seuil

2 % du chiffre d'affaires annuel à partir de 1 000 000 UM

- plusieurs taux (système progressif)

0 %	jusqu'à 550 000 UM
2 %	de 550 000 UM à 1 000 000 UM
2,5 %	jusqu'à 2 000 000 UM
4 %	au delà

Le **rabais**, nous l'avons vu, est de nature exceptionnelle; il est accordé en considération de circonstances particulières ou d'incidents généralement inconnus au moment de la facturation initiale.

L'**escompte** de règlement ou escompte de caisse n'est pas davantage porté sur la facture initiale lorsque le fournisseur n'est pas informé au préalable de l'intention du client d'anticiper le règlement.

Le client est avisé de telles réductions, soit par un document spécial dit "facture d'avoir" ou "note de crédit", soit par mention portée sur des factures ultérieures.

Traitement comptable des réductions hors facture

Les réductions obtenues après la facturation initiale constatent une diminution de la dette envers le fournisseur.

Qu'elles figurent sur la facture ou sur une note de crédit ultérieure, les réductions commerciales (rabais, remises) doivent être enregistrées en diminution du compte "600 Achats".

Néanmoins, quand leur affectation au crédit du compte d'achats concerné se révèle impossible, elles sont portées au crédit du compte "742 Rabais, Remises, Ristournes obtenus".

C'est le cas des "ristournes" dont le caractère global conduit nécessairement à l'imputation au compte de produit "742".

Quant aux réductions à caractère financier (escompte de règlement) qu'elles soient portées sur une facture initiale ou sur une note de crédit ultérieure, elles sont toujours enregistrées chez le client en "Produits financiers (compte 77)".

Exemple 1

			AVOIR n° 12	
			le 29 janvier 1985	
Total de vos achats pour l'exercice précédent		2'350'000		
Ristourne 2%	1ère tranche sur	450'000	9'000	
Ristourne 2,5%	2ème tranche sur	1'000'000	25'000	
Ristourne 4%	3ème tranche sur	350'000	14'000	
Total				48'000

Ecriture

		29. janvier 1985		
400	742	FOURNISSEURS	48'000	48'000
		R.R.R. OBTENUS		
		Sonitex / Avoir n° 12 / Ristourne de l'année 1984		

Exemple 2 : Réductions portées sur une facture postérieure

			FACTURE n° 408		
			Le 10 juin 1985		
A 1	Articles A	10	1'890	18'900	
B 6	Articles B	20	1'315	26'300	
Total				45'200	
Remise 25 %.....				11'300	
Net facture				33'900	
AVOIR SUR FACTURE n° 316					
Rabais	10% sur	46 500	4'650		
Escompte	2 % sur	41 850	837		
				5'487	
NET A PAYER				28'413	
Conditions de paiement : Net valeur au 30 septembre					

Ecriture

		10. juin 1985			
600	ACHATS DE MARCHANDISES			29'250	
	(33 900 - 4 650)				
776	ESCOMPTES OBTENUS				837
400	FOURNISSEURS				28'413
	Facture n°408 et Avoir sur facture n°316				
	Valeur au 30 septembre				

Grand livre

600 ACHATS DE MARCHANDISES	776 ESCOMPTES OBTENUS	400 FOURNISSEURS
29 250		
	837	28 413

4. - LES RETOURS DE MARCHANDISES

Il arrive que différents faits peuvent motiver le retour en totalité ou en partie de la marchandise livrée par le fournisseur : non conformité, mauvaise qualité, retard de livraison....

Cette opération s'appelle un "rendu" ou un "retour sur achats". Son effet est d'annuler totalement ou partiellement l'achat précédent.

Pour constater les faits, l'entreprise qui a livré la marchandise établit une "facture d'avoir" ou une "note de crédit". La comptabilisation est effectuée sur la base de ce document par une écriture inverse à celle constatant l'achat.

Exemple : Sur un achat à crédit de 139 500 UM de marchandises, 42 000 sont retournées au fournisseur Souleymane. Elles font l'objet de l'avoir n° 13 B le 12 juin 1985.

- Initialement l'écriture passée était

		25 mai 1985.			
600	ACHATS DE MARCHANDISES			139'500	
400	FOURNISSEURS				139'500
	Facture n° ...				

- la rectification s'effectue comme suit

		12 juin 1985.			
400	FOURNISSEURS			42'000	
600	ACHATS DE MARCHANDISES				42'000
	Avoir n° 13 B				

5. - LES AUGMENTATIONS DU COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES

L'expédition des marchandises occasionne chez le fournisseur certaines dépenses que ce dernier peut répercuter sur le client. Les principales augmentations sont dues aux récupérations suivantes :

1. Les frais d'expédition pour le transport des marchandises;
2. Les dépenses occasionnées, dans certains cas, par des formalités administratives;
3. Les emballages : les emballages font l'objet du chapitre 17, bornons-nous, pour l'instant, à signaler qu'il existe :
 - des emballages perdus dont le prix n'est pas dissocié du prix de la marchandise (conserves alimentaires, liquides avec emballages non consignés);
 - des emballages récupérables dont le prix est facturé séparément au client et s'ajoute donc au montant de la facture ;
4. Les taxes indirectes qui grèvent le coût des marchandises et des prestations et dont nous exposerons brièvement les modalités de comptabilisation plus loin.

5.1 Les frais de transport mis à la charge du client

Les frais de transport augmentent le coût d'achat des marchandises.

1. La facture ne comprend qu'une sorte de marchandises

Exemple :

		FACTURE n° 85	
		le 14 mars 1985	
A.6	Articles de bureau	20	8'125
	Remise 25 %		16'250
			4'062
	Total		12'188
	Transport réglé pour votre compte		1'650
	Net à payer		13'838
Conditions de paiement :		Net valeur au 15 mai prochain	

Il est aisé de comprendre que le coût d'achat s'élève à 13 838.

Ecriture

		14 mars 1985.	
600	ACHATS DE MARCHANDISES	13'838	
400	FOURNISSEURS		13'838
Facture n° 85 Abdellahi /Valeur 15 mai			

2. La facture est relative à plusieurs catégories de marchandises

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de déterminer la part des frais de transport incombant à chaque catégorie d'articles. En général, la facture est enregistrée pour son coût total, transport compris, au compte "600 Achats de marchandises".

5.2 - Les taxes portées sur les factures

Généralement, les fournisseurs majorent leur facture du montant des taxes dites "indirectes" dont ils sont redevables envers le trésor. Ces taxes sont le plus souvent :

- les taxes sur le chiffre d'affaires (ventes de produits et prestations de services)
- les taxes sur les consommations (denrées alimentaires, produits pétroliers, tabacs, etc...)

Elles sont calculées sur le montant de la facture, taxes comprises et constituent un élément du coût d'achat. Le compte "600 Achats de marchandises" est donc débité du prix d'achat plus les taxes. Quand il s'agit de services ou de travaux, la facture peut faire apparaître la taxe de prestations de services sur une ligne distincte. Lors de la comptabilisation, la taxe est intégrée au coût de la prestation.

Exemple

FACTURE n° 408 le 19 août 1985			
	Hors taxes	TPS 16%	T.T.C
M.O : Révision générale voiture 604 AA00 RIM	5'200	832	6'032
Petites fournitures	950	152	1'102
Total	6'150	984	7'134
Remise 5 %			-356
Net à payer			6'778
Conditions de paiement : Net valeur à fin septembre prochain			

Ecriture

19 août 1985.			
621	400	ENTRETIEN ET REPARATION FOURNISSEURS Facture Auto Hall n° 408/ valeur au 30 septembre	6'778
			6'778

EXERCICES

LES ACHATS

1 - L'entreprise Diop a reçu les factures suivantes :

4.08 Facture n° 2812 de Brahim	
- marchandises	200'000 UM
- remise 20 %	
- frais de port	2'000 "
- escompte 2 %	
Règlement au comptant sous huitaine	
20.08 Facture n° 134 de Oumar	
- marchandises	250'000 "
- remises 15 et 5 %	
- transport	3'000 "
Règlement à 30 jours fin de mois	
25.08 Facture n° 136 de Oumar	
- marchandises	80'000 "
- escompte 2 %	
Règlement au comptant contre chèque bancaire	

Travail à faire :

- 1) Présenter schématiquement les factures
- 2) Enregistrer les opérations au journal

2 - Au cours du mois de décembre, la société Sonitex a reçu de divers fournisseurs, les factures suivantes

02.12- Facture n° 1221 de Moussa	
Marchandises	<u>218'600</u> UM
Net valeur à fin janvier	218'600 "
14.12- Facture n° 238 de Mohamed	
Marchandises	115'700 "
Rabais 10 %	<u>11'570</u> "
Net à fin janvier	104'130 "
15.12- Facture n° 648 de Fall	
Marchandises	182'600 "
Remise 25 %	<u>45'650</u> "
	136'950 "
Rabais 5 %	<u>6'847</u> "
Net valeur au 15 février	130'103 "

18.12- Facture n° 402 de Oumar	
Marchandises A	22'400 *
Marchandises B	50'400 *
	<u>72'800 *</u>
Remise 25 %	18'200 *
Net	<u>64'600 *</u>
Transport avancé	1'600 *
Valeur au 28 février	<u>66'200 *</u>
25.12- Facture n° 62 144 de Lemrabott	
Marchandises	150'000 *
Remise 30 %	45'000 *
	<u>105'000 *</u>
Transport avancé	1'800 *
Net à payer sous huitaine	<u>106'800 *</u>
(Escompte 2%, à calculer)	

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations sur le journal

3 - Trouvez des factures et étudier leurs mentions ainsi que la diversité de leur présentation. Quel serait l'intérêt d'une normalisation des documents commerciaux ?

4 - Qu'entend-t-on par vente sans facture ?

Pourquoi une vente sans facture peut-elle être considérée comme frauduleuse ?

5- Au cours du mois de mars, la maison Maham a reçu les factures dont les données essentielles suivent :

02.03 - Facture n° 286 de Abdellahi	
Marchandises	100'000 UM
Remise 25 %	25'000 *
	<u>75'000 *</u>
Escompte 2 %	1'500 *
Valeur en votre chèque sous quinzaine	<u>73'500 *</u>
04.03 - Facture n° 982 de "Métal Bureau "	
Machine à calculer	<u>12'500 *</u>
06.03 - Facture n° 1 176 de Salah	
Marchandises	175'000 *
Remise 30 %	52'500 *
	<u>122'500 *</u>
Transport avancé	2'500 *
	<u>125'000 *</u>
10.03 - Facture n° 108 de Mohamed	
Marchandises	60'000 *
Remise 20 %	12'000 *
	<u>48'000 *</u>
Transport à votre charge	2'000 *
Net valeur au 15 juin	<u>50'000 *</u>

16.03 - Note de crédit n° 72 de Salah	
Rabais 5 % sur facture 1176	5'125 *
29.03 - Facture d'avoir n° 604 de Achour	
Ristourne 2 % sur les achats de l'année précédente (1 560 000 x 2 %)	31'200 *

Travail à faire :

Passer au journal les écritures concernant ces factures et notes de crédit

6- Dans le journal de l'entreprise Brahim, passer les écritures relatives aux documents suivants

Ets MAHMOUD	Facture n° 2859
DOIT :	Brahim
le 13.12	
Marchandises	150'000
Remise 10 %	15'000
	135'000
Escompte 2 %	2'700
Net à payer	132'300
Valeur en votre chèque sous huitaine	

Ets MAHMOUD	Avoir n° 128
AVOIR :	Brahim
le 19.12	
Votre retour marchandises	80'000
Reprise	
sur remise de 10 %	8'000
	74'000
sur escompte de 2 %	
135 000 - 74 000	1'220
Net à votre crédit	75'220

7. L'entreprise Saïd a réalisé les opérations suivantes :

10.12 Facture n° 1285 reçue de Fall
 Marchandises 150 000 UM
 Remise 20 %
 Escompte 2 %

14.12 Retourné à Fall 50 000 UM de marchandises qui ne conviennent pas. Régulé en espèces 3 000 UM de frais de transport à la charge de Fall

16.12 Facture d'avoir reçue de Fall pour le retour et le remboursement des frais de transport réglés le 14.12.

Travail à faire :

Présenter schématiquement ces factures, puis passer les écritures chez Saïd

8. Représenter et chiffrer la facture adressée le 13 mai 1986 par la société "Ciments du Sahel" à la maison Limam sachant que les travaux de maçonnerie se sont élevés à 50 000 UM hors taxes et que la T.P.S est calculée au taux de 16 % avec un abattement forfaitaire de 20 % sur le prix hors taxes. Déduire 2 % d'escompte pour règlement comptant.

CHAPITRE 11

LES VENTES

1. - DEFINITION - GENERALITES

Les ventes réalisées par l'entreprise ou les prestations de services fournies par elle constituent le chiffre d'affaires et ont normalement pour effet la compensation des charges engagées et la réalisation d'un profit.

Les ventes de marchandises, de produits fabriqués, ou les travaux et prestations de services forment des produits relevant de l'exercice des activités correspondant à l'exploitation normale et courante de l'entreprise. Mais l'entreprise peut réaliser d'autres opérations accessoires ou annexes, notamment par la vente d'emballages, la perception de loyers, de commissions, etc...

Le plan comptable

Les opérations de ventes sont enregistrées dans les comptes ci-dessous énumérés

- 700 Ventes de marchandises (à subdiviser selon les besoins)
- 701 Production vendue (travaux, prestations de services)
 - 7010 Production de biens
 - 7012 Travaux
 - 7015 Etudes
 - 7017 Prestations de services
- 706 Produits des activités annexes
 - 7060 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel
 - 7061 Commissions et courtages
 - 7062 Locations diverses
 - 7063 Bonis sur reprises d'emballages
 - 7064 Ports facturés aux clients
 - 7065 Ventes d'emballages récupérables
 - 70650 Ventes d'emballages achetés
 - 70651 Ventes d'emballages produits
 - 7068 Autres produits des activités annexes.

La notion de transfert de propriété

La fixation de la date du transfert présente un grand intérêt. Il est important de savoir qui, du vendeur ou de l'acheteur, doit supporter les frais et les risques du transport.

Les parties doivent donc préciser dans la convention :

- si les marchandises sont livrables au lieu d'expédition (vente départ); dans ce cas, les risques et les frais de transport sont à la charge de l'acheteur. Le vendeur peut effectuer l'avance des frais de transport (expédition en port payé), il agit comme mandataire de l'acheteur et peut récupérer les sommes qu'il a payées pour son compte.

- si les marchandises sont livrables au lieu de destination; dans ce cas, les risques incombent au vendeur (vente franco domicile ou vente à l'embarquement). Le prix facturé à l'acheteur inclut le coût de transport.

Dans le commerce international, le transfert des risques s'opère à compter de la remise du bien, effectuée dans les conditions prévues au contrat. Les droits de douane sont supportés par l'importateur.

Les marchandises importées sont souvent placées dans des entrepôts réels ou fictifs où elles bénéficient d'une exemption provisoire des droits de douane. Ceux-ci sont payés lors de leur sortie, si elles sont livrées à la consommation intérieure.

Les documents constatant la vente

Les industriels, les commerçants en gros, vendent à d'autres commerçants; ils établissent des factures dont ils conservent une copie. Les commerçants détaillant vendent aux consommateurs et c'est sur un agenda de caisse ou à l'aide d'une caisse enregistreuse que sont récapitulées les recettes.

Les documents : copie de facture, agenda ou bandes de la machine enregistreuse relatent les opérations de vente et servent à l'enregistrement comptable.

2.- LA COMPTABILISATION DES VENTES

2.1 - Ventes au détail non constatées par des factures

Les ventes au détail sont réalisées au comptant contre espèces ou chèques. Leur montant est justifié au moyen des duplicata des fiches de vente, des bandes de caisses enregistreuses ou des inscriptions détaillées portées sur un registre spécial.

Généralement, ces ventes sont comptabilisées globalement à la fin de chaque journée.

Exemple : le total des recettes réalisées en espèces par un commerçant détaillant est de 148 620 UM pour la journée de 30 septembre.

Dans les comptes, on constate

- la rentrée de fonds en débitant le compte de trésorerie;
- le produit en créditant le compte de ventes de marchandises.

		30 septembre			
56	700	CAISSE		148'620	
		VENTES DE MARCHANDISES			148'620
		Recette du 30 septembre 1985			

2.2 - Ventes constatées par des factures

Le plus souvent, il ne s'agit pas de vente au comptant, mais de vente à crédit dont le paiement est différé et se fait en une seule fois à un terme convenu (1) (30, 60 ou 90 jours fin de mois par exemple)

(1) Il s'agit de vente à tempérament lorsque le paiement est fait par fractions égales à plusieurs termes successifs.

2.21 - La facture ne comprend que le prix des marchandises

Exemple : Reprendre les données de la facture "Sonitex" du chapitre précédent

On constate :

- la "créance" en débitant le compte client
- le "produit" en créditant le compte ventes de marchandises

		3 déc. 1985			
410		CLIENTS		87'000	
	700	VENTES DE MARCHANDISES			87'000
		Client Amidou, facture n° 256 valeur au 31 janvier 86			

2.22 - La facture comporte des réductions de prix

Exemple 1 : Reprendre les données de la facture n° 438 du chapitre précédent

Les réductions commerciales portées sur la facture ne sont pas enregistrées séparément; l'opération est inscrite pour le net au crédit du compte "700 Ventes de marchandises".

On constate :

- la "créance" en débitant le compte client
- le "produit" en créditant le compte ventes de marchandises

		5 avril 1985			
410		CLIENTS		190'960	
	700	VENTES DE MARCHANDISES			190'960
		Facture n°438 /valeur au 30 juin 1985			

Exemple 2 : Reprendre les données de la facture n° F 733 du chapitre précédent

L'escompte accordé au client qui règle avant le terme normal d'exigibilité représente pour le fournisseur une diminution du montant à recevoir. C'est une charge financière subie du fait de l'encaissement anticipé de la facture.

La comptabilisation se fait en deux étapes :

- la première étape entraîne la constatation de la créance, diminuée de l'escompte enregistré dans un compte de "charges financières".

410		CLIENTS		109'515	
676		ESCOMPTES ACCORDES		2'235	
	700	VENTES DE MARCHANDISES			111'750
		Facture n° F 733 / paiement comptant			

- lors du paiement, on constate :

- 1° l'annulation de la "créance" en créditant le compte du client,
- 2° la rentrée de fonds en débitant un compte de trésorerie.

5..		TRESORERIE		109'515	
	410	CLIENTS			109'515
		Règlement du client			

3. - LES REDUCTIONS HORS FACTURES

Les réductions commerciales hors factures : Ces réductions représentent pour le fournisseur, des diminutions sur les produits qu'il espérait réaliser primitivement. Ces réductions, objet d'une facture d'avoir, sont déduites du montant inscrit au compte de "700 Ventes". Si leur affectation au compte de ventes se révèle impossible, elles sont portées au débit du compte "642 R.R.R accordés" (cas par exemple de réductions accordées sur des factures relatives à l'exercice précédent).

Les réductions financières : Si le client règle avant la date prévue, alors que la facture ne comportait aucune déduction d'escompte, cet escompte est porté au débit du compte "676 Escomptes accordés".

Exemple 1 : Facture d'avoir (ou note de crédit)

M. FALL MOCTAR Nouakchott/RIM	AVOIR n° 12 le 6 mai 1985
Rabais 10 % sur facture n° 6003 de 68 000 UM	6'800
Escompte 2 % sur 61 200	1'224
Total	8'024
Suite à votre lettre du 30 avril 1985	

L'écriture suivante relate cette opération.

	6 mai 1985		
700	VENTES DE MARCHANDISES	6'800	
676	ESCOMPTES ACCORDES	1'224	
410	CLIENTS		8'024
	Client Fall/ Avoir n°12 sur facture n° 6003		

Dans les comptes du grand livre, l'opération figurera de la manière suivante :

700 VENTES DE MARCHANDISES	676 ESCOMPTES ACCORDES	410 CLIENTS
6'800	1'224	8'024
		↑

Exemple 2 : Réductions portées sur une facture postérieure

FACTURE n° 869 Le 18 septembre 1985				
Réf.	Désignation des articles	Qtés	P.U.	Montant
KI X	Pneus Kleber Colombes	30	4'000	120'000
GZ Y	Pneus Good Year	20	4'500	90'000
	Total			210'000
AVOIR SUR FACTURE n° 608				
Rabais 5 % sur 180 000			9'000	
Escompte 1 % sur 171 000			1'710	
				10'710
Net à payer				199'290

Dans le grand livre, on aura :

700 VENTES DE MARCHANDISES		676 ESCOMPTES ACCORDES		410 CLIENTS	
9 000	210 000	1 710		199 290	
	↑				

4. - LES RETOURS DE MARCHANDISES

Les rendus sur ventes sont analysés comme une annulation partielle ou totale de la vente préalable.

Exemple : Avoir 13 B du 12 juin 1985 de 42 000 UM établi à la suite d'un retour de marchandises

Le rendu a pour effet de réduire la créance sur le client et de diminuer le produit enregistré au compte "Ventes".

700	410	VENTES DE MARCHANDISES	42'000	
		CLIENTS		42'000
		Avoir n° 13 B /retour de marchandises		

5. - LES AUGMENTATIONS DU PRIX DE VENTE

5.1 Les frais de transport mis à la charge du client

Il arrive que le fournisseur se charge de l'expédition des marchandises et règle les frais de transport. Lorsque le fournisseur ne vend pas "franco de port", il peut se charger néanmoins du transport pour le compte du client. Il facture dans ce cas en "port payé".

Agissant comme mandataire de l'acheteur, il récupère les sommes qu'il a déboursées pour le compte du client. Deux possibilités peuvent être envisagées :

1. Le transport est réalisé par le fournisseur lui-même

Les transports à la charge du client sont réalisés par le fournisseur lui-même qui en récupère ensuite le coût interne en l'incluant dans la facture et en réalisant éventuellement un bénéfice.

Dans ce cas, il y a bien production et vente d'un service qui doit être constaté dans une subdivision du compte de ventes : "7064 Ports facturés aux clients".

2. Les frais de transport sont réglés pour le compte du client

Les transports, toujours à la charge du client, ne sont pas réalisés par le fournisseur mais par un tiers.

a) Récupération des débours exacts

Exemple : Le fournisseur expédie à son client pour 30 000 UM de marchandises.

Les frais de transport qu'il engage à l'occasion de cette expédition (2 500 UM) sont à la charge du client.

Si les frais répercutés sur le client représentent les débours à leur coût exact, la facture du port doit être enregistrée selon le schéma suivant :

• Chez le fournisseur

0) 630		TRANSPORTS SUR VENTES	2'500	
	4 / 5	TIERS OU TRESORERIE		2'500
		Enregistrement des débours		
410		CLIENTS	32'500	
	700	VENTES DE MARCHANDISES		30'000
0) 792		FRAIS A TRANSFERER		2'500
		Récupération des débours s/client		

• Chez le client

600		ACHATS DE MARCHANDISES	32'500	
	400	FOURNISSEURS		32'500
		Les entrées en stocks sont enregistrées au prix d'achat proprement dit majoré des frais accessoires directs d'achat tels que les frais de transport.		

Puisque le fournisseur récupère les frais de transport, ils n'entrent pas dans le cadre de l'exploitation normale de la période. Il les enregistre donc dans un compte de transport hors exploitation "(0)6301 Transports sur ventes".

Cette solution a pour avantage de faire apparaître les véritables flux intervenus sans fausser les éléments de détermination des résultats, ni les ratios (1) établis à partir de leur montant.

(1) ratio = rapport entre deux grandeurs significatives de la gestion ou de l'exploitation d'une entreprise ayant pour objet de faire ressortir leur évolution relative.

b) Facturation du port à un prix différent

Si la facturation du port est faite à un prix différent du coût réel (prix forfaitaire), l'opération se scinde en une vente et en une prestation de transport comportant un résultat et l'on revient au cas (a).

Exemple : Le coût du transport, facturé forfaitairement au client, a été de 3 000 UM au lieu de 2 500 UM réellement déboursés.

6301	TRANSPORTS SUR VENTES	2'500	
415	TIERS OU TRESORERIE		2'500
	Enregistrement des débours		
410	CLIENTS	33'000	
700	VENTES DE MARCHANDISES		30'000
7064	PORTS FACTURES AUX CLIENTS		3'000
	Facturation comprenant frais forfaitaires de transport		

5.2 - Les taxes facturées au client

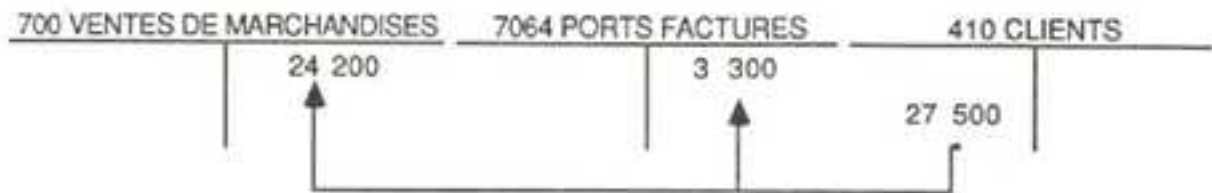
Les factures comportent souvent des taxes que les fournisseurs portent en addition du prix de vente dit "hors taxes".

Il n'est pas d'usage de comptabiliser distinctement le prix de vente hors taxes et les taxes elles-mêmes. C'est leur total qui est porté au crédit du compte "700 Ventes de marchandises".

Exemple de facture avec taxes

FACTURE n° 212 le 18 mai 1985				
Réf.	Désignation des articles	Qté	P.U.	Montant
	Briques de construction	1'000	22	22'000
	Forfait pour le transport			3'000
Total hors taxes				25'000
T.C.A 10%				2'500
Total T.T.C				27'500

Comptabilisation



Remarques :

- 1° Les articles facturés figurent généralement pour leur prix toutes taxes comprises;
- 2° Le coût forfaitaire du transport mentionné sur la facture supporte la taxe.
- Par contre, les "débours" de transport répercutés à leur coût exact sur le client ne sont pas taxables.

6. - SCHEMA RECAPITULATIF DES COMPTES

Eléments de la facture	Comptabilité de l'acheteur		Comptabilité du vendeur	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Marchandises ou Matières	2'000			
• Remise 10 %	200			
	1'800	60 ACHATS		700 VENTES
• Escompte pour règlement à réception 1 %	18			
	1'782	776 ESCOMPTE (Obtenus)	676 ESCOMPTE (Accordés)	
• Transport	100	60 ACHATS		7064 PORTS FACTURES (1)
Net à payer	1'882	400 FOURNISSEURS	410 CLIENTS	

(1) ou "0792 FRAIS A TRANSFERER" ("Charges imputables à des tiers" s'il s'agit de récupération stricte de débours)

EXERCICES

LES VENTES

1 - Le solde du compte "700 Ventes de marchandises" représente la différence entre le montant des ventes effectuées et celui des retours de marchandises; une compensation s'établit donc entre les deux.

Comment peut-on concevoir la subdivision du compte "700" afin d'avoir une meilleure analyse des ventes ?

- Même question pour le compte "600 Achats de marchandises".

2 - Enregistrer au journal de Maham, commerçant grossiste, les factures suivantes :

Facture n° 912 à Fathi			
Total brut		56'400	LM
Remise 30 %		16'920	"
Net valeur à 90 jours		39'480	"
Facture n° 913 à Daoud			
Total brut		108'000	"
Remise 30 %	32'400		
Escompte 2 %	1'312	33'712	"
Net valeur en votre chèque		74'288	"
Facture n° 914 à Fall			
Total brut		69'000	"
Remise 30 %		20'700	"
	Net	<u>48'300</u>	"
Frais d'expédition par air, avancés pour votre compte		4'000	"
Net valeur à 90 jours		52'300	"
Facture n° 915 à Brahim			
Total brut		85'000	"
Remise 30 %	25'500		
Escompte 2 %	1'190	26'690	"
	Net	<u>58'310</u>	"
Forfait pour le transport		1'500	"
Net valeur en votre chèque		59'810	"
Facture n° 916 à Sow			
Total brut		42'500	"
Remise 30 %	12'750		
Escompte 2 %			"
Net valeur à 60 jours			"

3 - L'établissement "Sopal" a adressé à ses clients les factures suivantes :

12.12 - Facture n° 859 à Souleymane	
marchandises	120'000 UM
rabais 10 %	
remise 20 %	
port avancé	4'000 UM
règlement à 60 jours fin de mois	
20.12 - Facture n° 860 à Cissé	
marchandises	90'000 UM
remise 20 %	
escompte 2 %	
forfait pour le transport	2'500 UM
règlement au comptant contre chèque bancaire	

Travail à faire :

Présenter schématiquement les factures - les enregistrer dans le journal

4 - Journaliser les documents suivants :

21.8 Vente - facture n° 2008 à Salah	
marchandises	80'000
remise	8'000
net	72'000
25.8 Avoir - n° 18 à Salah	
retour de marchandises	20'000
reprise de la remise de 10 %	18'000

5 - Passer les écritures relatives aux documents suivants

SALAH	Facture n° 1095
DOIT	KHAIRY
le 14.9.86	
Articles A	600'000
Remise 20 %	120'000
	480'000
Transport avancé	4'600
Net à payer	484600

SALAH	Avoir n° 108
AVOIR	KHAIRY
le 25.9.86	
Votre retour brut	150'000
Reprise sur la remise 20 %	30'000
	120'000
Notre rabais 10 % sur articles conservés (480 000 - 120 000)	36'000
Notre escompte 2 % sur (480.000 - 156 000)	6'480
Transport remboursé	1'150
Net à votre crédit	163'630

- 6 - Le comptable d'une entreprise est chargé de l'établissement des factures et de leur enregistrement. Pour la journée du 3 janvier, le service d'expédition lui a fourni les renseignements suivants :

Société Solimau		
	Total brut	125 300 UM
	Remise 20 %	<u>25 060</u>
	Net	100 240
	Escompte 2 %	<u>2 005</u>
	Net, valeur en votre chèque	98 235
Etablissement Mahmoud		
	Total brut	92 700
	Remise 30 %	<u>27 810</u>
Habott		
	Total brut	43 000
	Remise 10 %	<u>4 300</u>
	Net	38 700
	Transport avancé	<u>1 500</u>
	Net, valeur à 30 jours fin de mois	40 200
Brahim		
	Total brut	28 600
	Remise 10 %	<u>2 860</u>
	Escompte 2 %	<u>572</u>
	Net	25 168
	Transport avancé	<u>590</u>
	Net, valeur en votre chèque	25 758

Travail à faire :

- 1° Compléter et présenter schématiquement les factures
- 2° Passer au journal les écritures relatives à ces factures
- 3° En supposant que le comptable, désire regrouper les écritures, traduire l'enregistrement de ces factures par un article unique au journal

- 7 - Journaliser les opérations suivantes :

- 20.4 - Réglé en espèces 2 600 UM de fret aérien lors d'une expédition à notre client Oumar; nous lui adressons ce jour la facture suivante :

marchandises :	70 000 UM
fret à votre charge	<u>2 600 UM</u>
net à votre débit	72 600 UM

- 22.4 - Retourné 30 000 UM de marchandises à notre fournisseur Fall; nous réglons en espèces 1 800 UM de frais de transport qui lui sont imputables.

- 28.4 - Facture d'avoir reçue de Fall :

votre retour	30 000 UM
frais de transport remboursé	<u>1 800 UM</u>
Net à votre crédit	31 800 UM

8 - Reçu la facture n° 123 des "Transports du Sahel" :

Transport d'un véhicule automobile	60 000 UM
Transport de marchandises achetées	18 000 UM
Transport de marchandises vendues	8 600 UM non récupérables sur le client.

Travail à faire :

Passer au journal ces opérations

9 - Fournier vend des marchandises à Mimoun : valeur des marchandises 210 000 UM , prix du transport réglé en espèces 12 000 UM.

Travail à faire :

Passer au journal ces opérations chez Fournier puis chez Mimoun dans les hypothèses suivantes :

- 1° L'expédition est faite en "port payé", les frais de port réglés par Fournier sont à la charge de Mimoun
- 2° L'expédition est faite en "port payé", mais Fournier les prend à sa charge.
- 3° L'expédition est faite en "port dû", les frais de port réglés par Mimoun sont à la charge de ce dernier
- 4° L'expédition est faite en "port dû", mais les frais sont à la charge de Fournier

CHAPITRE 12

LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel constituent, généralement, la charge la plus importante dans l'entreprise. Ces frais concernent :

- les ouvriers,
- les employés et cadres,
- les représentants,
- les dirigeants, administrateurs et gérants de sociétés,
- les exploitants d'entreprises à forme individuelle.

Les rémunérations versées aux collaborateurs extérieurs, notamment aux professions libérales (experts comptables, avocats, architectes...) ne sont pas considérées comme des salaires, mais comme des honoraires inscrits dans le compte "633 Rémunérations d'intermédiaires".

Les frais de personnel comprennent les salaires et les charges sur salaires.

1. - LES DIFFERENTS ELEMENTS DE LA REMUNERATION - LES RETENUES SUR SALAIRE

Les rémunérations comportent :

- le salaire de base, proportionnel au nombre d'heures (taux horaire x nombre d'heures) pour le personnel ouvrier ou des appointements fixes mensuels pour les employés et les cadres,
- les primes (ancienneté, assiduité...);
- les primes de rendement et primes diverses;
- et parfois des indemnités (transport, salissure...) destinées à compenser certains frais.

L'ensemble de ces éléments constitue le salaire brut.

1.1 - Le salaire brut

Le salaire brut est égal au salaire de base majoré des heures supplémentaires et des primes à caractère de salaire.

1.11 - Le salaire de base

Le salaire de base (ou salaire normal) est calculé à raison de 40 heures de travail par semaine ou 173 h 33 par mois.

Exemples :

- Pour un salarié ayant effectué 40 heures durant une semaine au taux horaire de 80 UM, le salaire de base est égal à $80 \text{ UM} \times 40 \text{ h} = 3\,200 \text{ UM}$
- Pour un employé payé 18 000 UM par mois pour 173,33 h de travail, le taux de rémunération horaire est de $18\,000 : 173,33$ soit 103,85 UM.

1.12 - Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont soumises à des majorations dont le taux varie suivant le nombre d'heures supplémentaires effectuées.

Si la durée normale du travail est de 40 heures par semaine, les heures supplémentaires sont payées à un taux majoré de :

15 %	de la 41 ^{ème} à la 48 ^{ème} heure
40 %	de la 49 ^{ème} à la 54 ^{ème} heure
50 %	au delà de la 54 ^{ème} heure
50 %	pour les heures effectuées la nuit et les jours fériés
100 %	pour les heures effectuées la nuit des vendredi et jours fériés

Exemple : Calculez le salaire brut d'un ouvrier ayant effectué 40 heures normales, 8 heures donnant droit à une majoration de 15 % et 3 heures donnant droit à un taux majoré de 40 %; son salaire horaire de base est égal à 85 UM.

Taux horaire normal : 85 UM; taux majoré de 15 % : $85 \text{ UM} \times 1,15 = 97,75$

Taux majoré de 40 % : $85 \text{ UM} \times 1,30 = 119 \text{ UM}$

Salaire de base	85×40	=	3 400 UM
Heures supplémentaires au taux de 15 %	$97,75 \times 8$	=	782 "
Heures supplémentaires au taux de 40 %	119×3	=	357 "
Salaire brut			4 539 "

1.13 - Les primes

Sont comprises dans le salaire brut les primes suivantes :

- les primes de rendement, de salissure, de panier, calculées en fonction des conditions particulières d'emploi : quantité de travail fourni, travaux exceptionnellement salissants, pénibles... (article 40 de la convention collective) ;
- les primes d'assiduité, supprimées en cas d'absences ou de retards;
- les primes d'ancienneté calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié dans l'entreprise déduction faite de certaines périodes d'absence :
 - 2 % après 2 ans d'ancienneté;
 - 2 % par année de service, de la 3^{ème} à la 15^{ème} année
 - 1 % par année de service à partir de la 16^{ème} année avec un maximum de 30 % (article 41 de la convention).
- les indemnités d'expatriement et d'éloignement en fonction de la distance à vol d'oiseau entre le lieu de résidence habituelle et le lieu d'emploi (distance en km).
Elles se calculent comme suit : $\text{Indemnité} = \frac{\text{distance}}{400} \times 5\% \text{ salaire de base}$,
dans la limite de 30 % du salaire de base (article 42 de la C.C.).

- les indemnités de déplacement liées au nombre de repas (non fournis par l'employeur) pris en dehors du lieu d'emploi. La base de calcul est le salaire minimum de la catégorie du travail.

Repas pris à l'extérieur	Indemnité
1	4 fois le salaire minimum
2	8 fois le salaire minimum
2 repas + couchage + petit déjeuner (Article 57 de la convention) (collective)	12 fois le salaire minimum

1.14 - Les avantages en nature

Le personnel peut aussi bénéficier d'avantages en nature divers, à savoir la prise en charge par l'entreprise des dépenses suivantes :

- loyer d'habitation,
- ameublement,
- eau et électricité,
- entretien des logements,
- transports
- frais pharmaceutiques et médicaux, etc...

Les avantages en nature ci-dessus sont pour l'entreprise des obligations issues du contrat de travail (donc faisant partie de la rémunération du travailleur).

1.15 - Les charges connexes sur salaires

D'autres charges inhérentes au salaire sont supportées par l'entreprise :

- indemnités compensatrices de congés payés, destinées à assurer aux salariés leur rémunération normale pendant la période de congés,
 - indemnités de préavis et de licenciement,
 - indemnités de départ à la retraite.
- * L'indemnité compensatrice de congés payés est calculée sur la base de 2 jours ouvrables par mois de service effectif, soit un douzième de toutes les rémunérations perçues depuis la date du dernier congé.
 - * L'indemnité de licenciement est fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. Elle est calculée sur la base du salaire global moyen mensuel (exclusion faite des éléments ayant le caractère de remboursement de frais), aux taux suivants :
 - 25 % pour les 5 premières années de présence,
 - 30 % pour les années 6 à 10 (inclus),
 - 35 % au delà de la dixième année.
 - * L'indemnité de départ en retraite est décomptée sur les mêmes bases que l'indemnité de

licenciement. Le montant est fixé en pourcentage de l'indemnité de licenciement selon le barème suivant :

- 30 % pour une ancienneté allant de 1 à 5 ans,
- 50 % pour une ancienneté allant de 5 à 10 ans,
- 75 % pour une ancienneté allant de 10 à 20 ans,
- 100 % pour une ancienneté supérieure à 20 ans.

Exemple : Calcul des indemnités à verser à un salarié quittant l'entreprise après plus de 10 ans et dont le salaire moyen mensuel ressort à 7 473 UM.

1. Indemnité de licenciement

- de la première année à la cinquième année		
7 473 UM x 25 % x 5	=	9 341
- de la sixième à la dixième année		
7 473 UM x 30 % x 5	=	11 210
- plus de 10 ans à vingt ans		
7 473 UM x 35 % x 10	=	26 156
Total des indemnités de licenciement		46 707 UM

2. Indemnité de départ à la retraite

46 707 x 75 %	=	35 030 UM
---------------	---	-----------

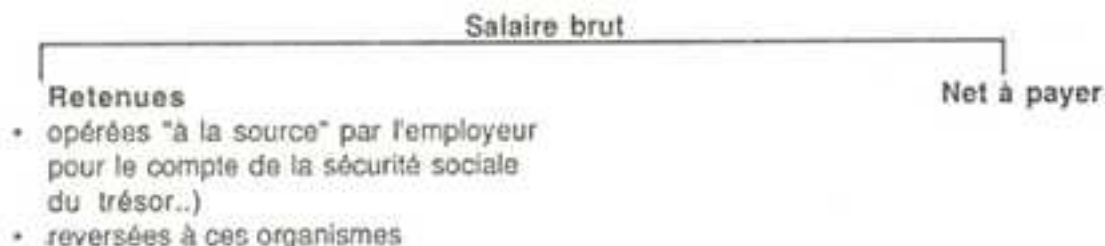
1.2 - Les retenues sur salaires

L'employeur ne verse pas à son personnel l'intégralité du salaire brut. Il retient les cotisations légales pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S), éventuellement pour le compte d'une caisse de retraite des cadres.

Les cotisations aux assurances sociales et à la caisse des cadres sont précomptées "à la source" c'est-à-dire retranchées de la rémunération brute. Du salaire brut est également déduit :

- l'impôt sur les traitements et salaires au profit de l'Etat,
- les oppositions éventuelles faites par les créanciers (à la suite d'une "saisie-arrêt") dans les limites fixées par la loi,
- les avances et acomptes, s'il y a lieu

Le salaire brut diminué des retenues donne le salaire net.



1.21 - Cotisations salariales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Retenues "à la source", elles sont reversées par l'employeur à la C.N.S.S.

La cotisation salariale est calculée sur l'ensemble des rémunérations, augmentées de la contrepartie des avantages en nature, à l'exception toutefois :

- des indemnités de panier et de déplacement;
- des primes de salissure, de travaux insalubres, d'outillage;
- des prestations d'assurances sociales et soins de santé;
- de l'indemnité de licenciement et des dommages-intérêts;
- d'une manière générale, de toutes les indemnités ayant un caractère de remboursement de frais.

La cotisation est calculée sur l'assiette ainsi obtenue au taux de 1%, dans la limite d'un plafond mensuel de 30 000 UM.

1.22 - L'impôt sur les traitements et salaires (I.T.S)

Cet impôt est perçu par voie de retenue à la source au profit de l'Etat. L'employeur est chargé de le précompter aux salariés et de le reverser au trésor.

L'assiette de cet impôt est constituée par le salaire brut majoré des avantages en nature, indemnités, gratifications et primes diverses.

Toutefois des exonérations et abattements sont admis expressément par le code général des impôts. Selon le dernier barème en vigueur (loi des finances 1986), le taux de l'impôt est fixé comme suit :

Pour la fraction	Rémunération mensuelle ...		Taux (%)
inférieure ou égale à	4'000 UM		0
supérieure à	4'000 "	jusqu'à 6'000 UM	6
" "	6'000 "	" - 10'000 "	9
" "	10'000 "	" - 20'000 "	16
" "	20'000 "	" - 25'000 "	21
" "	25'000 "	" - 30'000 "	23
" "	30'000 "	" - 40'000 "	26
" "	40'000 "	" - 60'000 "	30
" "	60'000 "	" - 80'000 "	33
" "	80'000 "	" - 100'000 "	35
supérieure à	100'000 "		39

L'application des taux du barème ne peut avoir pour effet d'abaisser le revenu, après déduction de l'impôt, au dessous de la rémunération la plus élevée de la tranche inférieure, elle-même diminuée de l'impôt.

Dans une note explicative publiée en janvier 1986, l'administration fiscale a apporté des précisions concernant les modalités de calcul de l'I.T.S et présente un tableau de lecture directe rémunérations/impôts que nous reproduisons en annexe du présent chapitre.

1.23 - Avances et acomptes

Les avances et acomptes éventuellement versés par l'entreprise sont retenus lors du versement du salaire.

1.24 - Oppositions sur salaires

A l'aide d'une ordonnance de saisie délivrée par le tribunal, tout créancier peut saisir-arrêter entre les mains de l'employeur les salaires dus à son débiteur.

Le montant de la saisie-arrêt ne peut excéder la quotité cessible et saisissable du salaire. Cette quotité est fixée légalement comme suit :

15 %	sur la portion inférieure à 2 000 UM par mois;
25 %	sur la portion comprise entre 2 000 et 10 000 UM par mois,
50 %	sur la portion comprise entre 10 000 et 16 000 UM par mois,
100 %	sur la portion supérieure à 16 000 UM par mois.

1.3 - Les charges sur salaires payées par l'employeur

Si le salarié cotise aux organismes sociaux, diverses cotisations et versements sont supportés par l'employeur et se calculent à partir du salaire brut.

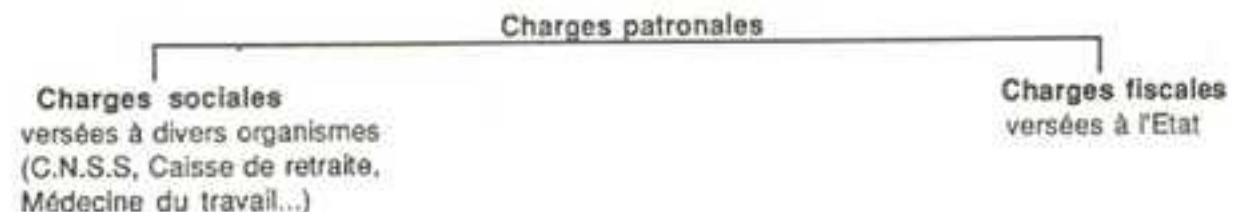
1.31 - Les différents éléments

Les cotisations dues par l'employeur concernent notamment :

1°) Les diverses charges sociales, comme par exemple :

- le versement pour la sécurité sociale (assurances vieillesse - accidents du travail, allocations familiales),
- le versement à la médecine du travail,
- le versement à la caisse des cadres,
- le versement aux oeuvres sociales de l'entreprise.

2°) Les impôts sur les salaires, comme par exemple, la taxe d'apprentissage.



L'ensemble de ces différents éléments (salaire brut + charges patronales) constituent une charge pour l'entreprise.

1.32 - Les cotisations

1. Les cotisations à la C.N.S.S.

En matière de sécurité sociale, l'employeur verse périodiquement des cotisations proportionnelles aux salaires plafonnés à 30 000 UM par mois et sur la base d'un taux de 13 %.

2. Les cotisations à la médecine du travail

Sur les mêmes bases que celles retenues pour les assurances sociales, l'employeur cotise, au profit des salariés, à la médecine du travail au taux de 2 %.

3. Les cotisations fiscales

Les employeurs supportent un impôt direct appelé taxe d'apprentissage. Cet impôt, destiné à favoriser l'expansion de l'enseignement technique, est calculé sur le montant annuel brut des salaires, indemnités et avantages compris - son taux est de 0,60 %.

2. - LES DOCUMENTS DE LA PAIE

Pour satisfaire aux obligations légales, les employeurs sont pratiquement tenus d'enregistrer les renseignements relatifs aux salaires sur un certain nombre de documents.

Les trois principaux sont :

- le bulletin de paye :
obligatoirement remis au salarié afin de lui permettre de justifier éventuellement de son travail dans l'entreprise et de contrôler le calcul de son gain.
- le registre des paiements des salaires prescrit par le Code du Travail. Les éléments figurant sur les bulletins de paie y sont consignés chronologiquement. Il sert de moyen de preuve en cas de contrôle de l'inspection du travail et de la C.N.S.S. Il est à la base de la comptabilisation des salaires et des déclarations périodique de l'ITS et de la sécurité sociale.
Il peut également tenir lieu de registre des retenues à l'I.T.S (registre obligatoire prévu par le Code Général des Impôts).
- la fiche individuelle de salaire :
non obligatoire mais pratiquement nécessaire, elle permet le regroupement des rémunérations par salarié. Elle facilite grandement l'établissement des états exigés par la C.N.S.S et l'administration fiscale.

2.1 - La présentation des documents

La présentation des documents varie en fonction des techniques d'enregistrement mises en oeuvre (main, décalque, machine comptable....).

Les charges patronales sont calculées sur l'ensemble des salaires de l'entreprise. Elles n'apparaissent pas sur ces documents.

Date		Date		Date		Date		Date		Date		Totaux Bruts	TOTAL
H. Normales		H. Normales		H. Normales		H. Normales		H. Normales		H. Normales			
H. Sup. 15%		H. Sup. 15%		H. Sup. 15%		H. Sup. 15%		H. Sup. 15%		H. Sup. 15%			
H. Sup. 40%		H. Sup. 40%		H. Sup. 40%		H. Sup. 40%		H. Sup. 40%		H. Sup. 40%			
H. Sup. 50%		H. Sup. 50%		H. Sup. 50%		H. Sup. 50%		H. Sup. 50%		H. Sup. 50%			
H. Sup. 100%		H. Sup. 100%		H. Sup. 100%		H. Sup. 100%		H. Sup. 100%		H. Sup. 100%			
Ancienneté		Ancienneté		Ancienneté		Ancienneté		Ancienneté		Ancienneté			
Congés payés du au		Congés payés du au		Congés payés du au		Congés payés du au		Congés payés du au		Congés payés du au			
Primes/indemnités		Primes/indemnités		Primes/indemnités		Primes/indemnités		Primes/indemnités		Primes/indemnités			
Avantages en espèces		Avantages en espèces		Avantages en espèces		Avantages en espèces		Avantages en espèces		Avantages en espèces			
Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature			
Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut			
Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux			
C.N.S.S. 1%		C.N.S.S. 1%		C.N.S.S. 1%		C.N.S.S. 1%		C.N.S.S. 1%		C.N.S.S. 1%			
I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.			
Total des retenues		Total des retenues		Total des retenues		Total des retenues		Total des retenues		Total des retenues			
Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net			
Acomptes		Acomptes		Acomptes		Acomptes		Acomptes		Acomptes			
Oppositions		Oppositions		Oppositions		Oppositions		Oppositions		Oppositions			
Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature		Avantages en nature			
Somme due		Somme due		Somme due		Somme due		Somme due		Somme due			
Non :		Non :		Non :		Non :		Non :		Non :			
Prénom :		Prénom :		Prénom :		Prénom :		Prénom :		Prénom :			
N° C.N.S.S. :		N° C.N.S.S. :		N° C.N.S.S. :		N° C.N.S.S. :		N° C.N.S.S. :		N° C.N.S.S. :			
Qualification :		Qualification :		Qualification :		Qualification :		Qualification :		Qualification :			
Emargement		Emargement		Emargement		Emargement		Emargement		Emargement			
CACHET DE L'EMPLOYEUR		CACHET DE L'EMPLOYEUR		CACHET DE L'EMPLOYEUR		CACHET DE L'EMPLOYEUR		CACHET DE L'EMPLOYEUR		CACHET DE L'EMPLOYEUR			

- Tracé verticale par dactylog :

Cette conception de tracé permet de disposer les uns sous les autres en une colonne

2.13 - Fiche individuelle de salaire

Nom : _____		N° Matricule : _____		Enfants à charge : _____		Prénom : _____		N° Im. C.N.S.S. : _____		ANNEE : _____	
Adresse : _____		Né le : _____		Né le : _____		N° Im. C.N.S.S. : _____		N° Cais. Cadre : _____		PAGE : _____	
Né le : _____ à _____		Nationalité : _____		Qualificat. : _____		Taux minimum : _____		N° Cais. Cadre : _____		PAGE : _____	
Pension -invalidité : _____ %		Entrée : _____		Catégorie : _____		Echelon : _____		N° Cais. Cadre : _____		PAGE : _____	
Sortie : _____		Catégorie : _____		Echelon : _____		N° Cais. Cadre : _____		N° Cais. Cadre : _____		PAGE : _____	
Date : _____		Date : _____		Date : _____		Date : _____		Date : _____		Date : _____	
H. Normales		H. Sup. 15%		H. Sup. 40%		H. Sup. 50%		H. Sup. 100%		Bases TOTAL	
Ancienneté		Congés payés du au		Primes/indemnités							
Avantages en espèces		Avantages en nature									
Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut		Salaire brut	
Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux		Retenues Base Taux	
CNSS 1%		CNSS 1%		CNSS 1%		CNSS 1%		CNSS 1%		CNSS 1%	
I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.		I.T.S.	
Total des retenues		Retenues		Retenues		Retenues		Retenues		Retenues	
Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net		Salaire net	
Acomptes		Oppositions		Avantages en nature		Somme due		Somme due		Somme due	
Somme due		Somme due		Somme due		Somme due		Somme due		Somme due	

Mêmes détails que sur le bulletin de paie et le journal des salaires avec toutefois élimination des informations de la première colonne, à partir de la deuxième période de paie.

2.2 - Les techniques comptables

- Si la comptabilité des salaires est tenue selon le principe traditionnel, les éléments de rémunérations figurant sur le bulletin de paie sont reportés sur le registre des salaires puis récapitulés sur la fiche individuelle du salarié.
- Si la comptabilité des salaires est effectuée par décalque, une seule écriture permet d'obtenir les trois principaux documents par interposition d'une feuille de carbone : bulletin de paie, fiche individuelle et journal des salaires.

Le bulletin de paie, la fiche individuelle et le journal sont superposés sur une plaque à décalque. Les bulletins de paie réunis en une seule feuille sont détachables les uns des autres, après l'exécution du travail, grâce à deux lignes de pointillés; il s'ensuit que chaque feuille du journal enregistre plusieurs salaires (12 à 20 bulletins selon les marques).

Fiche individuelle	_____	
	Carbone 2	
Bulletin	_____	
	Carbone 1	
Journal	PLAQUE	

Le carbone 2 peut être supprimé par l'emploi d'un carbone 1 double face et de bulletins en papier transparent

Dans la paie dite "horizontale" les totaux du journal et de la fiche individuelle sont faciles à tirer, mais le salarié a quelques difficultés à vérifier les décomptes de son bulletin dont la présentation horizontale rend difficile la lecture.

La conception "verticale" du tracé des documents permet de disposer les composantes de la paie du salarié les unes sous les autres en une colonne. La présentation du bulletin de salaire est plus claire. Malheureusement, le journal de paie devient un document inconfortable pour le comptable qui sera amené à effectuer des additions à "l'horizontale".

- Si la paie est effectuée mécanographiquement, on utilise des fichiers, l'un portant les renseignements caractéristiques de chaque salarié, l'autre les éléments caractéristiques de chaque paie pour chaque salarié (taux horaires, taux des retenues...).
- Les dispositifs de calculs dont sont munies les machines comptables permettent d'accélérer le temps de réalisation de l'opération paie dans l'entreprise.

3. - LA COMPTABILISATION DES SALAIRES ET DES CHARGES

La comptabilisation des salaires proprement dits est effectuée à partir du journal des salaires : chaque mois, un seul article récapitule les bulletins de salaire du personnel de l'entreprise.

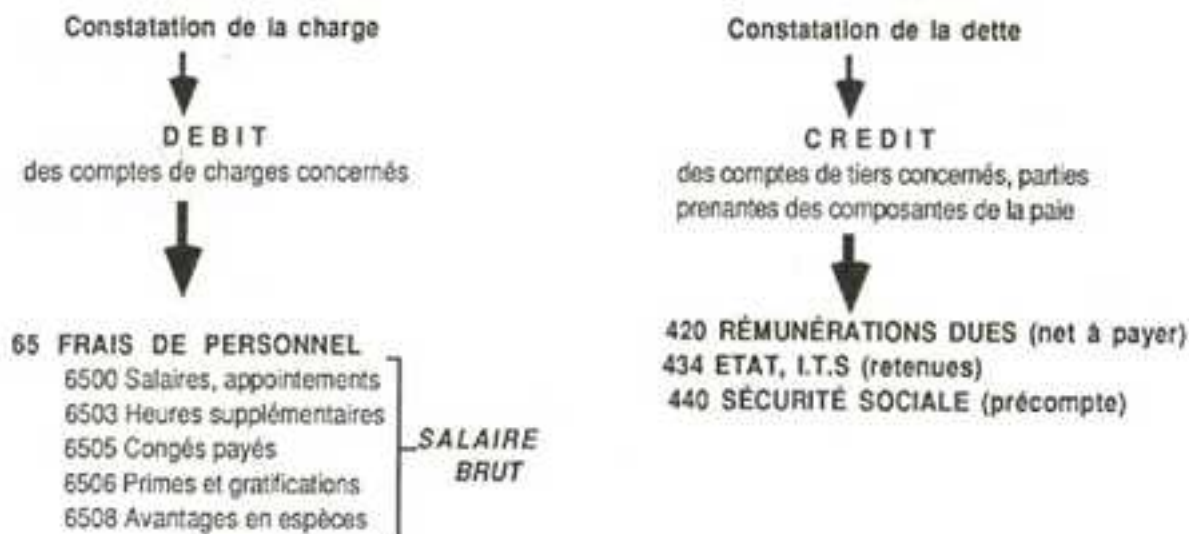
La constatation des charges sur les salaires supportées par l'employeur se fait sur la base des bordereaux de versements extraits de registres à souche ou au vu des déclarations des cotisations établies périodiquement.

A la fin de la période de paie, le comptable procède en deux temps :

- il enregistre d'abord la paie proprement dite du personnel,
- il enregistre ensuite les charges sur salaires.

3.1 - La centralisation du livre de paie

L'ensemble du salaire brut constitue une charge pour l'entreprise. L'enregistrement de cette charge se traduit par l'écriture suivante :



Il y a toujours un certain décalage entre l'établissement de la paie et le règlement effectif de celle-ci. C'est pourquoi on passe par l'intermédiaire des comptes d'attente "420 Rémunérations dues au personnel" pour les salaires dus, "434 Etat, impôts et taxes" et "440 Sécurité Sociale" pour les retenues à reverser aux organismes intéressés.

* Cas où des avances et acomptes ont été versés :

Il arrive qu'au cours de l'intervalle compris entre deux paies successives, l'employeur soit amené à consentir d'une manière régulière (acomptes) ou à titre exceptionnel (avances) des versements à valoir sur le montant des rémunérations dues. Ces avances et acomptes sont inscrits au compte "425 Avances et acomptes au personnel".

425	56	AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL CAISSE		
-----	----	---	-------	-------

De même, si l'entreprise a été obligée de payer pour un salarié une dette non réglée par lui (oppositions). Dans ce cas, le règlement au tiers détenteur est constaté comme suit :

427	56	OPPOSITIONS CAISSE (ou BANQUE)		
-----	----	--	-------	-------

Et l'écriture d'enregistrement du livre de paie, devient :

65	FRAIS DE PERSONNEL	
	6500-Salaires	
	6503-Heures supplémentaires	
	6505-Congés payés	
	6506-Primes et gratifications	
	6508-Avantages et indemnités en espèces	
420	REMUNERATIONS DUES	
425	AVANCES ET ACOMPTES	
427	OPPOSITIONS	
434	ETAT, I.T.S	
440	SECURITE SOCIALE	
	Suivant détail au journal des salaires, mois de, folio..	

3.2 - Constatation des dettes complémentaires à la charge de l'employeur

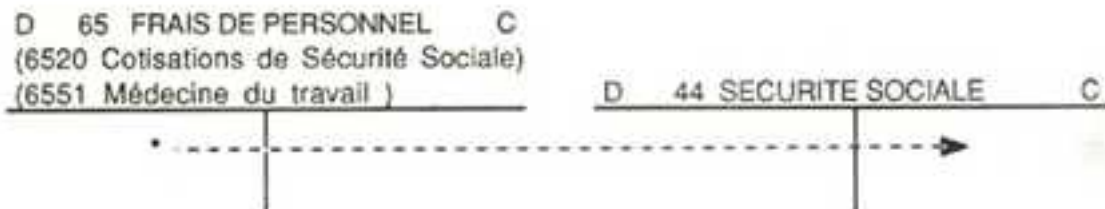
3.21 - Dettes envers la C.N.S.S et la médecine du travail

Tous les mois ou tous les trimestres (1), des cotisations proportionnelles aux salaires (plafonnés à 30.000 UM par mois) sont versées à la caisse de sécurité sociale sur la base des taux suivants :

- Assurances sociales 14 %
- Médecine du travail 2%
- Cotisation totale 16 % dont 1% est à la charge du salarié et affecté à la cotisation des pensions.

La cotisation à la charge du salarié est précomptée sur la paie de l'intéressé, l'employeur ayant l'obligation de verser à la caisse la cotisation totale (la part patronale + la part salariale).

Ces cotisations constituent une charge de même nature que la rémunération elle-même. Elles sont donc enregistrées comme suit :



(1) 15 premiers jours de chaque mois si l'employeur occupe plus de 20 salariés et dans les 15 jours de chaque trimestre dans les autres cas.

4. - EXEMPLE D'APPLICATION

Pour le mois de janvier 19 (n), le journal des salaires de la société X., présente les chiffres suivants :

Salaire de base	195'000		
Heures supplémentaires à 15%	12'300	-----	250'000
Heures supplémentaires à 40 %	18'700		
Primes et gratifications	24'000		
Retenues C.N.S.S			-2'000
Retenue I.T.S			-18'000
Acomptes			-13'000
Oppositions			-2'000
Net à payer			<u>215'000</u>

1°) Enregistrement des salaires

650	REMUNERATION DU PERSONNEL	250'000	
420	REMUNERATIONS DUES		215'000
425	AVANCES ET ACOMPTES		13'000
427	OPPOSITIONS		2'000
434	ETAT, IMPOTS SUR TRAITEMENTS ET SALAIRES.		18'000
440	SECURITE SOCIALE		2'000
	Centralisation du livre de paie.		

2°) Enregistrement des charges patronales sur salaires

Les charges patronales sur salaires (sécurité sociale, médecine du travail) de la période se sont élevées à 23 000.

652	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE	--> 23 000	
655	AUTRES CHARGES SOCIALES		
440	SECURITE SOCIALE		23'000

3°) Versements par l'employeur à la Sécurité sociale et à l'Etat

Le versement des sommes dues à la Sécurité Sociale ainsi qu'à l'Etat sera effectué ultérieurement et constaté par les écritures :

440	SECURITE SOCIALE	25'000	
550	BANQUE		25'000
	Règlement cotisations ouvrières	2 000	
	et cotisations patronales	<u>23 000</u>	

434	ETAT, I.T.S		18'000	
550	BANQUE			18'000
	Règlement impôt traitements et salaires mois de janvier			

5. - LA COMPTABILISATION DES AVANTAGES EN NATURE

Selon le P.C.M, les avantages en nature dont bénéficie le personnel sont, en principe, enregistrés directement dans les différents comptes de charges par nature : loyers, eau et électricité, entretien des logements, des voitures

Cependant, lorsque des dispositions réglementaires assujettissent l'entreprise à l'obligation d'inscrire en comptabilité sous une forme explicite la valeur de ces avantages, il conviendrait, comme pour la comptabilisation des stocks et des immobilisations, de déroger à la règle du classement des charges par nature et d'enregistrer ces avantages au compte " 65 Frais de personnel".

Trois situations sont à envisager :

- les avantages en nature fournis sont réglés à des tiers ;
- les avantages fournis sont prélevés sur la production de l'entreprise ;
- les avantages fournis proviennent du patrimoine privé de l'exploitant.

5.1 - Les avantages fournis sont réglés à des tiers

On débite un compte de gestion par un autre compte de gestion.

Exemple : Règlement du loyer pour la location de la villa du directeur financier, 30 000 UM.

1°) Lors du paiement du loyer

0)620	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES		30'000	
550	BANQUE			30'000

2°) Enregistrement de l'avantage en nature au compte " 65 Frais de personnel"

657	AVANTAGES EN NATURE		30'000	
0)792	FRAIS A TRANSFERER			30'000

5.2 - Les avantages fournis sont prélevés sur la substance de l'entreprise

Pour isoler la valeur des avantages en nature en comptabilité, on procédera comme ci-dessus :

Débit du compte de gestion "657 Avantages en nature" en contrepartie du crédit d'un autre compte de gestion.

Exemple :

La société "Soprolait" distribue chaque semaine à son personnel des produits issus de sa fabrication : 30 litres de lait estimés au coût de production de 45 UM le litre.

1°) Sortie de magasin des produits :

En intermittenence de l'inventaire, la sortie des produits finis n'est pas constatée en comptabilité. C'est seulement en fin d'exercice par le jeu du stock de début d'exercice et du stock de fin d'exercice que la "variation des stocks" est reconstituée.

2°) Constatation du prélèvement

657		AVANTAGES EN NATURE	1'350	
	72	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
		POUR ELLE-MEME		
		Production auto-consommée		1'350

5.3 - Les avantages représentent une charge personnelle pour l'exploitant

Dans ce cas, on crédite le compte de l'exploitant en contrepartie du compte de gestion "657"

Exemple : On estime à 10 000 UM le coût du logement privé attribué au caissier par son employeur.

657		AVANTAGES EN NATURE	10'000	
	108	COMPTE DE L'EXPLOITANT		
				10'000

TABLEAU DE LECTURE DIRECTE DES RETENUES MENSUELLES I.T.S

Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt
4.000	0	9.400	846	14.900	2.384	20.400	3.600
4.000	0	9.500	855	15.000	2.400	20.500	3.700
4.100	100	9.600	864	15.100	2.416	20.600	3.800
4.200	200	9.700	873	15.200	2.432	20.700	3.900
4.300	258	9.800	882	15.300	2.448	20.800	4.000
4.400	264	9.900	891	15.400	2.464	20.900	4.100
4.500	270	10.000	900	15.500	2.480	21.000	4.200
4.600	276	10.100	1.000	15.600	2.496	21.100	4.300
4.700	282	10.200	1.100	15.700	2.512	21.200	4.400
4.800	288	10.300	1.200	15.800	2.528	21.300	4.473
4.900	294	10.400	1.300	15.900	2.544	21.400	4.494
5.000	300	10.500	1.400	16.000	2.560	21.500	4.515
5.100	306	10.600	1.500	16.100	2.576	21.600	4.536
5.200	312	10.700	1.600	16.200	2.592	21.700	4.557
5.300	318	10.800	1.700	16.300	2.608	21.800	4.578
5.400	324	10.900	1.744	16.400	2.624	21.900	4.599
5.500	330	11.000	1.780	16.500	2.640	22.000	4.620
5.600	336	11.100	1.776	16.600	2.656	22.100	4.641
5.700	342	11.200	1.792	16.700	2.672	22.200	4.662
5.800	348	11.300	1.808	16.800	2.688	22.300	4.683
5.900	354	11.400	1.824	16.900	2.704	22.400	4.702
6.000	360	11.500	1.840	17.000	2.720	22.500	4.725
6.100	460	11.600	1.856	17.100	2.736	22.600	4.746
6.200	558	11.700	1.872	17.200	2.752	22.700	4.767
6.300	567	11.800	1.888	17.300	2.768	22.800	4.788
6.400	576	11.900	1.904	17.400	2.784	22.900	4.809
6.500	585	12.000	1.920	17.500	2.800	23.000	4.830
6.600	594	12.100	1.936	17.600	2.816	23.100	4.851
6.700	603	12.200	1.952	17.700	2.832	23.200	4.872
6.800	612	12.300	1.968	17.800	2.848	23.300	4.893
6.900	621	12.400	1.984	17.900	2.864	23.400	4.914
7.000	630	12.500	2.000	18.000	2.880	23.500	4.935
7.100	639	12.600	2.016	18.100	2.896	23.600	4.956
7.200	648	12.700	2.032	18.200	2.912	23.700	4.977
7.300	657	12.800	2.048	18.300	2.928	23.800	4.998
7.400	666	12.900	2.064	18.400	2.944	23.900	5.190
7.500	675	13.000	2.080	18.500	2.960	24.000	5.040
7.600	684	13.100	2.096	18.600	2.976	24.100	5.061
7.700	693	13.200	2.112	18.700	2.992	24.200	5.082
7.800	702	13.300	2.128	18.800	3.008	24.300	5.103
7.900	711	13.400	2.144	18.900	3.024	24.400	5.124
8.000	720	13.500	2.160	19.000	3.040	24.500	5.145
8.100	729	13.600	2.176	19.100	3.056	24.600	5.166
8.200	738	13.700	2.192	19.200	3.072	24.700	5.187
8.300	747	13.800	2.208	19.300	3.088	24.800	5.208
8.400	756	13.900	2.224	19.400	3.104	24.900	5.229
8.500	765	14.000	2.240	19.500	3.120	25.000	5.250
8.600	774	14.100	2.256	19.600	3.136	25.100	5.350
8.700	783	14.200	2.272	19.700	3.152	25.200	5.450
8.800	792	14.300	2.288	19.800	3.168	25.300	5.550
8.900	801	14.400	2.304	19.900	3.184	25.400	5.650
9.000	810	14.500	2.320	20.000	3.200	25.500	5.750
9.100	819	14.600	2.336	20.100	3.300	25.600	5.850
9.200	828	14.700	2.352	20.200	3.400	25.700	5.911
9.300	837	14.800	2.368	20.300	3.500	25.800	5.934

(Barème I.T.S)

Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt
25.900	5.957	31.400	8.164	36.900	9.594	42.400	12.720
26.000	5.980	31.500	8.190	37.000	9.620	42.500	12.750
26.100	6.003	31.600	8.216	37.100	9.646	42.600	12.780
26.200	6.026	31.700	8.242	37.200	9.672	42.700	12.810
26.300	6.049	31.800	8.268	37.300	9.698	42.800	12.840
26.400	6.072	31.900	8.294	37.400	9.724	42.900	12.870
26.500	6.095	32.000	8.320	37.500	9.750	43.000	12.900
26.600	6.118	32.100	8.346	37.600	9.776	43.100	12.930
26.700	6.141	32.200	8.372	37.700	9.802	43.200	12.960
26.800	6.164	32.300	8.398	37.800	9.828	43.300	12.990
26.900	6.187	32.400	8.424	37.900	9.854	43.400	13.020
27.000	6.210	32.500	8.450	38.000	9.880	43.500	13.050
27.100	6.233	32.600	8.476	38.100	9.906	43.600	13.080
27.200	6.256	32.700	8.502	38.200	9.932	43.700	13.110
27.300	6.279	32.800	8.528	38.300	9.958	43.800	13.140
27.400	6.302	32.900	8.554	38.400	9.984	43.900	13.170
27.500	6.325	33.000	8.580	38.500	10.010	44.000	13.200
27.600	6.348	33.100	8.606	38.600	10.036	44.100	13.230
27.700	6.371	33.200	8.632	38.700	10.062	44.200	13.260
27.800	6.394	33.300	8.658	38.800	10.088	44.300	13.290
27.900	6.417	33.400	8.684	38.900	10.114	44.400	13.320
28.000	6.440	33.500	8.710	39.000	10.140	44.500	13.350
28.100	6.463	33.600	8.736	39.100	10.166	44.600	13.380
28.200	6.486	33.700	8.762	39.200	10.192	44.700	13.410
28.300	6.509	33.800	8.788	39.300	10.218	44.800	13.440
28.400	6.532	33.900	8.814	39.400	10.244	44.900	13.470
28.500	6.555	34.000	8.840	39.500	10.270	45.000	13.500
28.600	6.578	34.100	8.866	39.600	10.296	45.100	13.530
28.700	6.601	34.200	8.892	39.700	10.322	45.200	13.560
28.800	6.624	34.300	8.918	39.800	10.348	45.300	13.590
28.900	6.647	34.400	8.944	39.900	10.374	45.400	13.620
29.000	6.670	34.500	8.970	40.000	10.400	45.500	13.650
29.100	6.693	34.600	8.996	40.100	10.500	45.600	13.680
29.200	6.716	34.700	9.022	40.200	10.600	45.700	13.710
29.300	6.739	34.800	9.048	40.300	10.700	45.800	13.740
29.400	6.762	34.900	9.074	40.400	10.800	45.900	13.770
29.500	6.785	35.000	9.100	40.500	10.900	46.000	13.800
29.600	6.808	35.100	9.126	40.600	11.000	46.100	13.830
29.700	6.831	35.200	9.152	40.700	11.100	46.200	13.860
29.800	6.854	35.300	9.178	40.800	11.200	46.300	13.890
29.900	6.877	35.400	9.204	40.900	11.300	46.400	13.920
30.000	6.900	35.500	9.230	41.000	11.400	46.500	13.950
30.100	7.000	35.600	9.256	41.100	11.500	46.600	13.980
30.200	7.100	35.700	9.282	41.200	11.600	46.700	14.010
30.300	7.200	35.800	9.308	41.300	11.700	46.800	14.040
30.400	7.300	35.900	9.334	41.400	11.800	46.900	14.070
30.500	7.400	36.000	9.360	41.500	11.900	47.000	14.100
30.600	7.500	36.100	9.386	41.600	12.000	47.100	14.130
30.700	7.600	36.200	9.412	41.700	12.100	47.200	14.160
30.800	7.700	36.300	9.438	41.800	12.200	47.300	14.190
30.900	7.800	36.400	9.464	41.900	12.300	47.400	14.220
31.000	7.900	36.500	9.490	42.000	12.400	47.500	14.250
31.100	8.000	36.600	9.516	42.100	12.500	47.600	14.280
31.200	8.100	36.700	9.542	42.200	12.600	47.700	14.310
31.300	8.138	36.800	9.568	42.300	12.700	47.800	14.340

(Barème L.T.S)

Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt
47.800	14.370	53.400	16.020	58.900	17.670	64.400	21.252
48.000	14.400	53.500	16.050	59.000	17.700	64.500	21.285
48.100	14.430	53.600	16.080	59.100	17.730	64.600	21.318
48.200	14.460	53.700	16.110	59.200	17.760	64.700	21.351
48.300	14.490	53.800	16.140	59.300	17.790	64.800	21.384
48.400	14.520	53.900	16.170	59.400	17.820	64.900	21.417
48.500	14.550	54.000	16.200	59.500	17.850	65.000	21.450
48.600	14.580	54.100	16.230	59.600	17.880	65.100	21.483
48.700	14.610	54.200	16.260	59.700	17.910	65.200	21.516
48.800	14.640	54.300	16.290	59.800	17.940	65.300	21.549
48.900	14.670	54.400	16.320	59.900	17.970	65.400	21.582
49.000	14.700	54.500	16.350	60.000	18.000	65.500	21.615
49.100	14.730	54.600	16.380	60.100	18.100	65.600	21.648
49.200	14.760	54.700	16.410	60.200	18.200	65.700	21.681
49.300	14.790	54.800	16.440	60.300	18.300	65.800	21.714
49.400	14.820	54.900	16.470	60.400	18.400	65.900	21.747
49.500	14.850	55.000	16.500	60.500	18.500	66.000	21.780
49.600	14.880	55.100	16.530	60.600	18.600	66.100	21.813
49.700	14.910	55.200	16.560	60.700	18.700	66.200	21.846
49.800	14.940	55.300	16.590	60.800	18.800	66.300	21.879
49.900	14.970	55.400	16.620	60.900	18.900	66.400	21.912
50.000	15.000	55.500	16.650	61.000	19.000	66.500	21.945
50.100	15.030	55.600	16.680	61.100	19.100	66.600	21.978
50.200	15.060	55.700	16.710	61.200	19.200	66.700	22.011
50.300	15.090	55.800	16.740	61.300	19.300	66.800	22.044
50.400	15.120	55.900	16.770	61.400	19.400	66.900	22.077
50.500	15.150	56.000	16.800	61.500	19.500	67.000	22.110
50.600	15.180	56.100	16.830	61.600	19.600	67.100	22.143
50.700	15.210	56.200	16.860	61.700	19.700	67.200	22.176
50.800	15.240	56.300	16.890	61.800	19.800	67.300	22.209
50.900	15.270	56.400	16.920	61.900	19.900	67.400	22.242
51.000	15.300	56.500	16.950	62.000	20.000	67.500	22.275
51.100	15.330	56.600	16.980	62.100	20.100	67.600	22.308
51.200	15.360	56.700	17.010	62.200	20.200	67.700	22.341
51.300	15.390	56.800	17.040	62.300	20.300	67.800	22.374
51.400	15.420	56.900	17.070	62.400	20.400	67.900	22.407
51.500	15.450	57.000	17.100	62.500	20.500	68.000	22.440
51.600	15.480	57.100	17.130	62.600	20.600	68.100	22.473
51.700	15.510	57.200	17.160	62.700	20.691	68.200	22.506
51.800	15.540	57.300	17.190	62.800	20.724	68.300	22.539
51.900	15.570	57.400	17.220	62.900	20.757	68.400	22.572
52.000	15.600	57.500	17.250	63.000	20.790	68.500	22.605
52.100	15.630	57.600	17.280	63.100	20.823	68.600	22.638
52.200	15.660	57.700	17.310	63.200	20.856	68.700	22.671
52.300	15.690	57.800	17.340	63.300	20.889	68.800	22.704
52.400	15.720	57.900	17.370	63.400	20.922	68.900	22.737
52.500	15.750	58.000	17.400	63.500	20.955	69.000	22.770
52.600	15.780	58.100	17.430	63.600	20.988	69.100	22.803
52.700	15.810	58.200	17.460	63.700	21.021	69.200	22.836
52.800	15.840	58.300	17.490	63.800	21.054	69.300	22.869
52.900	15.870	58.400	17.520	63.900	21.087	69.400	22.902
53.000	15.900	58.500	17.550	64.000	21.120	69.500	22.935
53.100	15.930	58.600	17.580	64.100	21.153	69.600	22.968
53.200	15.960	58.700	17.610	64.200	21.186	69.700	23.001
53.300	15.990	58.800	17.640	64.300	21.219	69.800	23.034

(Barème I.T.S.)

Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt
69.900	23.067	75.400	24.882	80.900	27.300	86.400	30.240
70.000	23.100	75.500	24.915	81.000	27.400	86.500	30.275
70.100	23.133	75.600	24.948	81.100	27.500	86.600	30.310
70.200	23.166	75.700	24.981	81.200	27.600	86.700	30.345
70.300	23.199	75.800	25.014	81.300	27.700	86.800	30.380
70.400	23.232	75.900	25.047	81.400	27.800	86.900	30.415
70.500	23.265	76.000	25.080	81.500	27.900	87.000	30.450
70.600	23.298	76.100	25.113	81.600	28.000	87.100	30.485
70.700	23.331	76.200	25.146	81.700	28.100	87.200	30.520
70.800	23.364	76.300	25.179	81.800	28.200	87.300	30.555
70.900	23.397	76.400	25.212	81.900	28.300	87.400	30.590
71.000	23.430	76.500	25.245	82.000	28.400	87.500	30.625
71.100	23.463	76.600	25.278	82.100	28.500	87.600	30.660
71.200	23.496	76.700	25.311	82.200	28.600	87.700	30.695
71.300	23.529	76.800	25.344	82.300	28.700	87.800	30.730
71.400	23.562	76.900	25.377	82.400	28.800	87.900	30.765
71.500	23.595	77.000	25.410	82.500	28.875	88.000	30.800
71.600	23.628	77.100	25.443	82.600	28.910	88.100	30.835
71.700	23.661	77.200	25.476	82.700	28.945	88.200	30.870
71.800	23.694	77.300	25.509	82.800	28.980	88.300	30.905
71.900	23.727	77.400	25.542	82.900	29.015	88.400	30.940
72.000	23.760	77.500	25.575	83.000	29.050	88.500	30.975
72.100	23.793	77.600	25.608	83.100	29.085	88.600	31.010
72.200	23.826	77.700	25.641	83.200	29.120	88.700	31.045
72.300	23.859	77.800	25.674	83.300	29.155	88.800	31.080
72.400	23.892	77.900	25.707	83.400	29.190	88.900	31.115
72.500	23.925	78.000	25.740	83.500	29.225	89.000	31.150
72.600	23.958	78.100	25.773	83.600	29.260	89.100	31.185
72.700	23.991	78.200	25.806	83.700	29.295	89.200	31.220
72.800	24.024	78.300	25.839	83.800	29.330	89.300	31.255
72.900	24.057	78.400	25.872	83.900	29.365	89.400	31.290
73.000	24.090	78.500	25.905	84.000	29.400	89.500	31.325
73.100	24.123	78.600	25.938	84.100	29.435	89.600	31.360
73.200	24.156	78.700	25.971	84.200	29.470	89.700	31.395
73.300	24.189	78.800	26.004	84.300	29.505	89.800	31.430
73.400	24.222	78.900	26.037	84.400	29.540	89.900	31.465
73.500	24.255	79.000	26.070	84.500	29.575	90.000	31.500
73.600	24.288	79.100	26.103	84.600	29.610	90.100	31.535
73.700	24.321	79.200	26.136	84.700	29.645	90.200	31.570
73.800	24.354	79.300	26.169	84.800	29.680	90.300	31.605
73.900	24.387	79.400	26.202	84.900	29.715	90.400	31.640
74.000	24.420	79.500	26.235	85.000	29.750	90.500	31.675
74.100	24.453	79.600	26.268	85.100	29.785	90.600	31.710
74.200	24.486	79.700	26.301	85.200	29.820	90.700	31.745
74.300	24.519	79.800	26.334	85.300	29.855	90.800	31.780
74.400	24.552	79.900	26.367	85.400	29.890	90.900	31.815
74.500	24.585	80.000	26.400	85.500	29.925	91.000	31.850
74.600	24.618	80.100	26.500	85.600	29.960	91.100	31.885
74.700	24.651	80.200	26.600	85.700	29.995	91.200	31.920
74.800	24.684	80.300	26.700	85.800	30.030	91.300	31.955
74.900	24.717	80.400	26.800	85.900	30.065	91.400	31.990
75.000	24.750	80.500	26.900	86.000	30.100	91.500	32.025
75.100	24.783	80.600	27.000	86.100	30.135	91.600	32.060
75.200	24.816	80.700	27.100	86.200	30.170	91.700	32.095
75.300	24.849	80.800	27.200	86.300	30.205	91.800	32.130

(Barème I.T.S.)

Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt	Montant rémunération	Montant impôt
91.900	32.165	97.400	34.090	102.900	37.900	108.400	42.276
92.000	32.200	97.500	34.125	103.000	38.000	108.500	42.315
92.100	32.235	97.600	34.160	103.100	38.100	108.600	42.354
92.200	32.270	97.700	34.195	103.200	38.200	108.700	42.393
92.300	32.305	97.800	34.230	103.300	38.300	108.800	42.432
92.400	32.340	97.900	34.265	103.400	38.400	108.900	42.471
92.500	32.375	98.000	34.300	103.500	38.500	109.000	42.510
92.600	32.410	98.100	34.335	103.600	38.600	109.100	42.549
92.700	32.445	98.200	34.370	103.700	38.700	109.200	42.588
92.800	32.480	98.300	34.405	103.800	38.800	109.300	42.627
92.900	32.515	98.400	34.440	103.900	38.900	109.400	42.666
93.000	32.550	98.500	34.475	104.000	39.000	109.500	42.705
93.100	32.585	98.600	34.510	104.100	39.100	109.600	42.744
93.200	32.620	98.700	34.545	104.200	39.200	109.700	42.783
93.300	32.655	98.800	34.580	104.300	39.300	109.800	42.822
93.400	32.690	98.900	34.615	104.400	39.400	109.900	42.861
93.500	32.725	99.000	34.650	104.500	39.500	110.000	42.900
93.600	32.760	99.100	34.685	104.600	39.600	110.100	42.939
93.700	32.795	99.200	34.720	104.700	39.700	110.200	42.978
93.800	32.830	99.300	34.755	104.800	39.800	110.300	43.017
93.900	32.865	99.400	34.790	104.900	39.900	110.400	43.056
94.000	32.900	99.500	34.825	105.000	40.000	110.500	43.095
94.100	32.935	99.600	34.860	105.100	40.100	110.600	43.134
94.200	32.970	99.700	34.895	105.200	40.200	110.700	43.173
94.300	33.005	99.800	34.930	105.300	40.300	110.800	43.212
94.400	33.040	99.900	34.965	105.400	40.400	110.900	43.251
94.500	33.075	100.000	35.000	105.500	40.500	111.000	43.290
94.600	33.110	100.100	35.100	105.600	40.600	111.100	43.329
94.700	33.145	100.200	35.200	105.700	40.700	111.200	43.368
94.800	33.180	100.300	35.300	105.800	40.800	111.300	43.407
94.900	33.215	100.400	35.400	105.900	40.900	111.400	43.446
95.000	33.250	100.500	35.500	106.000	41.000	111.500	43.485
95.100	33.285	100.600	35.600	106.100	41.100	111.600	43.524
95.200	33.320	100.700	35.700	106.200	41.200	111.700	43.563
95.300	33.355	100.800	35.800	106.300	41.300	111.800	43.602
95.400	33.390	100.900	35.900	106.400	41.400	111.900	43.641
95.500	33.425	101.000	36.000	106.500	41.500	112.000	43.680
95.600	33.460	101.100	36.100	106.600	41.574	112.100	43.719
95.700	33.495	101.200	36.200	106.700	41.613	112.200	43.758
95.800	33.530	101.300	36.300	106.800	41.652	112.300	43.797
95.900	33.565	101.400	36.400	106.900	41.691	112.400	43.836
96.000	33.600	101.500	36.500	107.000	41.730	112.500	43.875
96.100	33.635	101.600	36.600	107.100	41.769	112.600	43.914
96.200	33.670	101.700	36.700	107.200	41.808	112.700	43.953
96.300	33.705	101.800	36.800	107.300	41.847	112.800	43.992
96.400	33.740	101.900	36.900	107.400	41.886	112.900	44.031
96.500	33.775	102.000	37.000	107.500	41.925	113.000	44.070
96.600	33.810	102.100	37.100	107.600	41.964	113.100	44.109
96.700	33.845	102.200	37.200	107.700	42.003	113.200	44.148
96.800	33.880	102.300	37.300	107.800	42.042	113.300	44.187
96.900	33.915	102.400	37.400	107.900	42.081	113.400	44.226
97.000	33.950	102.500	37.500	108.000	42.120	113.500	44.265
97.100	33.985	102.600	37.600	108.100	42.159	113.600	44.304
97.200	34.020	102.700	37.700	108.200	42.198	113.700	44.343
97.300	34.055	102.800	37.800	108.300	42.237	113.800	39%

EXERCICES

LES FRAIS DE PERSONNEL

1. Mangasouba, mécanicien, a travaillé 53 heures durant la première semaine d'octobre et 48 heures durant la seconde; son horaire normal étant de 40 heures par semaine, calculer le salaire brut de Mangasouba pour les deux premières semaines d'octobre compte tenu des indications suivantes :

- Salaire horaire = 80 UM
- Majoration de 15 % de la 41^{ème} à la 48^{ème} heure
 40 % de la 40^{ème} à la 54^{ème} heure de travail hebdomadaire
 50 % au delà de la 54^{ème} heure

2. Les sommes versées par une entreprise aux personnes suivantes sont-elles à enregistrer dans les "Frais de personnel" ? Justifier votre réponse.

- a) Rémunération du planton affecté au nettoyage des locaux.
- b) Rémunération des dockers occasionnels embauchés pour une opération de débarquement.
- c) Honoraires versés à l'architecte.
- d) Rémunération de l'agent comptable.
- e) Rémunération de l'expert comptable conseiller extérieur.

3. Dans une entreprise où aucune rémunération brute de salarié n'atteint le plafond considéré pour le calcul des cotisations de sécurité sociale, le montant total de la cotisation ouvrière est de 18 220 UM pour le mois de février.

Les salaires sont payés en espèces le dernier jour ouvrable du mois. Il n'est attribué ni indemnité, ni avantages en nature.

Travail à faire :

- 1° Effectuer les calculs relatifs à la paie du mois de février;
 - 2° Présenter schématiquement les seuls comptes de gestion dans lesquels les charges relatives à la paie sont enregistrées;
 - 3° Passer au journal les écritures relatives à la paie et celles qui concernent les règlements par chèque des cotisations de sécurité sociale;
- L'entreprise occupe moins de 20 salariés et paie trimestriellement ses cotisations. Les salaires n'ont pas varié au cours du trimestre considéré.

4. Une entreprise X ... a deux employés Fall et Moctar. A la fin du mois de mars les bulletins de paie ont été les suivants :

Fall		Moctar	
	15'000		18'000
Prime	960	Prime	1'200
	<u>15'960</u>		<u>19'200</u>
C.N.S.S	160	C.N.S.S	192
Retenues ITS	2'528	Retenues ITS	3'040
	<u>13'272</u>	à payer	<u>15'968</u>
Avance	5'000		
à payer	<u>8'272</u>		

Charges patronales : C.N.S.S : Assurances sociales 13 %
Médecine du travail 2 %

Travail à faire :

- 1° Enregistrer les bulletins des salaires du mois de mars;
- 2° Comptabiliser le versement espèces du net à la même date.

5. La société "Mansour" emploie six salariés dont les rémunérations mensuelles brutes sont les suivantes :

Mohamed :	18 000	Oumar :	22 000	Salah :	45 000
Brahim :	18 000	Soumaré :	19 000	Amna :	12 000

Travail à faire :

- 1° Présenter la page du registre des salaires relative au mois de janvier 1986;
Le registre des salaires contient les colonnes suivantes : Noms, emplois, salaires bruts, retenues I.T.S., cotisations C.N.S.S., avances, salaires nets.
Le 15 janvier la société a versé une avance de 10 000 à Oumar et à Soumaré.
 - 2° Comptabiliser le versement du 10 janvier et , à la date du 31 janvier, les renseignements fournis par le registre des salaires, les cotisations patronales à la sécurité sociale et l'impôt sur les traitements et salaires.
 - 3° Comptabiliser à la même date le paiement des salaires (espèces).
 - 4° Comptabiliser le versement des charges sociales et des retenues I.T.S.
- Taux et plafond : C.N.S.S 30 000 UM, Taux des assurances sociales 14 % dont 1% à la charge du salarié
- Taux de la médecine du travail 2 %. Barème I.T.S : se reporter à l'annexe du chapitre sur les salaires.

6. Les frais de personnel des établissements sont enregistrés dans les comptes suivants :

6500 Salaires, appointements
6520 Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance
6551 Médecine du travail

Pour le mois de février, le service de paie fournit les renseignements suivants :

- Total des salaires bruts : 708 500 UM (Tous les salaires sont inférieurs au plafond considéré pour le calcul des cotisations de la C.N.S.S)

3 - Dans la comptabilité de M'Rabott, toutes les charges de transports et de déplacements ont été portées dans le compte "630 Transports"

2 déc	Port facturé par le fournisseur Benoît	3'845		
3 "	Frêt aérien sur une importation (chèque)	72'730		
5 "	Prime d'assurance pour le transport (chèque)	4'850		
7 "	Frais d'expédition aux clients (espèces)	6'460	récupérables intégralement sur les clients	
9 "	Frais d'hébergement de l'ingénieur commercial	22'740		
12 "	Port facturé par le fournisseur Limam	2'975		
13 "	Port payé à réception des marchandises (espèces)	2'160		
14 "	Frais d'expédition aux clients (chèque)	6'820	"	"
15 "	Frais d'expédition aux clients (espèces)	7'430	"	"
16 "	Port payé à réception des marchandises (espèces)	2'860		
18 "	Frais d'expédition aux clients (chèque)	21'410	dont 7350 récupérables sur les clients	
19 "	Frêt maritime sur importation (chèque)	43'540		
20 "	Frais de voyage d'affaires à Nouadhibou	16'300		
22 "	Port facturé par le fournisseur Limam	3'915		
25 "	Frais d'expédition aux clients (chèque)	13'420	dont 5730 récupérables	
28 "	Frais d'expédition aux clients (espèces)	6'950	sur les clients	
29 "	Port facturé par le fournisseur Dahoud	5'840		

M'Rabott désire connaître :

- le montant des frais de transport à l'achat pour leur imputation ultérieure au coût d'achat des marchandises,
- le montant des frais de transport à la vente pour leur répartition en "récupérables" et en "non récupérables",
- le montant des frais de déplacements, missions, réceptions.

Travail à faire :

- 1) Présenter en un seul tableau, avec les subdivisions qui conviennent, le compte "630"
- 2) Passer les écritures constatant l'imputation au "coût d'achat" et le transfert aux "charges imputables aux tiers"

EXERCICES

LES AUTRES CHARGES COURANTES

- 1 - Le 2 avril, le compte "550 Banque" de Brahim présente un solde débiteur de 280 000 UM.
Les opérations relatives aux charges et aux produits du mois d'avril sont les suivantes :

15 avril -	règlement de la patente	95 000 UM
16 avril -	règlement du garagiste pour la réparation de la voiture de livraison	30 000 UM
17 avril -	remise à Fall, expert-comptable de 50 000 UM d'honoraires pour l'établissement du bilan	
18 avril -	versement de 2 000 UM pour l'abonnement à une revue professionnelle	
20 avril -	règlement du montant de la cotisation syndicale, soit 3 000 UM	
25 avril -	règlement de frais de camionnage à la réception d'une livraison de marchandises en port dû	6 500 UM

Travail à faire :

Enregistrer au journal ces opérations.

- 2 - Dans l'entreprise "Sabbah", le comptable a noté dans le compte bancaire les dépenses suivantes :

Achat de balais et de brosses	1'800 UM
Achat de lampes électriques pour le remplacement	500 "
Achat de marteau, pince, etc.	1'200 "
Achat de timbres poste	2'200 "
Cotisations réglées à la C.N.S.S	75'600 "
Facture du garage relative à la réparation du véhicule	28'000 "
Graissage de la camionnette	2'500 "
Honoraires de l'expert comptable	60'000 "
Loyer des locaux commerciaux	87'800 "
Paiement de l'I.T.S au trésor	135'800 "
Peinture du bureau	12'500 "
Prime d'assurance auto	47'500 "
Quittance d'électricité	18'500 "
Quittance de téléphone	31'800 "
Remplacement des pneus de la camionnette	14'300 "
Réparation de l'installation électrique	8'200 "
Réparation de la machine à écrire	4'300 "
Réparation de meubles	2'000 "
Taxes sur le chiffre d'affaires du mois	92'500 "

Travail à faire :

Présenter dans le compte de banque les imputations relatives aux opérations ci-dessus. Pour chaque dépense, indiquer le numéro du compte débité.

5. - LES CHARGES FINANCIERES

Les frais financiers sont les charges représentant l'intérêt des capitaux obtenus de l'extérieur :

- 670 Intérêts des emprunts
- 672 Intérêts des comptes courants et de dépôts
- 673 Intérêts bancaires et sur opérations de financement
- 676 Escomptes accordés

On relèvera cependant que les services bancaires (commissions, locations de coffres, frais de recouvrement, frais sur effets et sur titres...) sont analysés comme étant des "charges liées à l'activité" et portées dans le compte "635 Services bancaires" et non pas au compte "67 Charges financières".

Exemples :

1° Paiement en espèces de l'intérêt du 1er semestre de l'emprunt contracté auprès du notaire Maître Hassan (1 000 000 à 10 % l'an).

		5 juin			
670	56	INTERETS DES EMPRUNTS		50'000	
		CAISSE			50'000
		$1\,000\,000 \times 10 \times 6 \text{ mois}$			
		100×12			

2° La Banque Mauritanienne de Crédit avise, par note de débit, qu'elle prélève sur le compte 2 612 UM d'intérêts de découvert trimestriel.

		8 janvier			
673	550	INTERETS BANCAIRES		2'612	
		BANQUE			2'612

Exemple :

L'entreprise calcule à la fin du mois de février les taxes sur le chiffre d'affaires et les règle à l'Etat.
La déclaration fait ressortir une base imposable de 160 000 UM T.T.C. Le taux de la taxe est de 10 % T.T.C. La taxe à payer est donc de 16 000 UM.

* Enregistrement de la taxe à payer (document de base : la déclaration)

6610	435	TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ETAT, T.C.A	16'000	16'000
------	-----	--	--------	--------

* Règlement de la taxe (document de base : le chèque ou la quittance de paiement)

435	5..	ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES TRESORERIE	16'000	16'000
-----	-----	---	--------	--------

4.3 - Les droits d'enregistrement et timbres

Sous ce vocable, on range les impôts qui frappent certains actes juridiques. Il s'agit :

- ou de charges de caractère occasionnel tels que les droits d'enregistrement des contrats;
- ou de charges liées à l'exploitation courante.

Exemples :

- les impôts sur les mutations de propriété (cessions, dotations, successions ...) et sur les actes constitutifs de sociétés ;
- les timbres fiscaux apposés sur les quittances, sur les cartes grises....)

Les droits d'enregistrement sont à enregistrer au débit du compte de charges "662 Droits d'enregistrement des actes et marchés".

Toutefois, ceux relatifs à la création de l'entreprise ou à l'acquisition d'immobilisations peuvent être portés en "Frais immobilisés". (Se reporter pour les détails au chapitre 9)

4.4 - Les droits de douane

Ce sont des charges nées lors des importations ou parfois des exportations de marchandises. La fréquence de leur engagement est variable suivant les entreprises.

Les droits de douane sont à comprendre dans le coût d'entrée des immobilisations ou des stocks.

C'est au débit du compte "86 Impôt sur le résultat" et non aux comptes de charges qu'ils sont enregistrés.

- les autres concernent l'exploitant sur le plan personnel et non sur le plan commercial

Exemples : l'impôt général sur le revenu (I.G.R.), la taxe d'habitation, etc...

S'il arrive que des impôts de cette nature soient acquittés par prélèvement sur les fonds de l'entreprise, ils sont enregistrés au débit du compte "108 Compte de l'exploitant".

Exemple : Un commerçant reçoit le 31 mars l'avertissement relatif à la patente dont le montant 82 000 UM est payable le 15 juin au plus tard.

		31 mars			
660	436	IMPOTS DIRECTS (PATENTE)		82'000	
		ETAT, IMPOTS ET TAXES			82'000
		Patente à payer le 15 juin			

Le 15 juin, le commerçant s'acquitte par chèque bancaire.

		15 Juin			
436	550	ETAT, IMPOTS ET TAXES		82'000	
		BANQUE			82'000
		Chèque n°... en règlement de la patente			

Le compte "436 Etat, impôts et taxes" a exprimé du 31 mars au 15 juin, la "dette" du commerçant vis-à-vis des Contributions des Impôts. Il est comparable au compte "Fournisseurs".

4.2 - Les taxes et impôts indirects

Parmi les taxes indirectes, on distingue essentiellement :

- les taxes sur le chiffre d'affaires (importations, ventes, prestations de services...);
- les taxes de consommations (produits pétroliers, tabacs...);
- la taxe sur la circulation des viandes;
- la taxe sur les projections cinématographiques.

Les taxes sur le chiffre d'affaires sont réglées soit lors de l'importation en ce qui concerne les marchandises introduites en Mauritanie, soit spontanément par l'entreprise quand il s'agit de livraison de biens et services.

- Les taxes indirectes sur les importations constituent un élément du coût d'achat.
- Les taxes acquittées sur le chiffre d'affaires, c'est-à-dire sur des ventes de marchandises ou de services constituent des charges comptabilisées au compte "6610 Taxes sur le chiffre d'affaires".

Comptabilisation des taxes sur le chiffre d'affaires

Le compte "6610 Taxes sur le chiffre d'affaires" est débité au moment de la constatation des charges, qu'il y ait ou non paiement immédiat.

Exemple : L'expert comptable a remis sa note d'honoraires s'élevant à 120 000 UM.

633	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	120'000	
464	CREDITEURS DIVERS		120'000
	Note de Fall M'Bareck, expert comptable		

3.3 - Les autres charges inscrites au compte "charges liées à l'activité"

Il est à noter que certains services obtenus des tiers donnent lieu à inscription dans d'autres comptes :

Exemples :

- Frais postaux et de télécommunications (compte 632)
- publicité et propagande (compte 634)
- services bancaires (compte 635), etc...

4. - LES IMPOTS ET TAXES

Nous avons vu, à l'occasion de l'étude des achats, que certaines taxes sont incorporées directement au coût d'achat des marchandises achetées.

Il existe d'autres impôts et taxes que l'entreprise est tenue d'acquitter pour exercer son activité.

On sait que l'on peut notamment distinguer parmi les impôts et taxes :

- les impôts directs et taxes assimilées;
- les taxes et impôts indirects;
- les impôts, taxes et droits d'enregistrement;
- les droits de douane.

4.1 - Les impôts directs

Les uns sont de caractère fixe et payables annuellement, tels l'impôt de patente et le droit de licence. Ils sont établis en considération de l'importance des immobilisations, de la nature de l'activité ou du chiffre d'affaires. Les autres sont liés à l'activité de l'entreprise.

Exemples :

La contribution foncière établie d'après la valeur locative annuelle des biens fonciers.

La taxe d'apprentissage calculée sur les salaires bruts annuels, etc...

Ces catégories d'impôts directs sont des charges de l'entreprise enregistrées comme telles au compte "Impôts et taxes" ou au compte divisionnaire "660 Impôts directs et taxes assimilées".

Il existe d'autres impôts directs :

- les uns concernent l'entreprise mais n'ont pas nécessairement le caractère de charges

Exemple : l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, lequel n'est dû qu'en l'hypothèse de résultats bénéficiaires ou l'impôt minimum forfaitaire qui se substitue à lui.

3.11 - Les frais de transports relatifs aux marchandises

Il est logique de distinguer les frais de cette nature occasionnés par les achats et ceux relatifs aux ventes. L'enregistrement comptable peut être fait dans les comptes divisionnaires :

- 6300 Transports sur achats
- 6301 Transports sur ventes

Cependant nous avons déjà fait observer à l'occasion de la comptabilisation des achats que les frais de transports, supportés pour l'acquisition de biens sont imputés directement au compte "60 Achats" (ou éventuellement au compte "Immobilisations" si les frais concernent l'acquisition d'un bien durable comme, par exemple, du matériel).

Néanmoins, le plan comptable a prévu le compte "6300 Transports sur achats" qui ne peut être utilisé que dans le cas où les charges afférentes aux achats ne peuvent être affectées de façon certaine à telle ou telle catégorie de biens achetés (facture commune à plusieurs catégories d'achats par exemple).

Il est utilisé comme compte d'attente puis, après analyse, soldé par les comptes d'achats concernés.

Au compte "6301 Transports sur ventes" on regroupe les charges occasionnées par l'expédition des marchandises et payées à des tiers. Le fonctionnement de ce compte a été expliqué précédemment dans le chapitre 11.

3.12 - Les frais de transports relatifs aux personnes

Dans les entreprises importantes, l'acheminement du personnel, depuis les localités avoisinantes jusqu'au lieu de travail et vice versa, peut être assuré par un transporteur attitré. Les factures réglées à ce transporteur sont comptabilisées au compte "Transports collectifs du personnel".

Par contre, les dépenses de fonctionnement relatives aux moyens de transport propres à l'entreprise (achat d'essence, frais de réparation et d'entretien) ainsi que les locations de matériels de transport ne sont pas portées à ce compte et sont enregistrées aux comptes de charges par nature concernés.

Les frais de déplacements, de missions, peuvent comprendre d'une part les frais de transports proprement dits (billets d'autobus, d'avion, etc.), d'autre part les frais de séjour, c'est-à-dire les dépenses accessoires qu'entraîne le fait de se trouver hors du lieu habituel de résidence (frais d'hôtel..).

Le plan comptable a prévu le compte "631 Déplacements, missions et réceptions" pour enregistrer tous les frais occasionnés lors des déplacements et missions des membres du personnel de l'entreprise, que ces frais soient directement facturés par un tiers, ou remboursés à l'intéressé au vu des pièces justificatives ou d'après un barème forfaitaire.

Les frais de déplacements sont portés dans la subdivision "6310 Voyages et déplacements" lorsque le déplacement ne comporte pas d'autres frais.

C'est en revanche à "6315 Missions" qu'il convient d'inscrire les frais supportés comprenant, en plus des frais de transport, des frais de nourriture et de logement et à "6317 Réceptions", les frais de toute nature engagés en vue de pourvoir à l'accueil des personnes reçues par l'entreprise (frais de transports, d'hébergement, de restauration, de spectacles, etc..).

3.2 - Les services d'intermédiaires

L'entreprise peut avoir recours :

- ou bien à des intermédiaires pour la réalisation de ses achats et de ses ventes ;
- ou bien à des tiers exerçant une profession libérale qui apportent une collaboration suivie ou accidentelle (avocats, experts-comptables, etc.).

Les charges ainsi engagées peuvent être inscrites dans le compte divisionnaire "633 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires".

2.3 - Prestations diverses faites à l'entreprise

L'entreprise demande généralement à des tiers de la garantir contre les risques de toute nature moyennant le paiement de primes d'assurances. C'est le compte divisionnaire "623 Primes d'assurance" qui peut être débité du montant de ces dépenses.

Enfin, des études de recherches peuvent être, à la demande de l'entreprise, réalisées par des spécialistes indépendants. Des frais de toute nature sont exposés pour la constitution de documentation générale et technique, d'organisation de séminaires, colloques, conférences etc...

Ce sont les comptes divisionnaires " 624 Etudes, recherches" - "625 Documentation technique" et "626 Frais de colloques, séminaires..." qui sont destinés à recevoir l'inscription de ces charges.

3. - LES CHARGES EXTERNES LIEES A L'ACTIVITE

Le commerçant utilise les services de l'administration des postes, des banques, des transporteurs. Il peut avoir besoin de recourir à la collaboration de personnes étrangères à l'entreprise.

Les charges que constituent les services rendus par les banques, la poste, les transporteurs... les rémunérations versées aux tiers extérieurs sont portés dans le compte "63 Charges externes liées à l'activité" dont les subdivisions sont :

- 630 Transports
- 631 Déplacements, missions, réceptions
- 632 Frais postaux et de télécommunications
- 633 Rémunérations d'intermédiaires
- 634 Publicité et propagande, publications, promotions des ventes (annonces, échantillons, foires, expositions, cadeaux à la clientèle, catalogues et imprimés....
- 635 Services bancaires
- 637 Quote-part des frais du siège à l'étranger
- 638 Charges diverses (cotisations, frais de recrutement du personnel, frais de conseils et d'assemblées..).

3.1 - Les transports

Parmi les charges liées à l'activité, les comptes de transports méritent une attention particulière.

En application du principe de classement par nature des charges, le compte "Transports" enregistre les seuls frais de transport dus ou réglés à des tiers. Les frais de transport relatifs aux marchandises ou aux personnes sont enregistrés dans les comptes " 630 Transports" et "631 Déplacements, missions, réceptions".

• Contenu du compte " 630 Transports"

- | | | |
|---|---|---------------------------|
| - 6300 Transports sur achats |) | |
| - 6301 Transports sur ventes |) | relatifs aux marchandises |
| - 6302 Transports entre établissements |) | |
| - 6305 Transports collectifs du personnel |) | |
| - 6308 Autres frais de transport (déménagements ..) |) | relatifs aux personnes |

• Contenu du compte "631 Déplacements, missions, réceptions"

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------------|
| - 6310 Voyages et déplacements |) | |
| - 6315 Missions |) | relatifs aux personnes |
| - 6317 Réceptions |) | |

- 624 Etudes et recherches
- 625 Documentation générale et technique
- 626 Frais de colloques, séminaires, conférences.

2.1 - Obtention de la disposition de certains biens

Il peut s'agir de la jouissance de biens immeubles ou meubles appartenant à des tiers.

Exemple : Un local commercial, un matériel de transport.

Le coût de ces avantages peut être enregistré au compte divisionnaire "6200 Locations mobilières et immobilières".

Il peut s'agir encore d'une opération de crédit bail par laquelle l'entreprise peut disposer d'un bien sans avoir à en payer immédiatement le prix. Les charges incombant à ce titre à l'entreprise peuvent être notées au compte divisionnaire "6202 Redevances sur crédit bail".

Exemple : Le 5 janvier, le loyer du premier trimestre de l'année 1986 s'élevant à 150 000 UM, est payé par chèque au propriétaire.

		5 janvier			
620		LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES		150'000	
	550	BANQUE			150'000
		Quittance de loyer du 1er trimestre			

2.2 - Exécution de travaux pour le compte de l'entreprise

Les tiers peuvent être sollicités pour assurer l'entretien ou la réparation des biens meubles ou immeubles de l'entreprise. C'est au sous-compte "62 Travaux d'entretien et de réparation" que peuvent être enregistrées les dépenses ainsi faites.

Exemple : Reçu la facture du "Grand Garage" s'élevant à 35 000 UM concernant diverses réparations de la voiture du service des ventes.

		17 janvier			
621		TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION		35'000	
	464 (ou 40)	CREDITEURS DIVERS (FOURNISSEURS)			35'000

Les dettes envers le garagiste, le propriétaire de l'immeuble, peuvent être notées dans le compte "Créditeurs divers", le compte "Fournisseurs" pouvant être réservé à l'enregistrement des dettes contractées pour l'achat de biens destinés à la vente ou à la production.

CHAPITRE 13

LES AUTRES CHARGES COURANTES

Le fonctionnement normal de l'entreprise ne peut pas être assuré exclusivement par ses propres moyens. Elle est obligée de recourir à des tiers auxquels elle demande la mise à sa disposition de certains capitaux ou biens, l'exécution de travaux pour son compte, la prestation de services à son profit. Elle supporte des impôts.

Les charges incombant à ce titre à l'entreprise sont notées dans les comptes divisionnaires suivants :

- 61 Travaux de sous-traitance
- 62 Charges liées à l'investissement
- 63 Charges liées à l'activité
- 64 Charges et pertes diverses
- 66 Impôts et taxes
- 67 Charges financières

1. - LES TRAVAUX DE SOUS-TRAITANCE

L'entreprise peut s'adresser à des spécialistes pour les charger d'effectuer certains travaux de production ou de distribution se rapportant à l'objet principal de l'exploitation.

Exemples :

- *Un entrepreneur de travaux immobiliers s'adresse à un terrassier pour exécuter la partie du marché relative aux fondations de l'immeuble.*
- *La Sonelec recourt à la SNIM pour la distribution de l'électricité à Nouadhibou.*

Les charges ainsi engagées sont portées au compte "61 Achats de sous-traitance". Le plan comptable considère comme achats de sous-traitance :

- les travaux à façon;
- les sous-traitances industrielles;
- les sous-traitances dans les marchés publics.

Le sous-traitant peut fournir les matières ou les recevoir, en tout ou en partie, directement, de l'entreprise ou des fournisseurs de celle-ci.

2. - LES CHARGES EXTERNES LIEES A L'INVESTISSEMENT

L'exercice de l'activité commerciale entraîne nécessairement l'engagement de charges inhérentes à l'utilisation de biens mobiliers et immobiliers dont l'entreprise est propriétaire ou seulement locataire. Les subdivisions du compte "62 Charges externes liées à l'investissement" sont les suivantes :

- 620 Locations et charges locatives diverses
- 621 Travaux d'entretien et de réparation
- 623 Primes d'assurance

9. L'entreprise Kébir occupe quatre salariés payés mensuellement. Pour le mois de mars, les éléments des salaires sont les suivants :

Noms des salariés	Salairé mensuel	Prime d'ancienneté	Indemnité de transport
Dahoud	40'000	2'800	1'500
Salifou	25'000		1'500
Mohamed	28'000		1'500
Fall	35'000		1'500

Renseignements complémentaires :

- les salaires sont payés en espèces le dernier jour du mois;
- les charges relatives aux salaires sont comptabilisées à la date de la paie;
- le règlement des charges sociales sur salaires a lieu au début de chaque trimestre;
- le règlement de l'I.T.S a lieu au début de chaque mois.

Travail à faire :

- 1° Calculer le montant de la retenue I.T.S en utilisant le barème fiscal
- 2° Passer au journal les écritures relatives à la paie du mois de mars
- 3° En supposant que les salaires de janvier et février ont été les mêmes qu'en mars, comptabiliser le règlement de toutes les cotisations ouvrières et patronales à la sécurité sociale et le paiement de la retenue I.T.S. Les règlements sont effectués par chèque bancaire.

10. Au début de l'exercice 19(n), l'entreprise a une créance de 30 000 UM sur son salarié C.

Au cours de l'exercice 19(n), l'entreprise enregistre les opérations suivantes :

- le 20/09 avance 10 000 à son salarié A
- le 15/10 prête 40 000 à son salarié B
- le 30/11 A rembourse ses 10 000
- le 15/12 le salarié C rembourse un prêt de 12 000 qui lui avait été accordé l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 19(n+1), l'entreprise :

- accorde une nouvelle avance de 12 000 à A, le 13 avril
- est remboursée par A le 30 juillet
- est remboursée par B de son prêt de l'exercice précédent, le 15 octobre

Travail à faire :

Présenter au journal général ces différentes opérations qui sont toutes effectuées par caisse.

- Retenues I.T.S : 56 920 UM
- Oppositions sur salaires : 12 000 UM
- Le taux des cotisations à la C.N.S.S est de :

14 % pour les assurances sociales dont 1% à la charge du salarié
2 % pour la médecine du travail

Travail à faire :

- 1° Présenter les calculs relatifs à la paie;
 - 2° Passer au journal les écritures du mois de février relatives à la paie et aux charges sociales.
- Les salaires sont payés en espèces. Les charges sociales sont réglées par banque.

7 - Déterminer dans les cas suivants la retenue I.T.S

1) Ba - mois de juin 1986

salaire de base	25'000
heures supplémentaires	3'400
prime de bilan	15'000
cotisations C.N.S.S	-300
Salaire net de cotisations	43'100

2) Sidibé - mois de juillet 1986

salaire du 1 au 15	25'000
allocation de congés 15 au 31	25'000
cotisations C.N.S.S	-300
Salaire net de cotisations	49'700

8 - Effectuer les calculs relatifs à l'I.T.S et comptabiliser les fiches de paie après les avoir complétées

1) Ali - mois de mai 1986

salaire	15'000
prime d'ancienneté	1'500
allocations familiales	2'000
cotisations C.N.S.S et de retraite	-900
salaire net	17'600

2) Fall - mois de novembre 1986

salaire de base	13'000
prime de rendement	4'000
cotisations sécurité sociale	-170
salaire net de cotisations	16'830
remboursement de frais	1'485
avance du 15/10/86	-5'000
à payer	13'315

CHAPITRE 14

LE REGLEMENT DES ECHANGES

Toutes les opérations commerciales se traduisent en définitive, par des mouvements de fonds qui consacrent le règlement de ces opérations sur le plan financier.

Le moyen de paiement qui paraît le plus évident et le plus simple est le règlement en **espèces**.
Au lieu de régler directement en espèces, il est possible d'effectuer ou de recevoir des paiements par l'intermédiaire de la **banque** ou des **chèques postaux** :

- soit par chèque;
- soit par virement.

Dans le cas où l'entreprise désire mobiliser des crédits, elle peut recourir à deux formes spéciales de règlements à crédit :

- d'une part, le créancier donne par écrit ordre à son débiteur de payer telle somme à une certaine date (échéance) et soumet cet ordre à l'acceptation tacite ou expresse de son débiteur; dans ce cas il tire une **lettre de change** ou **traite**;
- d'autre part, le débiteur peut s'engager à s'acquitter de sa dette à une certaine date; dans ce cas il fait usage du **billet à ordre**.

Lettres de change et billets à ordre sont des **effets de commerce**.

1. - LES REGLEMENTS EN ESPECES

En Mauritanie, l'unité monétaire est l'Ouguiya.

En décembre 1986, la valeur de l'ouguiya par rapport au franc français est de 1 Ouguiya = 0,087 francs français. 1 franc français équivaut donc à 11,49 Ouguiya.

On trouvera, ci-après, le tableau des instituts d'émission et des monnaies des pays africains francophones, au 31 décembre 1986.

Instituts d'émission et monnaies des pays d'Afrique francophone

Source: Banque de France

Décembre 1988

Sigles normes Afnor

Pays	Instituts d'émission	Monnaies	Parité avec le FF
Algérie	Banque Centrale d'Algérie	Dinar	1 DZD = 1,338 FF
Maroc	Banque du Maroc	Dirham	1 MAD = 0,736 FF
Mauritanie	Banque Centrale de Mauritanie	Ouguiya	1 MRO = 0,087 FF
Tunisie	Banque Centrale de Tunisie	Dinar	1 TND = 7,650 FF
Bénin	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Franc CFA	1 XOF = 0,02 FF
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Tchad			
Togo			
Cameroun	Banque d'Emission des Etats de l'Afrique Centrale	Franc CFA	1 XAF = 0,02 FF
Centrafrique			
Congo			
Gabon			
Tchad			
Burundi	Banque de la République de Burundi	Franc Burundais	1 BIF = 0,064 FF
Guinée	Banque Centrale de la Rép. de Guinée	Franc Guinéen	1 GNF = 0,020 FF
Madagascar	Banque Centrale de la Rép. Malgache	Franc Malgache	1 MGF = 0,00827 FF
Rwanda	Banque Nationale du Rwanda	Franc Rwandais	1 RWF = 0,0765 FF
Ile Maurice	Banque de Maurice	Roupie Mauricienne	1 MUR = 0,489 FF
Zaïre	Banque Nationale du Zaïre	Zaïre	1 ZAZ = 0,096 FF

1.1 - Les documents de base

Pour constater les règlements en espèces, il est d'usage d'établir des documents appelés reçus ou quittances.

La **quittance** est consécutive au règlement en espèces d'une dette, le **reçu** est un document qui ne suppose nullement l'existence d'une dette préalable.

Les mouvements d'espèces sont très courants dans le commerce de détail. Il est pratiquement impossible de les noter directement sur les livres comptables.

Les documents principaux pour la comptabilisation des mouvements de caisse sont :

- les fiches de caisse ou brouillard de caisse
- les bandes de caisses enregistreuses
- les factures acquittées, reçus et quittances

Exemple : Journaliser les opérations suivantes :

26.3 - Vente de la journée : 99 600 (en espèces)

28.3 - Reçu du client Fall : 14 000 UM en espèces en règlement de notre facture du 15 février

28.3 - Facture de "Burama" : fournitures de bureau 4 350 UM, escompte 2 %. Règlement espèces.

		26.3			
56	700	CAISSE	VENTES MARCHANDISES	99'600	99'600
		28.3			
56	410	CAISSE	CLIENTS ORDINAIRES	14'000	14'000
		Fall son règlement en espèces			
606		FOURNITURES DE BUREAU		4'350	
56		CAISSE			4'263
776		ESCOMPTES OBTENUS			87
		Fournitures de bureau			

2. - LES OPERATIONS BANCAIRES

2.1 - Les principales opérations effectuées par la banque

Avant d'examiner les documents de base utiles à la comptabilisation des opérations bancaires, il est nécessaire de décrire les différents services rendus par la banque.

2.11 - Les opérations de trésorerie courante

* La banque conserve les dépôts effectués par ses clients dans plusieurs types de comptes.

a) Les comptes de chèques : cette dénomination se rapporte à deux catégories bien distinctes de comptes

- les comptes de dépôts (1) qui sont similaires aux comptes ouverts par la Caisse d'Epargne et où les seules opérations admises sont les versements et les retraits (donc inutilisation de chèques, de virements, d'effets de commerce...);
- les comptes de chèques proprement dits qui, à la différence des précédents, permettent l'utilisation de chèques et de virements mais qui ne produisent aucun intérêt.

(1) On distingue les dépôts à vue, les dépôts avec préavis et les dépôts à échéance fixe

b) Les comptes courants qui sont spécialement réservés aux commerçants. Ils peuvent être soit débiteurs soit créditeurs et portent intérêts.

• **La banque se charge des encaissements**

- de chèques à l'ordre de l'entreprise
- de virements en faveur de l'entreprise
- d'effets à l'ordre de l'entreprise

Plusieurs hypothèses sont à envisager :

- La valeur à encaisser est payable aux guichets de la banque chargée de l'encaissement

Exemple : Khairy, titulaire d'un compte auprès de la Société Mauritanienne de Crédit à Rosso, remet à sa banque, pour encaissement, un chèque de 130 000 UM établi par son client Fall.

Fall a tiré le chèque sur la Société Mauritanienne de Crédit. L'opération d'encaissement se traduit par un simple jeu d'écritures. La S.M.C :

- *crédite le compte de Khairy pour 130 000 UM*
- *débite le compte de Fall pour la même somme.*

- La valeur à encaisser est payable sur la place même où la banque est établie : Dans ce cas le règlement s'opère souvent par compensation.
- La valeur à encaisser est payable sur une autre place : Dans ce cas la banque endosse la valeur au nom d'une autre banque dite "correspondante" établie dans la place où la valeur est payable.
- La valeur à encaisser est constituée par un effet de commerce non domicilié, donc à présenter au domicile du tiré ou souscripteur :
 - si le domicile se trouve dans la ville où la banque est établie, l'encaissement se fait par un préposé aux recettes de la banque;
 - si le domicile est situé sur une place où la banque a un correspondant, ce dernier se charge de l'encaissement en espèces;
 - si le domicile est situé sur une autre place quelconque, la banque peut confier l'encaissement à l'Office des Postes et Télécommunications.

• **La banque se charge du paiement**

- des chèques émis par ses clients au profit des créanciers
- des virements émis par ses clients
- des effets de commerce domiciliés à son établissement
- des notes d'électricité et de téléphone....

• **La banque se met au service de ses clients en déplacement en fournissant**

- des chèques de voyage dénommés "traveller's chèques" encaissables sur d'autres banques
- des accrédiats et lettres de crédit auprès des banques locales

2.12 - Les opérations de crédit

• **La banque escompte les effets de commerce** : elle achète les effets de ses clients avant l'échéance sous déduction d'un agio. Les opérations sur les effets de commerce sont étudiées plus loin.

• **La banque peut accepter que le solde du compte de son client devienne débiteur** provisoirement jusqu'à une certaine limite ; c'est une technique de crédit appelée "découvert" ou

"facilités de caisse" permettant à la trésorerie du client de mieux faire face aux échéances. Ce crédit peut être assorti ou non de garanties.

L'absence de garanties entraîne d'ailleurs un intérêt élevé pour ces crédits.

• *La banque peut assurer le financement d'opérations particulières :*

- le **crédit de campagne** accordé aux entreprises dont l'activité ne se répartit pas uniformément sur toute l'année : achats groupés dans une période déterminée de l'année et ventes étalées sur l'ensemble de l'exercice ;

- le **crédit de travaux** accordés aux entreprises adjudicataires de marchés importants pour leur permettre, en attendant les rentrées de fonds, de financer le démarrage du chantier.

• *La banque peut prêter son crédit :* la banque prête à ses clients non seulement des fonds mais aussi sa signature :

- pour leur permettre de se procurer des fonds ou de consolider leur position financière : c'est le **crédit par acceptation** ;

- pour leur faciliter les transactions avec l'étranger : c'est le **crédit documentaire**.

• Le crédit par acceptation a surtout lieu dans le commerce international permettant :

- au banquier d'accorder son crédit et de se procurer une rémunération sans avoir à décaisser des fonds,
- au client de bénéficier d'un crédit moins onéreux que le découvert.

• Le crédit documentaire, est utilisé dans les ventes internationales

Exemple : Moussa Bey de Kaédi a commandé une quantité importante de conserves alimentaires au "Consortium des Epicerie de Lyon".

Pour faciliter la transaction, sa banque la "Banque du Commerce et de l'Industrie" se porte garante de sa solvabilité en prenant l'engagement révocable (ou irrévocable) de régler au vendeur le prix des marchandises.

La "B.C.I." se couvre du risque couru et prend un gage sur les marchandises en cours de route en se faisant remettre certains documents notamment le **connaissance** par lequel le capitaine du navire reconnaît avoir pris en charge les marchandises.

Le **connaissance** constitue un titre généralement endossable, permettant de revendiquer la propriété de la marchandise en cours de route. Il peut être accompagné des documents suivants :

- la police d'assurance maritime,
- la facture,
- le certificat d'origine,
- la licence d'importation.

Une **traite documentaire** tirée par le "Consortium des Epicerie de Lyon" et accompagnée des documents énumérés ci-dessus parvient à la "B.C.I." par l'intermédiaire de la "Banque du Commerce Extérieur" de Lyon. La "B.C.I." accepte la traite et la retourne par la même voie au "Consortium des Epicerie de Lyon". Pour se couvrir, la "B.C.I." demande à son client Moussa, soit un paiement comptant, soit l'acceptation d'une traite en échange des documents.

Nota : le mécanisme présenté ci-dessus a été très schématisé, les opérations ayant trait au crédit documentaire comporte de nombreuses variantes qui sont souvent extrêmement complexes.

2.2 - Le chèque bancaire

2.21 - Définition et forme du chèque

Le chèque bancaire est un moyen de paiement comptant par lequel le titulaire d'un compte bancaire le tireur donne l'ordre à sa banque, le tiré de payer une somme à lui même ou à un tiers, le bénéficiaire. Le chèque est transmissible par endossement. (Endosser signifie "écrire au dos"). Le chèque est payable à vue; c'est-à-dire que le bénéficiaire peut immédiatement l'encaisser ou le remettre à l'encaissement par l'intermédiaire d'une banque ou des C.C.P. Le chèque évite la circulation de monnaie et facilite les paiements.

La forme du chèque

Les chèques sont présentés en carnet. Chaque feuillet du carnet comprend une souche (ou talon) et un volant détachable (ou vignette). Le volant constitue le chèque proprement dit. Chaque formule porte un certain nombre de mentions imprimées conformément au modèle reproduit ci-contre.

On remarquera sur le chèque complété :

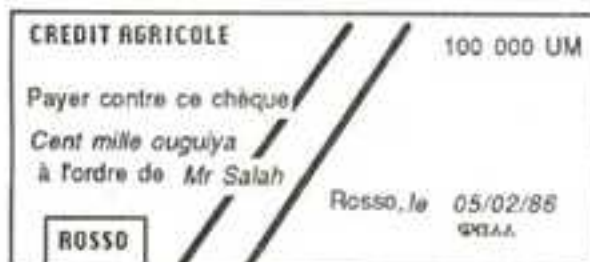
- un numéro d'identification figurant sur le volant (le même figure sur la souche)
- la désignation du tiré (nom de la banque)
- l'ordre de paiement et la somme en chiffres et en lettres
- le nom du titulaire du compte (Fall Moctar) et le numéro de son compte
- le cadre dans lequel est mentionné le lieu où le chèque est payable
- le lieu, la date d'émission et la signature du tireur

Série A N° 146875	Tiré ↓ BANQUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	Montant ↘ B.P. U.M. : 6.900 ----
S.A. au capital de 190 000 000 UM - Siège social Av. Mohamed V - Nouakchott - RC N° 258 - N° banque 90		
Payez contre ce chèque (somme en toutes lettres)	Six mille neuf cent ouguiya -----	
à l'ordre de	Monsieur SALEM	
payable A L'Agence de Nouakchott (Rép. Islamique de Mauritanie)	Mr FALL MOCTAR 66 Cpte 109 622 X	Nouakchott, le 5 janvier 1985 Signature Φαλλ
Lieu de paiement	Bénéficiaire	Tireur
		Lieu d'émission
		Date d'émission

Le chèque barré

Le tireur ou le bénéficiaire peuvent barrer le chèque de deux traits parallèles; dans ce cas le bénéficiaire est obligé de le remettre à l'encaissement par l'intermédiaire d'une banque ou des C.C.P. Le barrement est facultatif. Il constitue une garantie contre les risques de perte ou de vol. Il faut distinguer :

- le barrement général
- le barrement spécial



Barrement général



Barrement spécial

Un chèque à barrement spécial ne peut être payé qu'au banquier désigné entre les deux barres.

Le chèque visé ou certifié

Le visa du chèque effectué par la banque à la demande du tireur consiste à constater l'existence de la provision.

La certification donne au bénéficiaire du chèque une garantie plus étendue, constate non seulement l'existence de la provision, mais bloque aussi cette dernière jusqu'à l'expiration du délai légal de présentation.

Sanctions pour inobservation des conditions de fond et de forme

Pour effectuer des règlements par chèque, il faut :

- être titulaire d'un compte en banque : en effet, le chèque ne peut être tiré que sur la banque, l'agent comptable du trésor et le receveur principal chargé de la tenue des chèques postaux;
- disposer d'une provision, c'est-à-dire posséder à son compte d'une somme suffisante.

Celui qui émet un chèque sans provision préalable et disponible est passible d'une amende égale à 10% de la somme pour laquelle le chèque est tiré, sans que cette amende puisse être inférieure à 200 UM. Si la provision est inférieure au montant du chèque, l'amende ne porte que sur la différence entre le montant de la provision et le montant du chèque.

La même amende est due par le tireur, le premier endosseur ou le porteur d'un chèque sans indication du lieu d'émission ou sans date, ou portant une date postérieure à celle à laquelle il est endossé ou présenté (articles 358 à 361 du C.G.I.).

2.22 - La circulation du chèque

- Le bénéficiaire encaisse directement le chèque

Le bénéficiaire se rend chez le tiré qui vérifie la signature du tireur et s'assure du montant de la provision.

Pour percevoir la somme indiquée, le bénéficiaire date et acquitte le chèque au verso.

" Pour acquit " <i>Nouakchott, le 2 février 1986</i> Signature

Lorsque le chèque est établi à l'ordre de soi même, le tireur se confond avec le bénéficiaire.

• ***Le bénéficiaire remet le chèque à la banque en la chargeant de l'encaissement***

Le ou les chèques sont remis à l'encaissement à la banque à l'aide d'un bordereau de remise. Les chèques doivent préalablement à leur remise, être endossés à l'ordre de la banque.

L'endos se présente de la manière suivante :

Payez à l'ordre de la Banque de Mauritanie "Valeur à l'encaissement" <i>Compte n° 54510</i> <i>Nouakchott, le 8 Mars 1986</i> Signature

Cet endos n'est pas translatif de propriété, c'est un endossement de procuration. La mention "valeur à l'encaissement" donne mandat au banquier d'encaisser le chèque, mais ne lui transfère pas la propriété.

• ***Le bénéficiaire transmet le chèque à une autre personne***

Au lieu d'encaisser le chèque ou de le faire encaisser par le banquier, le bénéficiaire peut l'utiliser comme moyen de paiement.

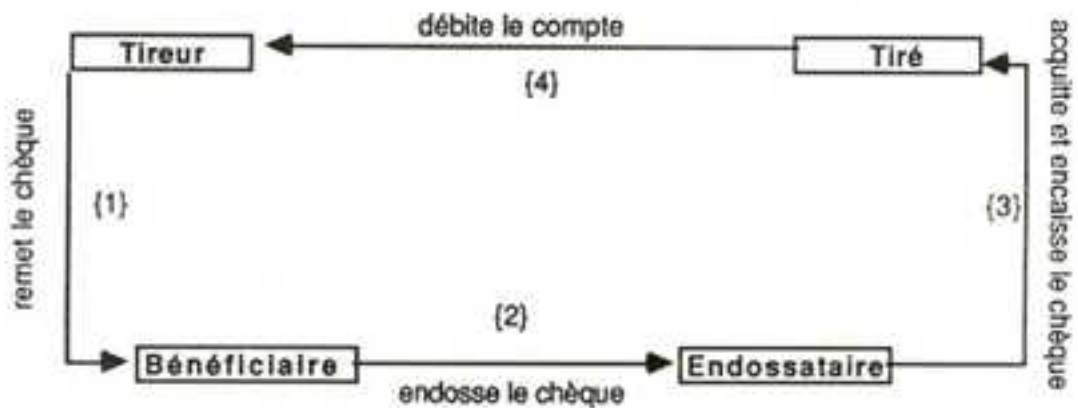
Il peut y avoir plusieurs endossements successifs.

Les mentions à faire figurer au dos du chèque sont les suivantes :

Payez à l'ordre de M. Oumar DIALLO <i>Nouadhibou, le 2 février 1986</i> Signature Payez à l'ordre de M. Salah CHERIF <i>Nouadhibou, le 3 février 1986</i> Signature

Cet endossement est translatif de propriété.

Schéma de la circulation



2.3 - L'extrait de compte et les documents annexes

Périodiquement, la banque adresse à son client un relevé bancaire appelé "extrait de compte" où sont récapitulées les différentes opérations réalisées pour son compte.

SOCIETE MAURITANIEENNE DE CREDIT				1500268J0000061 1	29/12/83	12/1/84
Titulaire du compte				La direction de votre agence est à votre disposition pour tous renseignements que vous voulez demander sur le présent extrait M. HABIB Nouakchott 228 MAURITANIE		
M. HABIB						
A Nouakchott						
Code B	Code G	N° de compte	Clé			
38403	12	00050455105	25			
Dates	Nature de l'opération				Débit	Crédit
29/12	Solde précédent					656'750
01/01	Virement ... C 34				100'000	
02/01	Païement chèque numéro 1320826				100'000	
04/01	Païement chèque numéro 1320831				19'900	
05/01	Païement chèque numéro 1320832				19'800	
06/01	Païement chèque numéro 1320835				10'000	
10/01	Païement chèque numéro 1320827				20'000	
11/01	Païement chèque numéro 1320828				34'382	
11/01	Païement chèque numéro 1320834				20'000	
12/01	Païement chèque numéro 1320836				18'800	
Totaux				342'882	656'750	
Nouveau solde					313'868	
Au verso de cet imprimé vous trouverez le mode d'utilisation de votre relevé d'identité bancaire						

L'extrait de compte ne fait pas toujours apparaître des renseignements suffisants pour identifier les différentes opérations.

Des documents annexes complétant l'information sont envoyés régulièrement à l'entreprise, notamment :

- l'avis de crédit pour les opérations augmentant l'avoir en compte;
- l'avis de débit pour les opérations diminuant l'avoir en compte

Les chèques émis par le tireur ne nécessitent pas d'explication particulière, le tireur pouvant se référer aux indications portées sur les souches numérotées qu'il conserve.

2.4 - La comptabilisation des règlements par chèque

• L'entreprise tire des chèques sur sa banque

Les chèques émis par l'entreprise ne présentent aucune difficulté en ce qui concerne leur enregistrement. Celui-ci s'effectue à partir des talons de chèques.

Exemple 1

Le 15/2.. - chèque n° 3175518 de 2 540 UM en règlement du fournisseur Fall de sa facture du 19 janvier 19(n)

400		FOURNISSEUR FALL		2'540	
	550	BANQUE			2'540
		Chèque n° 3175518			

Exemple 2

Le 16.2. - chèque n° 3175519, retrait de fonds pour alimenter la caisse 50 000 UM.

Il s'agit d'une mutation de disponibilités entre la banque et la caisse. Elle se traduit par l'écriture suivante :

56		CAISSE		50'000	
	550	BANQUE			50'000
		Chèque n° 3175519 - retrait espèces			

Remarque :

Dans certains systèmes comptables organisés (1) sur la spécialisation des journaux par types d'opérations, l'écriture ci-dessus, court le risque d'être enregistrée deux fois : une première fois dans le "Journal de Banque", une deuxième fois dans le "Journal de Caisse".

Pour pallier ce risque de double emploi, le compte "580 Virements de fonds" peut être utilisé pour enregistrer le transfert de fonds entre les comptes de trésorerie. On aura ainsi les deux écritures suivantes :

580		VIREMENT DE FONDS		50'000	
	550	BANQUE			50'000
		<i>Journal de banque</i>			
		chèque n° 3175519 - retrait espèces			
56		CAISSE		50'000	
	580	VIREMENT DE FONDS			50'000
		<i>Journal de caisse</i>			
		approvisionnement de la caisse			

Le compte "Virements" doit être soldé au terme des opérations qui lui ont donné naissance.

• **L'entreprise remet à l'encaissement des chèques**

Les chèques reçus des tiers peuvent être encaissés

- directement au guichet de la banque par le dernier porteur s'ils ne sont pas barrés,
- par l'intermédiaire de la banque de l'entreprise,
- par l'intermédiaire du service des chèques postaux.

Dans les deux derniers cas, il y a lieu d'établir un bordereau de remise à l'encaissement.

Exemple

- le 10/9 : le client Oumar règle une facture par chèque barré 8 000 UM
- le 12/9 : le comptable remet à l'encaissement à la banque le chèque reçu

L'opération peut être comptabilisée en une seule fois.

550	BANQUE	8 000
410	CLIENTS	8 000

Mais ces 8 000 ne sont pas immédiatement disponibles à la banque.

Pour suivre de plus près le solde du compte bancaire et éviter de tirer des chèques sans provision, il est préférable d'enregistrer le chèque dont l'entreprise est bénéficiaire en deux temps. Il faut en effet :

- que le chèque ait été remis au banquier;
- que le banquier ait effectivement encaissé le chèque, ce qui peut demander plusieurs jours.

Dans l'intervalle de temps séparant le règlement du client et la remise du chèque à l'encaissement, on utilisera le compte transitaire "540 Chèques à encaisser".

1. Remise du chèque par le client

540	CHEQUES A ENCAISSER	8'000
410	CLIENTS	8'000

2. Remise à l'encaissement à la banque

550	BANQUE	8'000
540	CHEQUES A ENCAISSER	8'000
	Avis de crédit de la banque constatant l'augmentation de l'avoir en banque	

2.5 - Le virement bancaire

Lorsque le débiteur et le créancier ont tous deux des comptes ouverts dans une banque, le débiteur peut donner l'ordre à sa banque de virer la somme due au compte bancaire du créancier. Cet ordre revêt une forme écrite quelconque, il doit être signé.

BANQUE DU COMMERCE <i>Nouakchott</i>	ORDRE DE VIREMENT	UM
Donneur d'ordre Veuillez virer de mon compte N° Nom Adresse La somme de (en toutes lettres)		
Bénéficiaire Nom Adresse Chez N° du compte		
Motif (facultatif)		
Le 19... Signature		

Lorsque la banque exécute l'ordre, elle adresse un "**Avis de débit**" au débiteur et un "**Avis de crédit**" au bénéficiaire du virement.

L'ordre de virement peut être donné une fois pour toutes, pour régler certaines dettes : factures de la Sonelec, de l'OPT, etc... Le titulaire rédige alors un avis de prélèvement d'office ou avis de domiciliation.

- * Les règlements par virement n'exigent aucun mouvement de numéraire; ils consistent en de simples écritures.
- * Le principe du virement fait l'objet d'une application particulièrement intéressante : le centre de chèques postaux .

3. - LES OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES CHEQUES POSTAUX

Le Centre des Chèques Postaux constitue un véritable service bancaire confié à l'administration des postes et télécommunications. Il recueille les fonds qui lui sont confiés par toute personne, groupement ou société titulaire d'un compte courant postal.

3.1 - Les opérations

A la différence des banques, le Centre des Chèques Postaux ne rémunère pas les fonds déposés et n'accorde aucun crédit aux titulaires de comptes courants. Les autres opérations sont semblables dans les deux organismes. Ainsi, les chèques postaux assurent :

- les **encaissements** alimentant le compte :
 - versements en espèces effectués dans les bureaux par mandat carte de versement. Le centre adresse un avis de crédit au bénéficiaire (coupon du mandat-carte)
 - remises de chèques bancaires;
 - effets de commerce;
 - virements émanant des clients;
- les **paiements** ordonnés par le titulaire du compte :
 - retraits de fonds par chèque de paiement;
 - chèques de virement pour alimenter un compte bancaire ou régler un créancier titulaire d'un C.C.P.;
 - chèques de paiement pour régler des créanciers non titulaires d'un compte au C.C.P.;
 - domiciliations d'effets de commerce;
 - domiciliations d'office : téléphone, électricité, eau.

Le Centre de Chèques Postaux prélève différentes taxes :

- taxes sur les chèques de paiement;
- taxes de recouvrement,
- taxe annuelle etc...

3.2 - Le chèque postal

* *Présentation générale*

Le mode principal d'utilisation des fonds déposés à un compte courant postal est l'émission d'un chèque postal. Ce chèque peut avoir deux utilisations différentes :

- le *virement postal* permettant d'ordonner des virements au profit d'autres titulaires de comptes courants postaux par un simple jeu d'écritures;
- le *chèque de paiement* que le titulaire utilise soit pour des paiements à des tiers, soit pour des retraits à son profit.

* *Le mécanisme du chèque postal*

Le tireur du chèque doit remplir les trois parties du volant. Il mentionne le nom et le numéro du compte

courant du bénéficiaire pour un virement, le nom et l'adresse du bénéficiaire pour un paiement, ainsi que la somme à payer.

641325 BPUM	MAURITANIE N° 641325 NKT C/C	CHEQUES POSTAUX N° 641325 NKT C/C	MAURITANIE
	Sommes en chiffres BPUM	A _____ le _____ PAYEZ _____ (sommes en toutes lettres)	BPUM
	ATTENTION VOIR AU VERSO	à M. _____ C/C n° _____ (pour un virement) Adresse: _____ (seulement pour un paiement)	au profit de _____ C/C n° _____ Centre _____
	Signature		

Souche

conservée
par le
tireurAvis de débit
(1)Chèque de paiement ou de virement
(2)
Chèque postal (recto)Avis de crédit
(3)Avis de crédit
(3)Chèque de paiement ou de virement
(2)Avis de débit
(1)

Correspondance	N° à l'état	Motif du non-paiement PIECE D'IDENTITE PRODUITE	Attention ! Ce chèque vous a été remis par l'un de vos débiteurs. Avant de l'envoyer pour encaissement au centre, portez dans le cadre rouge ci-contre la mention "bénéficiaire" ou votre cachet ou votre signature. Dans ce cas, si le chèque est impayé par suite d'insuffisance de provision ou de défense de payer faite par le tireur, il vous sera renvoyé accompagné d'un certificat de non-paiement. Si vous désirez renoncer à l'envoi de ce certificat, portez dans le cadre rouge, au lieu des indications ci-dessus, l'une des mentions contresignée "sans certificat" ou "sans frais".
	Arrivée	A _____ le _____ Pour acquit	
	Payement	Rectifications	
	M. _____ est informé que ce mandat est payable au bureau de à partir du _____ Se munit du présent avis et de pièces d'identité.		

Chèque postal (verso)

Le verso du chèque peut recueillir quelques lignes de correspondance.

Le tireur expédie les volets 1, 2 et 3 (volant détaché de sa souche) à son centre de chèques postaux. Lorsque le virement ou le paiement est effectué, le centre retourne au tireur le volet 1 (avis de débit) accompagné d'un extrait de compte qui mentionne l'ancien avoir, le montant de l'opération et le nouvel avoir.

Le volet 2 est conservé par le centre après acquit du bénéficiaire dans le cas de chèque de paiement. Le volet 3 (avis de crédit) est expédié au bénéficiaire accompagné d'un extrait de compte.

3.3 - La comptabilisation du compte chèque postal

Les opérations réalisées avec les chèques postaux sont comptabilisées d'après les extraits de compte que le centre envoie après chaque opération.

La place du compte de "Chèques Postaux" dans le plan comptable général est la suivante :

Classe 5 : Comptes financiers

55 Banques, Institutions financières et assimilées

554 Chèques Postaux

554 CHEQUES POSTAUX

<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Solde initial	Retraits en espèces de tiers
Versements en espèces	Virements au profit de tiers
Virements émanant de clients	Paiements de chèques émis
Encaissements de chèques	Domiciliations échues
Encaissements d'effets	Prélèvements d'office (Sonelec, téléphone....)
	Taxes prélevées

Ce compte dont le solde ne peut jamais être créditeur représente une créance sur le Centre de Chèques Postaux.

Les taxes prélevées portées au crédit du compte sont imputables au compte "635 Services bancaires(et C.C.P)".

4 . - LES EFFETS DE COMMERCE

4.1 - Les documents

4.11 - Création des effets de commerce

On a vu jusqu'à présent les moyens de règlement au comptant. Tous ces moyens peuvent, bien entendu, être utilisés pour des règlements à crédit.

Dans les transactions commerciales, tant que le règlement n'est pas intervenu, le fournisseur a une créance sur son client. S'il désire "mobiliser" sa créance, c'est-à-dire l'utiliser pour se procurer des liquidités tout en laissant à son client la possibilité de régler selon le terme prévu, il est amené à recourir à deux formes spéciales de règlement à crédit.

1. Pour pouvoir matérialiser puis mobiliser cette créance, le fournisseur rédige une **lettre de change** ou **traite** pour inviter son débiteur à payer telle somme à une certaine date. Il soumet cette invitation à l'acceptation tacite ou expresse du débiteur. C'est une lettre préimprimée à son en-tête (voir figure 1 ci-contre).

2. Le même résultat peut être obtenu si le débiteur, dès réception de la facture, rédige un billet à son en-tête, dans lequel il s'engage à s'acquitter de son dû à une certaine date; dans ce cas il fait usage du **billet à ordre** (figure 2)

Date création 13 - 04 - 85	FALL Mouhamadoune Av. Gamal Abdel Nasser Nouakchott	Nouakchott, Le 13 Avril 1985	B.P.UM 150'000
B.P.UM 150.000 UM	R.C. 6836- Tél 533 30	Au Quinze juin 1985	
Echéance 15 JUIN 85	Acceptation ou aval	Veuillez payer contre cette lettre de change à l'ordre de moi-même la somme de Cent cinquante mille ougulya	
Négocié à		Tiré	
Tiré S/é NAJAH		Société NAJAH B.P. 18 NOUAKCHOTT	
Domiciliation SMC Cpte n° 36.4020		Domiciliation Société Mauritanienne de Crédit B.P. 25 - NOUAKCHOTT Compte 364020	
Régl. FacL 12 N° 020.85	N° 020.85	Signature Φαλλ	Timbre fiscal

↓
Souche

Fig. 1 - Lettre de change

Date 20 - 04 - 85	Société NAJAH BP 18 Nouakchott/RIM R.C. 5412	Nouakchott, Le 20 Avril 1985	B.P. 150 000 UM
B.P.UM 150 000 UM		Au Quinze juin 1985 -----	
Echéance 15 JUIN 85		Contre ce billet je payerai à l'ordre de Monsieur FALL Mouhamedoune	
Bénéficiaire FALL Mouhamedoune	Aval -----	la somme de Cent cinquante mille ouguiya -----	
Domiciliation SMC		Domiciliation Société Maunitarienne de Crédit B.P. 25 - NOUAKCHOTT Compte 354020	Signature Le gérant Aton
Régl. Fact. 12 N° 3	N° 3		Timbre fiscal

↓
Souche

Fig. 2 - Billet à ordre

4.12 - Définitions

* La lettre de change :

La lettre de change ou traite est un écrit par lequel un créancier (tireur) donne l'ordre à son débiteur (le tiré) de payer à une date fixée (échéance) une certaine somme, soit à lui-même, soit à l'ordre d'un tiers (bénéficiaire).

La lettre de change, préalablement acceptée par le tiré, présente les avantages suivants :

- elle est un instrument de crédit;
- elle permet de mobiliser immédiatement la créance par la négociation;
- elle circule facilement par la voie des endossements

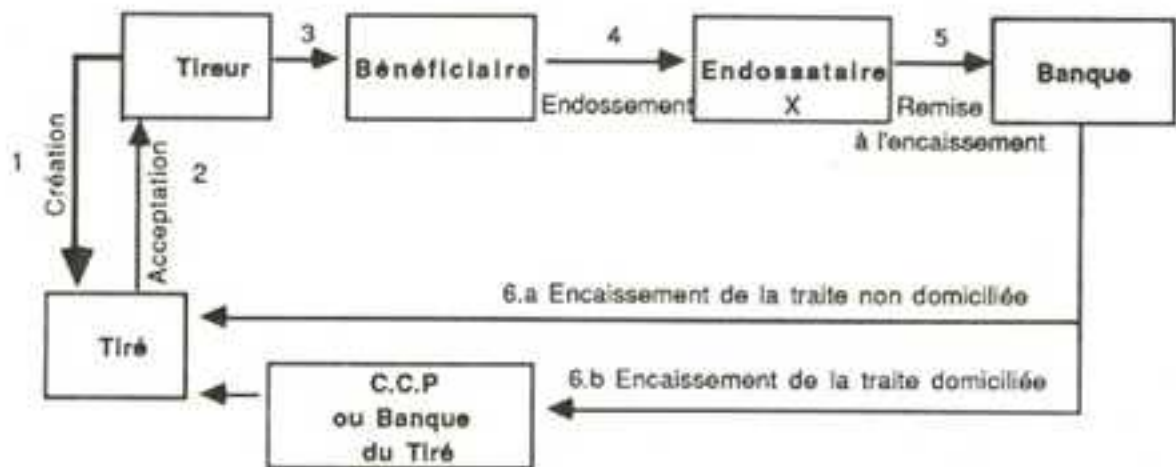
* Le billet à ordre :

Le billet à ordre est un écrit par lequel un débiteur ou souscripteur s'engage à payer à l'ordre d'une autre personne, appelée bénéficiaire, une somme déterminée à une échéance fixée. Le billet à ordre peut avoir un caractère civil ou commercial. Le bénéficiaire d'un billet à ordre a les mêmes possibilités que le porteur d'une lettre de change. Il peut :

- le remettre à l'encaissement à l'échéance;
- l'endosser au profit d'un tiers
- l'escompter auprès de sa banque

4.2 - La circulation de la lettre de change

La lettre de change représente un **effet à recevoir** pour le **bénéficiaire** (entrée). Elle représente un **effet à payer** pour le **tiré** qui enregistre une sortie d'effet à payer soit lorsqu'il l'accepte, soit lorsqu'il est avisé du tirage (avis de traite ou mention portée sur la facture).



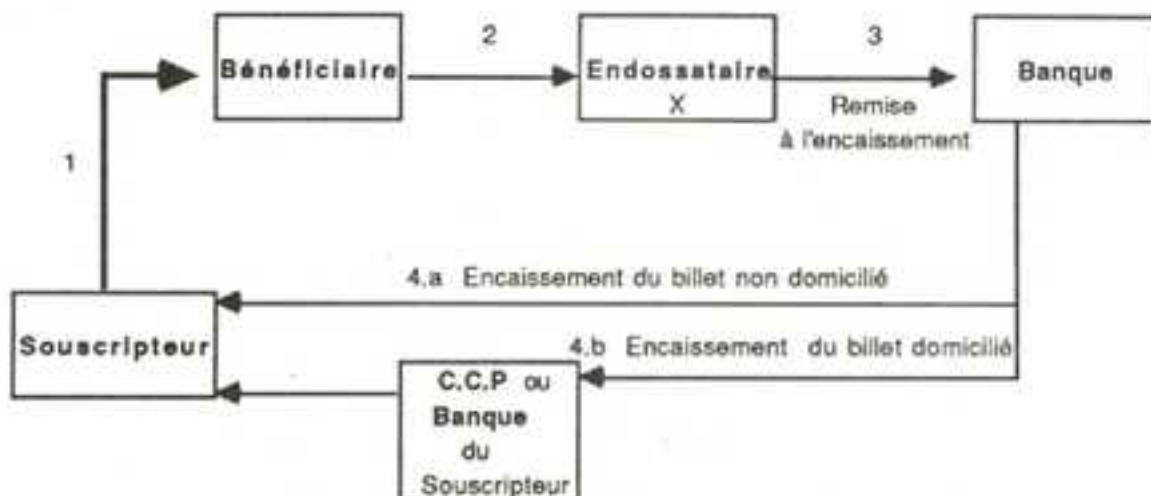
Circulation de la lettre de change

Principales variantes possibles

- Les phases 1 et 2 peuvent être supprimées : l'acceptation est une mention facultative, remplacée souvent par un simple avis signalant au tiré l'émission de la traite;
- Le tireur et le bénéficiaire peuvent n'être qu'une seule et même personne;
- Il peut n'y avoir aucun endossement, ou au contraire plusieurs endossements successifs;
- Le bénéficiaire ou le dernier endossataire peut encaisser l'effet directement sans passer par l'entremise de la banque;
- Au lieu de la remettre à l'encaissement, le bénéficiaire peut escompter la traite auprès de sa banque.

4.3 - La circulation du billet à ordre

Le billet à ordre suit en général les mêmes règles que la lettre de change; cependant il n'y a pas d'acceptation, tireur et tiré se confondent : c'est le souscripteur. Il représente un **effet à payer** pour le **souscripteur**, un **effet à recevoir** pour le **bénéficiaire**.



Circulation du billet à ordre

4.4 - La comptabilisation des effets de commerce

4.41 - Les comptes utilisés

Pour comptabiliser les effets de commerce, le plan comptable général prévoit deux comptes :

- 405 Effets à payer
- 415 Effets à recevoir

Ces comptes enregistrent l'intégration des dettes et des créances aux comptes collectifs "40 Fournisseurs et comptes rattachés" et "41 Clients et comptes rattachés".

Des comptes divisionnaires du compte "54 Chèques, effets et coupons à l'encaissement" "541 Effets à l'encaissement" } assurent la "liaison" entre les opérations de remise à l'encaissement et "542 Effets à l'escompte" } de remise à l'escompte.

Présentation du compte "Effets à recevoir"

415 EFFETS A RECEVOIR	
Débit	Crédit
Entrée des effets en portefeuille (Constatation de la créance)	Sortie des effets du portefeuille (Extinction de la créance)
Billets à ordre souscrits par le débiteur	Effets encaissés
Lettres de change tirées (acceptées ou non) sur le débiteur	Effets remis à l'encaissement ou à l'escompte
Traites endossées par le débiteur à l'ordre de l'entreprise	Effets endossés à l'ordre de créanciers de l'entreprise
Solde : Montant des effets dont l'entreprise est bénéficiaire à un moment donné	

Le compte "Effets à recevoir" est un compte d'actif.

Présentation du compte "Effets à payer"

405 EFFETS A PAYER	
Débit	Crédit
Rentrée des effets (Extinction de la dette)	Création des effets -sorties- (Constatation de la dette)
Paiement des effets	Souscription de billets à l'ordre du créancier
	Acceptation de lettres de change à l'ordre du créancier
Solde : Montant à un moment donné des effets en circulation à payer	

Le compte "Effets à payer" est un compte de passif.

4.42 - La création des effets de commerce

Le compte "Effets à recevoir" représente pour le bénéficiaire des créances matérialisées sous forme de billets à ordre ou lettres de change.

Le compte "Effets à payer" exprime pour le souscripteur ou l'accepteur des dettes à terme obéissant aux règles juridiques particulières des effets de commerce.

A l'origine de la création des effets, plusieurs possibilités sont offertes :

1. L'entreprise tire une lettre de change sur son débiteur qui accepte l'effet
2. Le débiteur "endosse" à l'ordre du créancier un effet qu'il détient en portefeuille
3. Le débiteur souscrit un "billet à ordre" au profit de son créancier
4. Le débiteur tire sur un de ses clients un effet directement à l'ordre de son créancier

Tous ces cas se traduisent de la même façon

Chez le créancier	Chez le débiteur
415 EFFETS A RECEVOIR 410 CLIENTS	400 FOURNISSEURS 405 EFFETS A PAYER

4.43 - L'encaissement des effets de commerce

Les effets de commerce peuvent sortir du portefeuille du bénéficiaire à l'échéance, c'est-à-dire au moment du paiement. Cependant, au lieu d'encaisser directement l'effet, l'entreprise le fait encaisser par sa banque.

L'effet est endossé à l'ordre de la banque aux fins d'encaissement quelques jours avant l'échéance. Durant cette courte période, l'effet n'est plus en portefeuille mais n'est pas encore encaissé.

Il convient donc d'ouvrir un compte de transition afin de comptabiliser les effets en instance d'encaissement, c'est le compte "541 Effets à l'encaissement".

Exemple : le 16 septembre, la "Sonara" endosse à l'ordre de la "Banque Mauritanienne de Crédit", pour encaissement, un effet au 30 septembre sur "Oumar et Cie" de 100 000 UM. Elle est avisée le 5 octobre de l'encaissement (commissions dues 750).

1. Le 16.09 - Endossement par procuration à l'ordre de la banque

541	EFFETS A L'ENCAISSEMENT	100'000	
415	EFFETS A RECEVOIR		100'000
	Constatation de la remise à l'encaissement		

2. Le 05.10 - Réception de l'avis de crédit. Net : $100\,000 - 750 = 99\,250$

550	BANQUE	99'250	
635	SERVICES BANCAIRES	750	
541	EFFETS A L'ENCAISSEMENT		100'000
	Avis de crédit de la banque et constatation de l'encaissement.		

4.44 - La négociation des effets de commerce

Le bénéficiaire de l'effet peut attendre l'échéance pour recouvrer sa créance, mais, le plus souvent, il se réserve la possibilité de la "mobiliser" pour récupérer plus vite des liquidités.

Moyennant une rémunération, les banques acceptent, sous certaines conditions, de "mobiliser" la créance du commerçant représentée par un titre négociable. L'effet est endossé à l'ordre de la banque qui en devient propriétaire. On dit que cette dernière **escompte** l'effet de commerce.

L'escompte est une opération de crédit par laquelle la banque met à la disposition immédiate du cédant le produit d'une affaire traitée avec paiement différé. A titre de compensation elle prélève une retenue appelée **agio**.

L'agio comprend, outre les frais d'encaissement et commissions, d'autres éléments dont le principal est l'escompte proprement dit, c'est-à-dire l'intérêt calculé sur la valeur nominale, pour le nombre de jours séparant les dates de négociation et d'échéance.

La valeur nominale diminuée de l'agio est inscrite au crédit du compte du cédant, c'est la **valeur actuelle** de l'effet à la date de la négociation.

$\text{Valeur nominale} - \text{Agio} = \text{Valeur actuelle}$

Exemple : Tandia, commerçant de Nouadhibou est bénéficiaire d'une lettre de change de 62 000 UM échéant le 30 septembre 1986. Le 3 août, Tandia négocie cet effet au "Crédit Commercial" de Nouadhibou, sa banque, qui le crédite le 8 août.

Quelques jours s'écoulent toujours entre la date de la remise de l'effet et celle de la réception de l'avis de crédit envoyé par la banque.

C'est pourquoi, pour ne pas utiliser des sommes non encore portées au compte de l'entreprise par la banque, il est recommandé d'utiliser un compte de transition " 542 Effets à l'escompte" (ou Effets négociés)".

542 EFFETS A L'ESCOMPTE	
Débit	Crédit
Effets remis à l'escompte à la banque	Effets escomptés par la banque
Solde : Montant des effets en instance de négociation à un moment donné	

Les écritures constatant la négociation seront les suivantes :

1. Le 3 août - Remise de l'effet à l'escompte

L'effet négocié est sorti du portefeuille. Il ne peut plus figurer dans le compte "415 Effets à recevoir"; en attendant d'être informé par la banque, on porte la valeur nominale de l'effet dans le compte transitoire "542 Effets remis à l'escompte".

542	415	EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE EFFETS A RECEVOIR Constatation de la remise à l'escompte	62'000	62'000
-----	-----	--	--------	--------

2. Le 8 août - Réception de l'avis de crédit de la banque

Le bordereau d'escompte envoyé par la banque et reçu quelques jours après la remise de l'effet comporte le décompte de l'agio. En supposant que l'escompte s'élève à 1 250 UM et les commissions et frais à 750 UM, l'écriture suivante devra être passée :

550	BANQUE	60'000	
635	SERVICES BANCAIRES	1'250	
673	INTERETS BANCAIRES	750	
542	EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE		62'000
	Comptabilisation du bordereau d'escompte et solde du compte "Effets remis à l'escompte"		

Les comptes "415 Effets à recevoir" et "542 Effets à l'escompte" sont toujours débités ou crédités pour le nominal de l'effet.

4.45 - Le paiement des effets (ou rentrée des effets à payer)

A l'échéance, le bénéficiaire ou le dernier endossataire de l'effet ou du billet souscrit réclame le paiement au tiré ou au tireur. L'effet de commerce, dûment acquitté, est rendu au débiteur contre le paiement effectif.

Mais la plupart des effets étant domiciliés, le paiement s'effectue au guichet de la banque (ou CCP) domiciliataire.

Le débiteur comptabilisera donc l'*avis de débit* de la banque mentionnant les domiciliations réglées par son intermédiaire.

Exemple : Le 6 janvier 1986, la société " El Nasr" reçoit de sa banque des traites dûment acquittées accompagnées de l'avis de débit suivant

Banque Commerciale de Nouakchott		
AVIS DE DEBIT		
à Société EL NASR Boulevard de la Paix Nouakchott		
Echéances	Tireurs	Sommes
31/12/85	S.P.A.M	107'000
31/12/85	Boubacar	35'000
31/12/85	Sopal	135'000
Total		277'000

L'écriture qui constate ce paiement sera :

405	EFFETS A PAYER	277'000	
550	BANQUE		277'000
	Constatacion du paiement des effets par la banque		

4.46 - Les incidents de paiement à l'échéance

Pour des raisons exceptionnelles, indépendante de sa bonne foi et de son honnêteté, le tiré peut être dans l'impossibilité d'honorer son engagement à l'échéance. Quels sont les arrangements possibles ?

- demander au tireur de proroger l'échéance si l'effet est encore en sa possession;
- demander au tireur de lui consentir l'avance des fonds nécessaires au paiement si l'effet a été endossé ou négocié, l'on dit que le tireur fait les fonds.

1. **Le tireur est en possession de l'effet** : lorsque l'effet se trouve encore dans le portefeuille du créancier, celui-ci peut accepter d'accorder à son débiteur de bonne foi un délai supplémentaire, c'est-à-dire proroger l'échéance de l'effet. Le tireur peut :

- soit modifier la date d'échéance sur la première traite;
- soit remplacer la première traite par une nouvelle comportant une échéance plus lointaine.

Le nouvel effet créé avec une échéance plus lointaine, comprend :

- * le nominal de l'effet initial,
- * les intérêts de retard,
- * les frais occasionnés par l'opération (papeterie, timbres poste...)

Exemple :

Le 2 juin 1985, la société "Najah" avise Fall qu'elle ne pourra pas payer à l'échéance du 15 juin la traite de 150 000 UM, mais aura les fonds nécessaires le 15 juillet.

Le 3 juin, Fall avise qu'il annule la lettre de change au 15 juin. Il crée, en remplacement, une nouvelle traite au 15 juillet du montant du nominal du premier effet, majoré des intérêts sur 30 jours 1 500 UM et des frais divers (correspondance et affranchissements) 300 UM, soit au total 151.800 UM

Les écritures se présenteront ainsi :

Chez le tiré Sté NAJAH

Chez le tireur FALL

1. Annulation de la 1ère traite

405 EFFETS A PAYER	150'000	410 CLIENTS	150'000
400 FOURNISSEURS	150'000	415 EFFETS A RECEVOIR	150'000

2. Création de la nouvelle traite (ou changement de la date d'échéance)

400 FOURNISSEURS	150'000	415 EFFETS A RECEVOIR	150'000
670 INTERETS	1'500	770 INTERETS	1'500
632 FRAIS POSTAUX	300	792 FRAIS A TRANSFERER	300
405 EFFETS A PAYER	151'800	410 CLIENTS	150'000

2. Le tireur n'est plus en possession de l'effet : si l'effet a été endossé et ne peut être retiré de la circulation par le tireur, ce dernier peut consentir à son client l'avance de fonds nécessaire au paiement de l'effet. Le tiré rembourse cette somme en acceptant une nouvelle traite à échéance plus lointaine; le nominal comprend :

- la somme avancée
- les intérêts de retard
- les frais

Exemple : Mêmes données que précédemment

Le 3 juin, Fall fait les fonds en envoyant un chèque à la société "Najah" pour lui permettre d'honorer l'échéance du 15 juin; Fall crée une nouvelle traite au 15 juillet au nominal de 150 000 + 1 500 d'intérêts de retard + 350 de récupération de frais d'envoi en recommandé.

Chez le tiré Sté NAJAH

Chez le tireur FALL

1. Avance de fonds par remise d'un chèque

550 BANQUE	150'000	410 CLIENTS	150'000
400 FOURNISSEURS	150'000	550 BANQUE	150'000
Réception du chèque		Envoi du chèque	

2. Création du nouvel effet

400 FOURNISSEURS	150'000	415 EFFETS A RECEVOIR	151'850
670 INTERETS	1'500	770 INTERETS	1'500
632 FRAIS POSTAUX	350	792 FRAIS A TRANSFERER	350
405 EFFETS A PAYER	151'850	410 CLIENTS	150'000
		Nouvel effet et récupération des frais	

4.47 - Le refus de paiement

Si le débiteur ne paraît pas être solvable même à terme, le porteur de l'effet doit faire dresser protêt par huissier(1). S'il y a lieu, l'endosseur doit être avisé du non paiement dans les 4 jours ouvrables qui suivent le jour du protêt. L'endosseur avisé doit à son tour aviser son propre endosseur dans un délai de 2 jours et ainsi de suite jusqu'au tireur;

Tous ceux qui ont tiré, accepté, endossé ou avalisé une lettre de change, sont tenus solidairement envers le porteur. Le porteur peut demander à celui contre lequel il exerce son recours :

- ° la valeur nominale de la lettre de change,
- ° les intérêts de retard au taux légal à partir de l'échéance,
- ° les frais du protêt ainsi que les autres frais.

En comptabilité, le défaut de paiement est constaté comme précédemment : la traite initiale n'est pas renouvelée et son montant majoré des frais de protêt est débité au compte du client intéressé par le crédit du compte "415 Effets à recevoir" ou du compte "550 Banques", si l'effet a été escompté.

(1) Le porteur de l'effet en est dispensé si la traite porte la mention "sans frais" ou "sans protêt"

Schématiquement le retour d'impayé se traduit par les flux suivants :

1° cas : l'effet est encore en portefeuille

"Clients" < - - - - - "Effets à recevoir"

2° cas : l'effet est à l'encaissement

"Clients" < - - - - - "Effets à l'encaissement"

3° cas : l'effet a été négocié

"Clients" < - - - - - "Banque"

EXERCICES

LE REGLEMENT DES ECHANGES

1 - Les pièces de caisse concernant la deuxième quinzaine de mars sont les suivantes :

Pièce de Caisse n°1 Date 16-mar Crédit Objet Palement quittance d'électricité Montant 13 750 UM	Pièce de Caisse n°2 Date 18-mar Crédit Objet Achat de fournitures administratives Montant 2 340 UM	Pièce de Caisse n°3 Date 18-mar Débit Objet Vente comptant Escompte consenti 125 UM Montant 22 275 UM
Pièce de Caisse n°4 Date 22-mar Crédit Objet Règlement du client OUMAR Montant 14 900 UM	Pièce de Caisse n°5 Date 25-mar Crédit Objet Retrait de la banque Montant 300 000 UM	Pièce de Caisse n° 6 Date 28-mar Crédit Objet Salaires du mois Montant 251 200 UM

Travail à faire :

Sachant que les espèces en caisse au 15 mars sont de 32 675 UM, enregistrer dans le compte de caisse et au journal général les pièces ci-dessus

2. Le 3 juin, la récapitulation journalière de la caisse enregistreuse de la "Sopal" se présente comme suit

Rayon 1 Rayon 2 Rayon 3 Rayon 4	178'200 10'800 125'400 306'960
Total	621'360
Ventilé- en espèces - chèques bancaires - chèques postaux	510'300 90'670 20'390
Sorties de caisse	550'230
Net en caisse	71'130

Versement à la banque	500 000
Règlement du fournisseur d'oeufs	35 000
Quittance d'électricité réglée à la Sonelec	13 200
Fournitures de bureau	2 030

Travail à faire :

- 1°- Présenter les imputations correspondant aux indications ci-dessus
 2°- Présenter le compte de caisse pour la journée du 3 juin

3. Le 12 février 19(n), retrait pour les besoins de la caisse de 60 000 UM du compte n° 22 557 tenu par la "Banque du Commerce" - Agence de Nouakchott.

Travail à faire :

Représenter le chèque (recto verso) tel qu'il se présente lors de sa remise au guichet de la banque.

4. En règlement des quittances d'électricité du mois de septembre 1985, émission le 20.10.1985 d'un chèque de 13 475 UM tiré sur le compte n° 32 592 à la B.M.C.I et visé par cette dernière.

Travail à faire :

Présenter le chèque recto seulement.

5. Le 10 mai 1985, Ba, titulaire du compte n° 45 257 à la "Banque de l'Industrie pour la Mauritanie" - Nouakchott - fait virer à la "Banque du Commerce" - Nouakchott - cpte n° 35 875 la somme de 43 000 UM au profit de Oumar Diallo. La "Banque de l'Industrie pour la Mauritanie" envoie l'avis relatif à cette opération le 13 mai 1985

Travail à faire :

Représenter l'ordre de virement ainsi que l'avis émis par les deux banques concernées par l'opération.

6 - Passer les écritures relatives aux documents suivants reçus par l'entreprise Salem

Série A n°13686	Serie A n° 13686	B.P. 6 900.....
Emis le 5/1/85	BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	
À l'ordre de	Siège social : Nouakchott	
Salem	Payez contre ce chèque <u>Six mille neuf cent ouguiya</u>	
Solde antérieur	à l'ordre de Monsieur SALEM	
248 600	Nouakchott le 5 Janvier 1985	
Montant du chèque	Payable à l'agence	Fall Moctar
6 900	de Nouakchott	
Nouveau solde	M. FALL MOCTAR	
241 700	36 CPTÉ 100 022 X	

Avia de crédit Montant : 125 000 UM
 Compte débité :
 Sté d'assurances de Mauritanie
 Compte à créditer :
 Ets SALEM - Reçu le 23.1.85
 Nouakchott
 Compte n° 22.557
 Le 22 juin 1985

{2}

Avia de débit le 30.1.85
 Montant : 19 700 UM
 Compte crédité :
 SONELEC
 Reçu le 27.1.85
 Compte à débiter
 SALEM 22 557

{3}

Renseignements complémentaires

- 1) Fall est un client qui devait 5 900 UM à l'entreprise sur une facture de décembre dernier.
 - 2) La société d'assurances de Mauritanie a réglé un sinistre
 - 3) Prélèvement automatique de la consommation d'eau et d'électricité
- Nota : les chèques reçus sont immédiatement remis en compte à la "Banque du Crédit Agricole".

7 - Comparer le compte courant postal et le compte bancaire en faisant ressortir les avantages et les inconvénients respectifs pour le détenteur.

Etudier les différents formulaires (autres que le chèque) utilisés par les chèques postaux.

8 - Les opérations du mois de mars des établissements Derwich ont été les suivantes :

1. Achat de fournitures de bureau, règlement espèces	3'125
2. Avis de crédit de la banque relatif au virement du client Ba	75'200
3. Avis de crédit des C.C.P concernant le virement du client Diallo	23'500
4. Avis de débit reçu des C.C.P relatif à la note de téléphone de février	12'200
5. Chèque bancaire émis à l'ordre de Lakhal en paiement du loyer du trimestre	90'000
6. Chèque reçu du client Brahim remis le jour même à la banque	42'100
7. Paiement des honoraires de l'expert comptable par chèque bancaire	30'000
8. Remise d'un chèque à la banque relatif à une vente au comptant	15'800
9. Virement postal émis en règlement du fournisseur Sadek	115'000
10. Virement postal pour alimenter le compte bancaire	50'000

Travail à faire :

Enregistrer sur le journal ces opérations

9. Un commerçant vous remet une liasse de documents commerciaux et vous demande de passer au journal les écritures correspondantes. Totaux du journal au 1er mai : 12 371 988 UM.

Factures reçues

2-mai	Facture n° A.231 Brahim	
	Marchandises	200 000 UM
	Remise	10%
	Escompte	2%

8-mai	Facture n° A.232 d'Oumar	
	Marchandises	283 768 *
	Emballages consignés	6 000 *
	Port	10 232 *
		300 000 *
11-mai	Facture d'avoir n° A.231 de Brahim	
	Rabais obtenu	13 450 *

Duplicata des factures de ventes

3-mai	Facture n° V 461 à Souleye	
	Marchandises	160 000 *
	Remise 8%	
	Escompte 1,5%	
9-mai	Facture n° V 462 à Ali	
	Marchandises	160 875 *
	Emballages consignés: 8 caisses à 600 UM l'une	
12-mai	Facture d'avoir n° A 38	
	retour de 8 caisses consignées à Ali, reprises à 550 UM la caisse	

Documents bancaires

5-mai	Chèque n° 2564 de 23 300 UM remis à la Sonelec à titre de garantie
10-mai	Avis de crédit concernant la remise à l'encaissement du 6 mai ; montant des frais d'encaissement retenus 860 UM
15-mai	Chèque n° 2 565 de 70 000 UM émis en paiement du loyer privé de l'exploitant

Pièces de caisse

2-mai	Pièce dépenses n° 108, payé électricité du mois d'avril 18 930 UM
10-mai	Pièce dépenses n° 109, achat fournitures de bureau 15 000 UM (il existe un compte magasin)
30-mai	Pièce recettes n° 41, ventes au comptant de la quinzaine 563 265 UM
15-mai	Pièce dépenses n° 110, avance sur salaire à un employé 6 000 UM

Effets

6-mai	Bordereau n° 17 d'effets remis à l'encaissement en banque 78 900 UM
13-mai	Accepté traite n° 8 de Brahim pour solde de tout compte

Travail à faire :

Présentation complète du journal et enregistrement dans l'ordre chronologique des opérations

Adapté d'un sujet du C.A.P "Employés de Banque"
Niger - session juin 80

10. - Le 1^{er} janvier 1984, Diabira est débiteur de plusieurs effets :
- n° 19 de 125 000 UM au 31 janvier
 - n° 21 de 376 000 UM au 25 février
 - n° 22 de 55 000 UM au 27 février
 - n° 25 de 238 400 UM au 31 mars

Il a en portefeuille les effets suivants :
 n° 89 de 300 000 UM au 3 février
 n° 101 de 289 000 UM au 20 février
 n° 115 de 425 000 UM au 20 mars

Au cours du mois de janvier, les opérations suivantes ont été effectuées par Diabira

3/1 Domicilié traites n°21 et 22 à la B.M.C.I
 5/1 Remis à l'escompte à la B.M.C.I, l'effet n° 115
 8/1 Souscrit un billet à l'ordre du fournisseur Copro-Mauritanie, 380 000 au 30 mars
 10/1 Reçu bordereau d'escompte de la B.M.C.I relatif à l'opération du 5/1. (taux d'escompte 8%), les commissions bancaires se sont élevées à 125 UM)
 15/1 Tiré traite n° 120 sur le client Khalifa à l'ordre de notre fournisseur N'Gokane, 120 000 UM au 25 février
 20/1 Reçu traite n° 135 de 225 000 au 27 mars, endossée par le client N'Diaye
 25/1 Remis à l'encaissement les effets n° 89 et 101.
 29/1 Reçu relevé de factures (570 000) accompagné d'une lettre de change au 30/03, acceptée le même jour et expédiée au fournisseur Thierno
 31/1 Régler en espèces la traite n° 19

Travail à faire :

Présenter l'analyse comptable des opérations ci-dessus dans la comptabilité de Diabira, ainsi que les comptes "Effets à recevoir" et "Effets à payer" (comptes schématiques).

11. - Lemrabott a sur Samba une créance de 265 000 UM à encaisser fin février; il doit lui-même 375 000 UM à la même échéance à son fournisseur "Socodima".
 Le 3 février, il tire une traite de 265 000 UM sur Samba à l'ordre de "Socodima". Cette traite acceptée le 5 février par Samba est reçue le même jour par "Socodima" accompagnée d'un chèque bancaire pour solde de tout compte. (Après remise de la traite et du chèque, Lemrabott ne doit plus rien à "Socodima").

Travail à faire :

Présenter l'analyse comptable de ces opérations

12. - Présenter l'analyse comptable des opérations suivantes ainsi que le compte "Effets à recevoir" (solde au 31 octobre : 792 000 UM)
 01/09. Reçu de Abdoul une traite n° 81 sur Traoré, endossée à mon ordre, 175 000 UM au 31/10
 03/09. Tiré traite n° 82 sur Cheikh 47 000 UM au 30 novembre
 15/09. Souscrit billet à l'ordre de Diallo 50 000 UM au 31 décembre
 19/09. Négocié à la B.M.C.I la lettre de change n° 82 agios 840 UM
 30/09. Encaissé directement traite n° 79 sur Souley, 19 500 UM

13. - Le 4 février, je suis débiteur de plusieurs effets :

N° 11, 74 000 UM à la fin février
 N° 13, 80 000 UM à la fin février
 N° 14, 113 000 UM à fin avril

- Le 5 février, je reçois le relevé de facture de Djibril (total, 810 000 UM) accompagné d'une lettre de change à fin avril, que j'accepte (les factures avaient déjà été enregistrées)

- Le 9 février, le client Hafed endosse, à mon ordre, un effet de 38 000 UM à fin février
- Le 17 février, je souscris un billet à l'ordre de Camara, 300 000 UM à fin juin
- Le 26 février, je reçois la facture de la maison "Unifor", relative à un achat de matériel s'élevant à 1.500.000 payable 500 000 au comptant et 1 000 000 en deux traites égales, à fin avril et fin juin, traites que je renvoie acceptées le jour même, avec un chèque de 500 000 UM sur le Crédit Commercial Industriel (C.C.I.)
- Le 28 février, je règle en espèces au porteur Ely la traite n°13
- Le 3 mars, le C.C.I m'avise du règlement par lui de l'effet n°11
- Le 5 mars, je reçois un bordereau d'encaissement du C.C.I (traite Hafed), commissions 400 UM

Travail à faire :

Journaliser ces opérations et présenter le compte "Effets à payer".

14. - Mes clients Gay et Dah auxquels j'ai vendu à crédit des marchandises, sont respectivement débiteurs de 40 000 UM et 20 000 UM

Mes fournisseurs M'Bareck et Isselmou auxquels j'ai acheté des marchandises à crédit, sont respectivement créditeurs de 15 000 UM et 10 000 UM

Le 1er décembre, Gay me règle son solde de la manière suivante :

- il me remet un chèque de	10 000 UM
- il accepte une lettre de change au 31 janvier	10 000
- il endosse à mon ordre une lettre de change au 20 décembre, tirée sur Cissoko	5 000
- il souscrit à mon ordre, pour solde, un billet à ordre au 30 décembre.....	<u>15 000</u>
	40 000

Le 12 décembre, j'endosse à l'ordre de mon fournisseur M'Bareck le billet souscrit par Gay payable le 30 décembre

15 000 UM

Le 15/12, je remets à ma banque B.M.C.I

- pour encaissement, l'effet remis par Gay tiré sur Cissoko	5 000
- pour négociation, l'effet accepté par Gay au 31 janvier	10 000

Le 20/12, Dah endosse à mon ordre un effet au 10 janvier tiré sur Aidara..... 10 000 UM et me fait parvenir en règlement du solde de ma facture et de son compte un chèque bancaire de 10 000 UM

Le 23/12, la B.M.C.I porte à mon crédit la remise à l'encaissement de l'effet sur Cissoko au 20 décembre 5 000 UM

- le net de la négociation de l'effet au 31 janvier tiré sur Gay	9 875 UM
--	----------

Travail à faire :

Présenter l'analyse comptable de ces opérations dans notre comptabilité et dans celle de Gay, ainsi que les comptes " Effets à recevoir" (chez nous) et "Effets à payer" (chez Gay) au 23 décembre.

15. Le 2 avril, le client Ba avise qu'il ne pourra pas régler à l'échéance un effet de 85 000 UM arrivant à échéance le 30 avril. Cet effet ayant déjà été négocié, il lui est consenti une avance de fonds par chèque pour lui permettre d'honorer l'échéance. Un autre effet de 88 000 UM au 30 mai pour couvrir le montant de l'avance et 3.000 UM d'intérêts de retard.

Travail à faire :

Présenter les écritures passées dans notre journal

16. La "Société des Produits Alimentaires" avait en portefeuille l'effet ci-dessous :

Société des Produits Alimentaires 29, rue El Sabah - Nouakchott - R.I.M.	Nouakchott, Le 15 Janvier 1985 <i>Au Trente Mars 1985</i>	B.P.UM 60'000
Payez contre cette lettre de change la somme de Soixante mille ouguiya à l'ordre de Moi-même .		
Acceptation ou aval Accepté OUMAR le 18.1.85	Tiré M. OUMAR Avenue du Fleuve ROSSO Domiciliation Banque Commerciale de Mauritanie compte n° 28 503	
Signature Le gérant : MOUSSA		Timbre fiscal
N° 18		

- 1° Cet effet a été remis à l'encaissement le 20 mars, à la "Banque du Crédit Agricole" à Nouakchott.
 2° L'effet, présenté normalement à l'échéance est retourné impayé. Il a été protesté dans les 48 heures (coût du protêt 1 000 UM).
 3° Le 6 avril 1985, la "Société Produits Alimentaires" tire sur Oumar une deuxième traite au 30 avril, domiciliée comme la précédente et comprenant :

- le nominal de l'impayé
- le montant des frais de protêt
- les intérêts à 15 % calculés sur le nominal du premier effet augmenté des frais de protêt.

Travail à faire :

Comptabiliser ses différentes opérations chez le tireur et chez le tiré

17. ° Devant un incident de paiement d'un effet à l'échéance, quelle doit être l'attitude du tireur ?

Envisager deux hypothèses :

- le tiré avertit le tireur avant l'échéance,
- le tiré n'avertit pas et l'effet est impayé.

° Dans le cas d'une action en justice pour effet impayé, faut-il laisser la créance litigieuse au débit du compte "clients" ?

° Quelle organisation comptable envisager pour suivre commodément le compte "Effets à recevoir" par échéances ?

18. 01/03 - Encaissé directement la lettre de change n° 129 de 43 200 UM de Zeine

02/03 - Reçu extrait de compte de la B.M.C.I; la banque a réglé deux traites n° 85 de 500 000 UM et n° 92 de 240 000 UM, domiciliées chez elle

05/03 - La B.M.C.I me retourne impayées, deux traites négociées à ses guichets, n° 187 de 83 000 tirée sur Oumar, frais de retour 100 UM, protêt 1 600 UM et n°190 de 257 000 UM tirée sur Barou, frais de

retour 100 UM, protêt 2 200 UM

06/03 - Vente à Elimane : marchandises 193 500 UM; port à sa charge 7 100 UM. La facture est accompagnée d'une traite n° 221 à fin avril de même montant, acceptée le même jour

07/03 - Les chèques postaux me retournent, impayée, la traite n° 150 sur Sekou remise à l'encaissement, montant 19 500 UM, les frais de retour s'élevant à 100 UM

08/03 - Après un entretien téléphonique avec Barou, ce dernier s'engage à me payer fin mars; je tire sur lui une lettre de change n° 201 à cette échéance, en tenant compte du principal, des frais de protêt et de banque soit 2 300 UM et des intérêts de retard (8% du principal). Cette traite est acceptée par Barou, le 9/3

10/03 - Je remets pour encaissement à la B.M.C.I la traite sur Barou

11/03 - Vente de marchandises à Daoud, 49 000 UM; couverture par traite n° 205 à fin avril

15/03 - Oumar vire à mon profit, aux C.C.P, 82 000 UM pour solde de la lettre de change impayée et je renonce à exercer un recours pour le solde restant dû

20/03 - J'adresse à Youba un virement postal de 200 000 UM pour lui permettre de régler à l'échéance fin mars, un billet n° 131 qu'il avait souscrit à mon ordre et que j'ai négocié le 10/02.

Je tire sur lui une traite n° 215 à fin avril de 206 500 UM (intérêts de retard, frais récupérés 500 UM et principal). La lettre de change a été acceptée le même jour

21/03 - Remis à l'encaissement aux C.C.P, les traites n° 220 de 100 000 UM n° 221 de 81 000 UM et n° 226 de 54 000 UM

22/03 - Achat de mobilier, 150 000 UM; accepté lettre de change n° 60 à fin avril, en règlement du fournisseur Sonifame

23/03 - Remis à l'escompte lettre de change n° 215 à la B.M.C.I

26/03 - Encaissement par les C.C.P relatif à la remise du 21/3, taxe 300 UM

27/03 - Bordereau d'escompte de la B.M.C.I sur l'effet n° 215, net 201 500 UM

31/03 - Bordereau d'encaissement de l'effet n° 201, frais 182 UM

Travail à faire :

Présenter, l'analyse comptable des opérations ci-dessus.

N.B. : Utiliser les comptes "Effets à l'encaissement", "Effets négociés" et "Effets impayés".

19. Le 1er août 1986, Tandia tire une traite sur Sarr de 62 000 UM qu'il remet à l'escompte le 3 août. A l'échéance, le 30 septembre, elle est retournée impayée ; l'avis de débit de la banque, reçu le 5 octobre, comporte 800 UM de frais.

Sarr, qui n'a pu faire face à ses engagements pour des raisons accidentelles, demande à Tandia le report de la date d'échéance. Tandia tire alors une nouvelle traite au 30 octobre suivant majorée des frais bancaires 800 UM, des frais de correspondance 300 UM et des intérêts de retard 650 UM.

Travail à faire :

Présenter l'analyse comptable de ces opérations

20. En fin d'exercice 1985, le nouveau comptable de l'entreprise Pharmaco constate que son prédécesseur avait résolu comme suit les problèmes suivants :

Le 28 juin 1985, Nicomer ayant avancé les fonds à son client Djibril qui ne pouvait pas payer une traite au 30/6, d'un montant de UM 150 000, traite que Pharmaco avait escomptée à sa banque. Avance avait été faite en espèces ; une nouvelle traite à 90 jours, plus l'intérêt à 6% avait été établie.

L'écriture comptabilisée était la suivante :

Effets à recevoir	609 000
à Caisse	600 000
à Produits financiers	9 000

Cette écriture est-elle juste ? Dans la négative veuillez passer les écritures de redressement.

21 - Le 15.06.85, vous remettez à l'escompte les effets figurant sur le bordereau ci-dessous :

BANQUE DU COMMERCE DE MAURITANIE						
Agence Centrale - Nouakchott Remise du 15.06.85				Destinataire		
Effets à l'escompte Compte 22 557				Etablissements SOGEM		
				27, rue Gamal Abdel Nasser - Nouakchott - R.I.M		
Tiré	Lieu de paiement	Domiciliation	Montant	Echéance	Jours	Intérêts
DIALLO	Nouakchott	BMA	85'000	31/6/85	16	
AMAR	Nouakchott	BMCi	172'000	31/7/85	46	
FOUAD	Nouadhibou	BIC	237'000	31/8/85	77	
			494'000			
			Intérêts sur effets bancables			1'500
			Commissions			
			Total des agios			494'000
			Montant brut de la remise			
			Net porté à votre crédit			
			Valeur 19.6.85			

Travail à faire :

Compléter le bordereau de remise en calculant les intérêts au taux de 12 % et passer les écritures au journal.

CHAPITRE 15

INVENTAIRE PERMANENT ET INVENTAIRE INTERMITTENT

1. - LA PERMANENCE DE L'INVENTAIRE AU PRIX D'ACHAT

Au cours des chapitres précédents, les mouvements de marchandises ont été enregistrés selon le système de l'intermittence de l'inventaire. L'inconvénient de ce système est que, durant l'exercice, l'entreprise manque d'informations suffisamment précises sur les stocks; elle ne peut exercer aucun contrôle susceptible de révéler des coulages évitables ou une rotation insuffisante.

Dans certains types d'activités, il est possible de pallier cet inconvénient en appliquant un autre système: celui de la permanence de l'inventaire.

1.1 - Principes généraux

Considérons les deux opérations suivantes :

- un lot de marchandises est acheté pour 100 000 UM et entré en stock
- un quart de ce lot est vendu au prix 37 500 UM et livré

Les opérations ci-dessus donnent lieu aux enregistrements suivants :

300	MARCHANDISES	100'000	
400 (ou 5.)	FOURNISSEURS (OU TRESORERIE)		100'000
410 (ou 5.)	Achat (entrée des marchandises en magasin) CLIENTS (OU TRESORERIE)	37'500	
300	MARCHANDISES		25'000
80	MARGE BRUTE		12'500
	Vente (sortie des marchandises au prix coûtant et détermination du résultat)		

Ce système d'enregistrement désigné sous le nom "d'inventaire permanent" est caractérisé par le jeu des comptes "Marchandises" et "Marge brute".

Le compte "Marchandises" est débité du montant des entrées évaluées à leur coût direct d'achat (1). Pour la vente, il est crédité des sorties au prix coûtant constaté au moment de l'entrée des marchandises en magasin. Son solde débiteur exprime la valeur, au coût d'achat, de l'existant en magasin.

Le compte "Marge brute" est crédité du montant de la "marge bénéficiaire" réalisée au moment de la

vente. La marge brute (ou bénéfice brut) est constituée par la différence entre le prix de vente marqué des marchandises et leur coût d'achat. Le taux de marge est le pourcentage de marge brute calculé sur le prix de vente marqué.

L'inventaire est dit permanent parce que la comptabilité permet à tout moment de déterminer les existants en stock, en quantité et en valeur.

Afin de rendre la méthode plus efficace, il est nécessaire d'ouvrir autant de comptes "Marchandises" que de types de biens achetés pour être revendus en l'état.

Inconvénients des enregistrements précédents

Si les enregistrements qui précèdent étaient retenus, on aurait les inconvénients suivants :

1. Le chiffre d'affaires ne serait pas mis en évidence;
2. Le compte "Marchandises" n'exprimerait jamais la valeur effective de l'existant en magasin, car il est rare que la date de saisie d'une facture coïncide avec les dates de réception ou de livraison des marchandises;
3. Les calculs seraient longs et fastidieux puisque chaque prix de vente devrait être décomposé en ses deux éléments constitutifs :

- le "coût d'achat" des marchandises sorties pour la vente
- la "marge" produite par chaque vente

1.2 - Modalités de comptabilisation

Pour éviter les inconvénients ci-dessus, les opérations sont enregistrées de la manière suivante :

1) Enregistrement des achats

Deux écritures sont constatées simultanément :

- la facture d'achat et les frais accessoires d'achats (1) sont enregistrés au débit du compte "600 Achats de marchandises";
- la réception des marchandises (entrées en stock) est enregistrée au compte "30 Marchandises" en contrepartie du compte "603 Variation des stocks".

a) Réception de la facture

Le 15 mai, je reçois une facture de 100 000 UM relative à des marchandises commandées le 20 avril.

15 mai			
600	400	ACHATS DE MARCHANDISES Fournisseurs (ou Trésorerie) Facture n° ...	100'000
			100'000

(1) Voir ci-après, les précisions sur le "coût direct d'achat". En principe, ce coût comprend le prix d'achat apparaissant sur la facture du fournisseur, augmenté des frais accessoires d'achat (transport, douane, frais de transit,...)

b) Entrées des marchandises en magasin

Le 18 mai, je reçois les marchandises

		18 mai			
30	603	MARCHANDISES	VARIATION DES STOCKS	100'000	100'000
		Bon de réception n° ...			

2) Enregistrement des ventes

Comme pour les achats, l'opération est décomposée en deux séquences :

- enregistrement des factures adressées aux clients;
- constatation des sorties de marchandises.

Pour l'enregistrement de la vente, on considère le prix de vente comme un "produit" que l'on inscrit au crédit du compte "700 Ventes".

En contrepartie, on assimile le coût d'achat des marchandises vendues à une "charge", que l'on inscrit au débit du compte "603 Variation des stocks".

a) Facturation au client

Le 22 mai, j'adresse au client une facture de 37 500 UM

		22 mai			
410 (ou 5.)	700	CLIENTS (OU TRESORERIE)	VENTES DE MARCHANDISES	37'500	37'500
		Facture n°....			

b) Livraison des marchandises

Le coût d'achat des marchandises vendues au client est chiffré à 25 000 UM

603	30	VARIATION DES STOCKS	MARCHANDISES	25'000	25'000
		Décompte de la sortie des marchandises au coût d'achat			

Remarque :

Le coût d'achat des marchandises vendues n'est pas calculé après chaque opération de vente. Les bordereaux de livraisons sont regroupés et traités périodiquement (semaine, quinzaine...) en vue de débiter globalement le compte "603 Variation des stocks" du coût d'achat des marchandises sorties du magasin au cours de la période.

A L'inventaire, les comptes "600 Achats", "700 Ventes" et "603 Variation des stocks" sont virés au compte "Résultats" pour la détermination de la marge commerciale.

1.3 - L'enregistrement des retours de marchandises

Il est évident que les retours sur achats, étant des annulations d'achats, se traduisent par des écritures inverses de celles des entrées.

En ce qui concerne les retours sur ventes, leur enregistrement consiste en une annulation totale ou partielle des écritures relatives aux sorties.

Exemple : Brahim réexpédie à son fournisseur Dubuisson une partie des articles livrés et qui, au contrôle, se sont avérés non conformes à la commande. A la suite de ce retour, Dubuisson adresse à Brahim la facture d'avoir correspondante pour 12 000 UM.

Les écritures au journal sont les suivantes :

Chez Brahim (acheteur)		Chez Dubuisson (vendeur)	
603 VARIATION DES STOCKS	12'000	30 MARCHANDISES	8'000
30 MARCHANDISES	12'000	603 VARIATION DES STOCKS	8'000
Retour des articles non conformes selon bon de sortie n°....		Rentrée des articles au coût d'achat : 8 000 UM	
400 FOURNISSEUR DUBUISSON	12'000	700 VENTES	12'000
600 ACHATS	12'000	410 CLIENT BRAHIM	12'000
Facture d'avoir n°....		Facture d'avoir n°...	

1.4 - L'enregistrement des réductions sur marchandises

Les réductions accordées sur les ventes

L'enregistrement des réductions sur ventes est sans aucun effet sur le montant du stock ; il ne peut affecter que le résultat, par le jeu du compte "642 R.R.R accordés" ou du compte "700 Ventes".

Les réductions obtenues sur les achats

Selon le P.C.M, les rabais, remises et ristournes obtenus, figurant ou non sur la facture, doivent être déduits du coût d'achat. Ces réductions sont donc en principe répercutées sur le montant du stock. Toutefois, des considérations d'ordre pratique conduisent le plus souvent à ne pas créditer les stocks et à utiliser le compte "742 Rabais, remises et ristournes obtenus".

(1*) Les entreprises qui souhaitent transiter au préalable par un compte "Marge commerciale" ou "Marge brute" peuvent utiliser le compte "80", laissé libre à cet effet par le PCM.

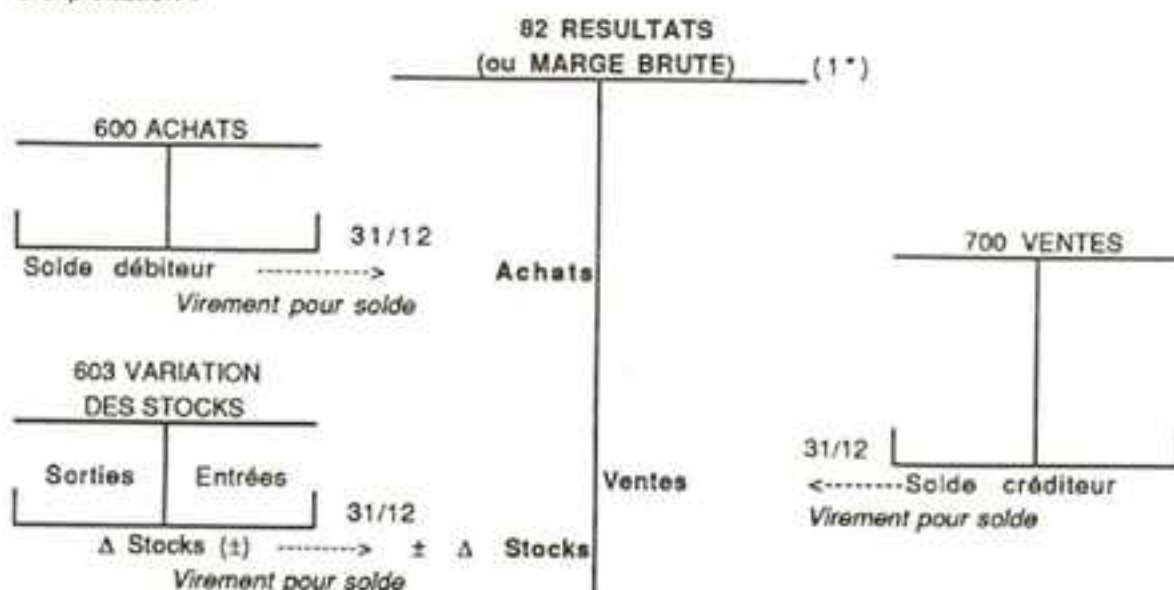
1.5 - Présentation du compte de stock "30 Marchandises"

"30 MARCHANDISES (Inventaire permanent)"

Débit	Crédit
Entrées des marchandises évaluées au coût direct d'achat - achats de marchandises - retours de marchandises faits par les clients	Sorties des marchandises évaluées au coût direct d'achat - ventes de marchandises - retours de marchandises aux fournisseurs - rabais, remises obtenus des fournisseurs

1.6 - Détermination du résultat

A la fin de l'exercice, on détermine la "marge commerciale" globale sur les marchandises vendues, en virant les comptes "600 Achats", "603 Variation des stocks" et "700 Ventes" au compte "82 Résultats d'exploitation".



Les comptes "600 Achats de marchandises" "603 Variation des stocks" et "700 Ventes" sont soldés. Seul le compte "30 Marchandises" figurera au bilan.

2. - L'INVENTAIRE INTERMITTENT

2.1 - Difficultés d'application de l'inventaire permanent

Du point de vue purement théorique, la méthode de la permanence de l'inventaire semble tout à fait satisfaisante :

- suivi du stock en magasin (solde du compte "30 Marchandises");
- connaissance du résultat sur la vente de marchandises (Prix de vente - Coût d'achat)

Toutefois, il faut se garder de méconnaître les problèmes difficiles à résoudre que cette méthode pose pour sa mise en oeuvre. Dans les travaux d'enregistrement, on imagine aisément les difficultés de considérer le coût de chaque article vendu dans un commerce d'alimentation ou dans une quincaillerie. Dans certaines entreprises, l'objet même peut ne pas se prêter à la méthode, cas de prestataires de services : transitaire, coiffeur.... ou il y a absence de produits à vendre.

Le nombre de relevés et de calculs qu'exigerait une telle organisation comptable limite la possibilité d'emploi de la permanence de l'inventaire à certaines activités :

- *Industries* qui opèrent sur un nombre de matières ou de produits relativement restreint.
- *Commerces d'articles nettement identifiables, d'une certaine valeur*

Exemples : meubles, voitures, vêtements de confection, appareils ménagers, etc.

Chaque article en vente est muni d'une étiquette sur laquelle le coût d'achat est noté suivant un code secret et le prix de vente est porté en "clair", c'est-à-dire en chiffres ordinaires. Les étiquettes sont détachées au moment de la vente et déchiffrées par le service comptable (voir Cf. Compléments, en annexe au chapitre).

- *Commerces de produits se vendant par grandes quantités*

Exemples : hydrocarbures, céréales, ciment...

Lorsque les ventes se font par quantités importantes, la permanence de l'inventaire peut être adoptée. Une difficulté apparaît cependant du fait que le réapprovisionnement ne peut se faire à des conditions de prix constantes. Il devient donc nécessaire de tenir, pour chaque catégorie de marchandises, une "fiche de stock" permettant la détermination du coût d'achat à appliquer à l'évaluation des sorties (coût moyen pondéré, Fifo, Lifo, notamment). Ces méthodes d'évaluation sont exposées dans le chapitre suivant.

En conséquence, faute de moyens techniques puissants (ordinateur) la plupart des petites et moyennes entreprises sont obligées de recourir à la pratique de "l'intermittence de l'inventaire".

2.2 - Principe de l'inventaire intermittent

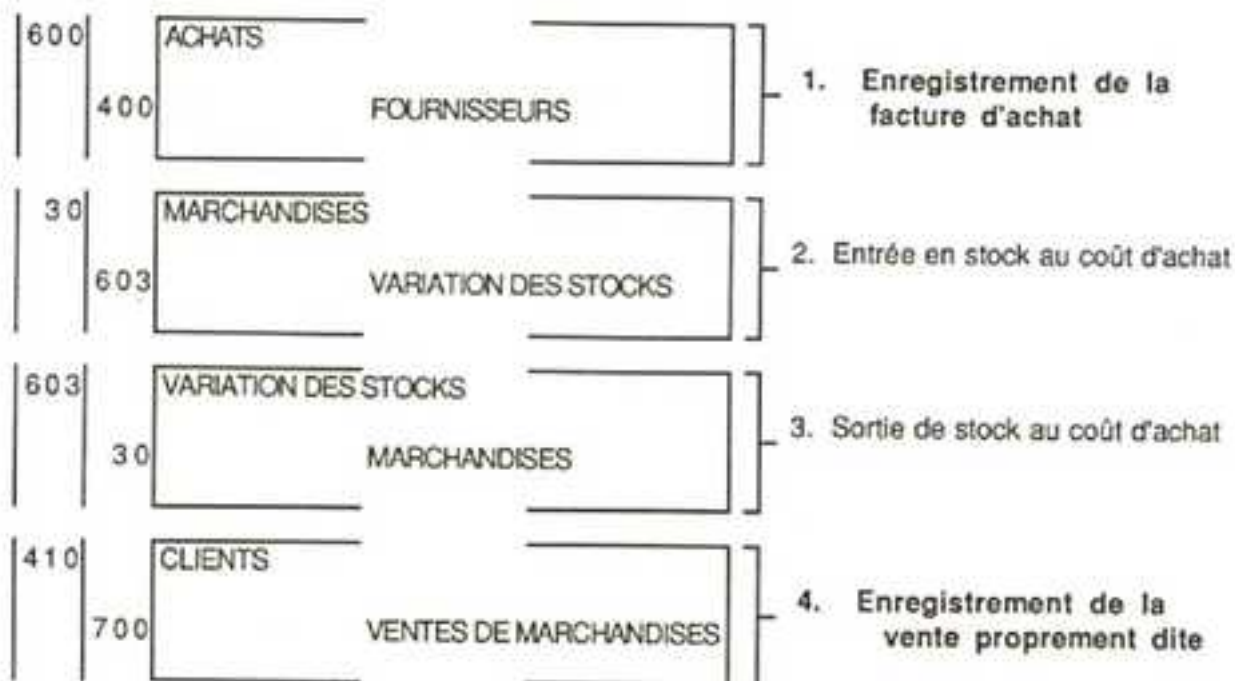
Le système de l'intermittence de l'inventaire consiste à enregistrer, à l'occasion des mouvements de marchandises, les seuls montants figurant sur les factures d'achat et de vente, sans tenir compte de la marge commerciale dont le calcul s'avère très laborieux dans la plupart des cas.

Le terme "intermittence" signifie que la connaissance comptable des existants en magasin est périodique. Elle est fonction du rythme adopté par l'entreprise dans le recensement physique des stocks. Généralement, il est procédé à un inventaire par an, en fin d'exercice.

Dans le système de l'intermittence de l'inventaire, on n'enregistre ni les entrées, ni les sorties au compte de stock de marchandises :

- les achats sont enregistrés dans le compte "600 Achats de marchandises"
- les ventes sont constatées au prix de vente dans le compte "700 Ventes de marchandises" sans qu'il y ait lieu de rechercher le "coût d'achat des marchandises vendues".

Reprenons les quatre articles caractéristiques du système de l'inventaire permanent :



De ces quatre articles, le système de l'intermittence ne retient que le 1^{er} et le 4^{ème}.

L'entreprise ne suit plus les mouvements de ses stocks en cours de période. Cependant la marge bénéficiaire doit être retrouvée. Pour ce faire, il y a lieu de déterminer le stock et de procéder à un "inventaire extra-comptable" puisque toutes les marchandises acquises au cours d'un exercice ne sont pas nécessairement vendues au cours de ce même exercice.

Nous verrons plus loin, comment on apporte les corrections indispensables aux enregistrements comptables pour déterminer le résultat.

2.3 - Avantages et inconvénients de l'inventaire intermittent

Dans le système de l'intermittence, les schémas comptables deviennent moins lourds que dans la méthode précédente (tout au moins en cours de période), mais en contrepartie, l'entreprise perd de précieuses informations pour la gestion.

Les avantages sont :

- la suppression des difficultés et sujétions entraînées par le calcul du coût d'achat des marchandises vendues;
- la simplification des enregistrements comptables,

En revanche, une comptabilité tenue selon le système de l'inventaire intermittent devient une comptabilité "aveugle", donc sans intérêt pour la gestion :

- elle ne permet pas de connaître les mouvements de stocks en magasin, donc de suivre l'évolution du patrimoine de l'entreprise;
- elle ne permet pas de connaître les composantes du résultat et de déterminer son ordre de grandeur.

2.4 - Enregistrement des retours

Les retours sont constatés par des écritures inverses à celles relatives aux livraisons.

En reprenant les données précédentes, on aura :

Chez Brahim (client)		Chez Dubuisson (fournisseur)	
400 FOURNISSEUR DUBUISSON	12'000	700 VENTES	12'000
600 ACHATS	12'000	410 CLIENT BRAHIM	12'000
Réception de l'avoir relatif au retour de marchandises		Facture d'avoir relative au retour sur ventes	

2.5 - La détermination du résultat dans l'intermittence de l'inventaire

Dans le système de "l'inventaire intermittent" l'entreprise ne suit pas les mouvements des stocks. Le compte "600 Achats" constate la valeur des marchandises achetées pour une certaine période.

Le "coût des marchandises vendues" est ignoré puisque les marchandises prélevées en magasin sur les existants proviennent soit des *achats de la période*, soit des *stocks de début d'exercice*. En fin d'exercice, il reste par contre des marchandises qui constituent le *stock de fin d'exercice*.

La connaissance de ce stock est indispensable à la détermination du résultat de fin d'exercice. Par conséquent, l'entreprise procède à un dénombrement physique et à une évaluation des marchandises en magasin, c'est-à-dire à un inventaire; d'où le nom d'inventaire intermittent.

2.51 - Calcul arithmétique du résultat

Dans le système de l'inventaire comptable permanent, le compte "Marchandises" enregistre les valeurs suivantes :

D 30 MARCHANDISES C		Débit	
Si	Sv	Si = Stock à l'ouverture de l'exercice	
A	//// S //	A = Achats effectués au cours de l'exercice	
	//// S //	Crédit	
	//// S //	Sv = Sorties de stock pour la vente au "Coût d'achat des marchandises vendues" de la période.	
	//// S //	Sf = Le solde débiteur du compte "Marchandises" représente la valeur du stock existant à la clôture de l'exercice.	
		-> Solde débiteur	

Entre les quatre termes, Si, A, Sv et Sf, tous exprimés en coût d'achat, il existe donc la relation suivante :

$$Si + A = Sv + Sf \quad (1)$$

Cette première relation permet de calculer S_v (Coût des marchandises vendues) :

$$S_v = A + (S_i - S_f) \quad (2)$$

Coût des marchandises vendues = Achats + (Stock initial - Stock final)

Dans ce même système, le "Résultat sur marchandises" (R) ou "Marge brute" est obtenu en retranchant du montant des ventes V (ou chiffre d'affaires) la valeur des "Stocks vendus" S_v , c'est-à-dire qu'on peut écrire :

$$R = V - S_v \quad (3)$$

En remplaçant S_v par sa valeur dans la relation (3), on obtient :

$$R = V - [A + (S_i - S_f)]$$

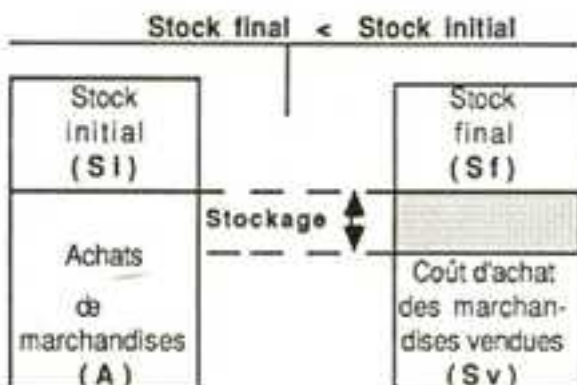
Cette relation qui permet de calculer le résultat sur marchandises ou "Marge brute" dans le système de l'inventaire intermittent comprend deux termes dont la connaissance est essentielle :

- le chiffre d'affaires de la période (V)
- le coût d'achat des marchandises vendues (S_v)

• *Le coût d'achat des marchandises vendues s'écrit*

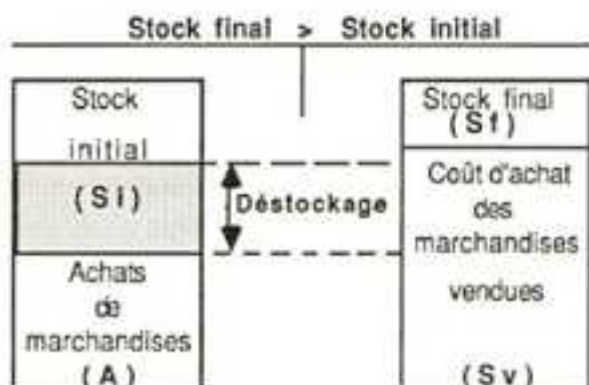
$$\text{Coût des marchandises vendues } (S_v) = \text{Achats } (A) + \underbrace{\text{Stock initial } (S_i) - \text{Stock final } (S_f)}_{\text{Variation de stocks}}$$

• *La variation des stocks de marchandises peut être positive ou négative*



$$\text{C.A.M.V (ou } S_v) = \text{Achats} - \text{Stockage}$$

Une augmentation de la valeur du stock final des marchandises par rapport à celle du stock initial signifie que les achats de la période ont été plus importants que les sorties de marchandises destinées à la vente et ont servi à accroître le stock. Cette variation positive du stock vient en diminution des achats pour la détermination du C.A.M.V



$$\text{C.A.M.V (ou } S_v) = \text{Achats} + \text{Déstockage}$$

Une diminution de la valeur du stock final signifie que les achats de la période ont été moins importants que les sorties des marchandises destinées à la vente et qu'il a fallu prélever la partie manquante dans le stock initial.

Cette variation négative vient en augmentation des achats pour la détermination du C.A.M.V

Application : Ousmane, marchand de téléviseurs, dispose au début de l'exercice d'un stock de 6 téléviseurs couleurs estimés au coût d'achat de 35 000 UM pièce, soit 210 000 UM au total. En cours d'exercice, il a enregistré les opérations suivantes :

- achats : 40 téléviseurs du même type à 35 000 UM l'unité, soit 1 400 000 UM;
- ventes : une certaine quantité de téléviseurs a été vendue à 50 000 UM l'unité;
- stocks : il reste en fin de période 20 téléviseurs non vendus.

On peut déterminer la quantité de téléviseurs vendus ainsi que leur coût d'achat.

Mouvements	Qtés	P.U	Totaux	
° Situation de départ	6	35'000	210'000	---> Stock initial
° Achats de la période	40	35'000	1'400'000	
° Situation de fin période	46	35'000	1'610'000	
	20	35'000	700'000	---> Stock final
° Téléviseurs vendus	26	35'000	910'000	

En quantité Téléviseurs vendus = --->

En valeur Coût d'achat des téléviseurs vendus = --->

Stock initial + Achats - Stock final

Coût d'achat des téléviseurs vendus =	Achats de la période	+	Stock initial - Stock final
			↓ Variation du stock (positive ou négative)

$$910\ 000 = 1\ 400\ 000 + [210\ 000 - 700\ 000]$$

Le chiffre d'affaires correspond à 26 téléviseurs vendus au prix de 50 000 UM pièce = 1 300 000 UM.

- Ainsi, la marge commerciale résultant de ces opérations n'est pas de

Ventes 1 300 000 - Achats 1 400 000 = -100 000/ mais de

Ventes 1 300 000 - Coût d'achat des téléviseurs vendus 910 000 = +390 000/

La comparaison de la marge commerciale avec le chiffre d'affaires autorise le calcul du taux de marque, c'est-à-dire du pourcentage sur les ventes.

Le taux de marque est ici de $\frac{390\ 000 \times 100}{1\ 300\ 000} = 30\ %$

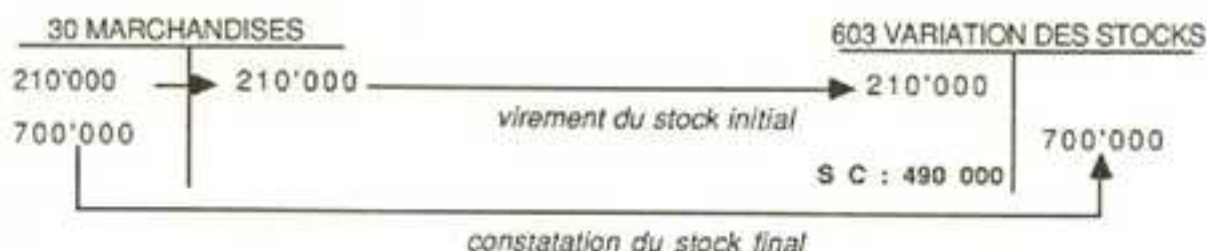
2.52 - Détermination comptable du résultat

Lorsque la comptabilité est tenue en "inventaire intermittent", il est nécessaire, pour la détermination du résultat de la période, de reconstituer le compte "Variation des stocks", à partir :

- du "Stock initial" (Si) inscrit dès le début de l'exercice au compte "30 Marchandises";
- du "Stock final" (Sf) recensé physiquement à la suite de l'inventaire extra-comptable de fin d'exercice.

1° La reconstitution du compte "603 Variation des stocks"

A partir de la situation des stocks déterminée précédemment pour Ousmane, on peut, en fin d'exercice, procéder aux virements suivants :



2° La mise en évidence de la marge brute

La marge brute (ou marge commerciale) est une grandeur caractéristique des activités commerciales. Ses éléments constitutifs sont :

- les ventes de marchandises de la période
- les achats
- la variation des stocks

Schématiquement, la détermination de la marge brute peut être réalisée de la manière suivante :

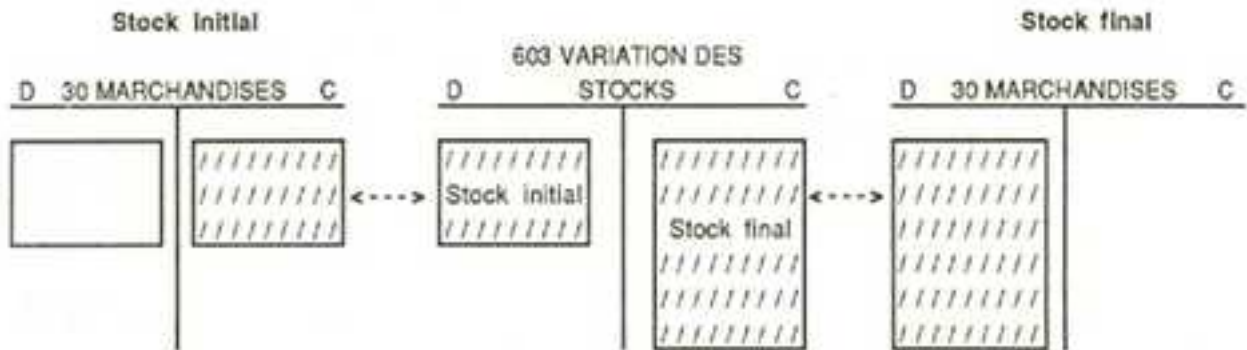


$$\text{MARGE BRUTE} = \text{VENTES} - [\text{ACHATS} \pm \text{VARIATION DES STOCKS}]$$

Le compte "80", laissé libre dans le P.C.M, peut être utilisé pour la détermination comptable de la "Marge brute (ou commerciale)".

• *La mise à jour des stocks de marchandises*

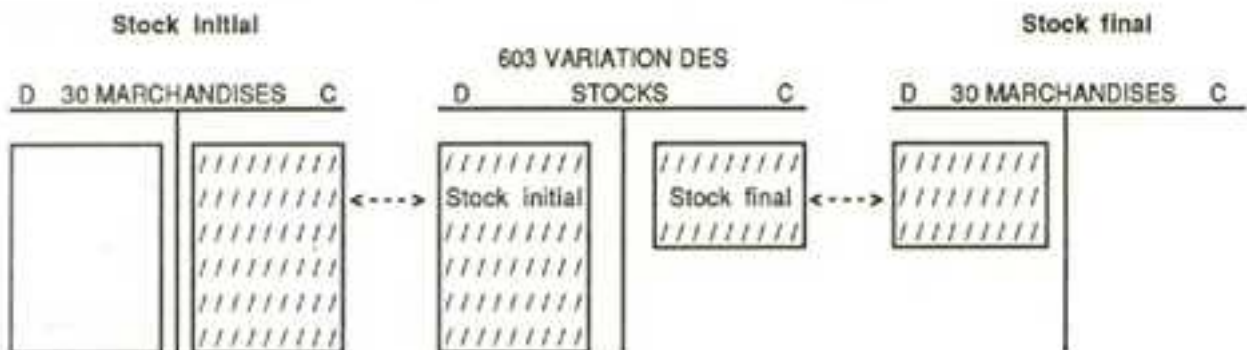
1ère hypothèse : *Stock final de marchandises* > *Stock initial de marchandises*



$Sf > Si$ = solde créditeur (variation positive)

Le compte "603 Variation des stocks" va venir en diminution des achats de la période pour le calcul du "coût d'achat des marchandises vendues".

2ème hypothèse : *Stock final de marchandises* < *Stock initial de marchandises*



$Sf < Si$ = solde débiteur (variation négative)

Le compte "603 Variation des stocks" va venir en augmentation des achats de la période pour le calcul du "coût d'achat des marchandises vendues".

• *La détermination de la marge brute*

La marge brute est obtenue par le regroupement des comptes "600 Achats", "603 Variation des stocks" et "700 Ventes"

MARGE BRUTE (ou 82 RESULTATS)		
D	600 ACHATS	C
1'400'000		
		31/12
S.D = 1 400 000	---	1'400'000
	virement pour solde	
D	700 VENTES	C
		1'300'000
		31/12
	1'300'000	---
	virement pour solde	
S.C = 1 300 000		
D	603 VARIATION DES STOCKS	C
(Si)		(Sf)
210'000		700'000
		31/12
S.C = 490 000	----->	490'000
	virement pour solde	
	1'400'000	1'790'000
	S.C = 390 000	

2.53 - Présentation des écritures au journal général

• En début de période

Le compte "Marchandises" prend en charge, en début de l'exercice, la valeur au *coût direct d'achat* du stock initial.

21	Immobilisations		
...	}	Comptes de l'actif	
...	}		
30	MARCHANDISES		210'000
100	}	Comptes du passif	
...	}		
...	}		
	Réouverture des comptes et reprise du "stock initial", soit 6 téléviseurs à 35 000 UM l'unité = 210 000 UM		

• En cours de période

a) Achats

600	ACHATS DE MARCHANDISES	14'000'000	
4/5	TIERS OU TRESORERIE		1'400'000
	Factures d'achat (40 téléviseurs à 35 000 UM pièce)		

b) Ventes

4/5		TIERS OU TRESORERIE	1'300'000	
	700	VENTES DE MARCHANDISES		1'300'000
		Factures de vente (26 téléviseurs à 50 000 UM l'unité)		

• En fin de périodea) Reconstitution du compte "603 Variation des stocks"

603		VARIATION DES STOCKS	210'000	
	30	MARCHANDISES		210'000
		Annulation du stock initial		
	30	MARCHANDISES	700'000	
	603	VARIATION DES STOCKS		700'000
		Constatation du stock final - inventaire physique à la clôture de l'exercice : 20 téléviseurs au coût de 35 000 UM pièce = 700 000 UM		

b) Détermination du résultat :

Pour la détermination du résultat, les comptes :

- achats
 - variation des stocks
- et ventes sont virés au compte "82 Résultat d'exploitation" (1)

8..		MARGE BRUTE (ou RESULTATS)	1'400'000	
	600	ACHATS DE MARCHANDISES		1'400'000
		Virement pour solde du compte "Achats".		
603		VARIATION DES STOCKS	490'000	
	8..	MARGE BRUTE (ou RESULTATS)		490'000
		Virement p/solde du cpte "603" (Variation positive)		
	700	VENTES DE MARCHANDISES	1'300'000	
	8..	MARGE BRUTE (ou RESULTATS)		1'300'000
		Virement pour solde du compte "Ventes"		

(1) Si l'entreprise souhaite transiter au préalable par le compte de "Marge commerciale" elle utilise le numéro de compte "80", laissé libre à cet effet par le P.C.M.

3.- COMPLEMENTS

3.1 - Précisions sur le coût d'achat

Le P.C.M. indique dans les dispositions relatives à la classe 3 que : "les entrées en stocks de marchandises, matières premières et autres approvisionnements sont évaluées au *coût direct externe d'achat*, c'est-à-dire au *prix facturé* par le fournisseur augmenté des *frais accessoires directs d'achat* tels que droits de douane, frais de transport, assurances, rémunération des transitaires... *déduction faite des rabais, remises, ristournes* lorsque leur affectation aux stocks est possible".

Ce texte appelle les précisions suivantes :

- Les entrées en stock de marchandises, matières premières et autres approvisionnements sont évaluées à leur coût direct (externe) d'achat calculé jusqu'au magasin de vente ou jusqu'à leur lieu de dépôt.

- Le coût direct externe d'achat comprend :

1. *Le coût d'achat arrivée frontière* (valeur CAF, ou valeur en douane), c'est-à-dire le prix d'achat net (1) figurant sur la facture du fournisseur, augmenté de tous les frais accessoires pour service rendu en dehors du territoire national, tels que :

- fret maritime ou aérien (2)
- assurance transport maritime ou aérien
- débours divers à l'embarquement, frais de manutention, de transit...(3) dus à des entreprises situées à l'étranger

2. *Les frais accessoires d'achat postérieurs à l'entrée de la marchandise, de la matière première ou de la fourniture sur le territoire national* tels que :

- droits et taxes liquidés par le service des Douanes à l'importation ainsi que les taxes intérieures, s'il y a lieu;
- frais de transit, de transport, de manutention et d'assurance, de la frontière au magasin, payés à des entreprises situées dans le territoire national;
- frais bancaires sur ouverture de crédit calculés conformément à la législation des prix (4);
- éventuellement les frais de réexpédition des emballages lorsque le contrat de vente rend le retour obligatoire, à l'exclusion des frais de consignation.

Tous ces frais sont directement débités aux comptes d'achats concernés et non aux comptes de charges par nature.

Toutefois lorsqu'ils ne peuvent être affectés de façon certaine à telle ou telle catégorie de marchandises ou de matières (facture commune à plusieurs articles par exemple), ils sont provisoirement inscrits dans les comptes ad hoc de charges par nature (62 à 67) ou au compte transitoire "607 Frais accessoires d'achats", puis, après analyse, ventilés aux comptes d'achats intéressés.

(1) Réductions commerciales déduites mais non les réductions à caractère financier

(2) Le contrôle économique n'admet pour la détermination du prix de revient licite des marchandises importées que 50% du fret aérien, l'autre moitié étant ajoutée en valeur absolue au montant obtenu après application de la marge globale antérieure définie à l'article 5 de l'ordonnance 79.320 du 20/11/79.

(3) A l'exclusion des rémunérations de mandataires, courtiers de bureaux d'achats, etc... conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée, fixant les éléments constitutifs du prix de revient licite.

(4) 1,50% du montant du crédit pour des crédits documentaires
0,50% du montant de la remise pour les remises documentaires.

Sont exclues du coût d'achat les charges directes "internes" telles que les frais du personnel chargé des manutentions ainsi que les charges indirectes occasionnées par la gestion des stocks.

3.2 - Modalités pratiques de détermination du coût d'achat des marchandises sorties du stock

Dans les activités de négoce, plusieurs procédés sont utilisés pour calculer simplement et rapidement le coût d'achat des marchandises vendues.

Le procédé le plus répandu consiste à étiqueter les articles nettement individualisés à la vente en faisant ressortir le *prix de vente* en clair et le *prix d'achat* en code.

Chaque article comporte une étiquette sur laquelle figurent :

- le numéro de référence de l'article
- le coût d'achat libellé en code
- le prix de vente

Le code de chiffrage est obtenu par un ou deux mots réunissant dix lettres différentes ; chaque lettre correspondant à un chiffre donné. Plusieurs codes peuvent être imaginés :

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

< - Olympiades
Stock vendu
Taux client
Moins-value
Relation U.M.
Prix - change
Compatible

En prenant comme exemple le second code, on aura la correspondance suivante :

S	T	O	C	K	V	E	N	D	U
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Un coût d'achat de 2 570 UM se traduirait sur l'étiquette par l'inscription O V N S

Réf.	AB/672
OVNS	
Prix de vente	UM 3 855

Les étiquettes sont détachées au moment de la vente; Elles sont exploitées par l'agent chargé de calculer périodiquement le coût d'achat des marchandises vendues.

Le détail de chaque décompte est communiqué à la comptabilité pour lui permettre d'enregistrer au "coût d'achat" les sorties de marchandises de la période.

EXERCICES

INVENTAIRE PERMANENT ET INVENTAIRE INTERMITTENT

1 - Une entreprise utilise le système de l'inventaire intermittent. Son taux de marque est de 30%.

a) Quelles sont les écritures passées dans ses livres aux dates indiquées

4 mai - achat à crédit de marchandises 54 000

6 mai - achat au comptant d'une machine de bureau 164 000

19 mai - vente à crédit de marchandises 39 000

b) Quelles sont les écritures que l'entreprise passerait si elle appliquait le système de l'inventaire permanent ?

2 - L'entreprise Beye pratique l'inventaire intermittent. Au cours du mois de novembre 1985, elle a adressé à son client Abdou la facture suivante :

Ets BEYE		Facture n° 1206
<i>Doit : ABDU</i>		
Le 12/11/85		
Marchandises		98'000
Remise 10 %		9'800
Net à payer		88'200

En fin d'exercice, le 31 décembre 1985, on extrait de la balance avant inventaire les soldes suivants :

3 00	MARCHANDISES	890 000	(stock initial)
6 00	ACHATS DE MARCHANDISES	3 620 000	(achats de l'exercice)

L'inventaire extra-comptable fait apparaître un stock final égal à 960 000 UM.

Travail à faire :

1° Présenter au journal l'écriture relative à la facture du 12/11/85

2° Déterminer le coût d'achat des marchandises vendues durant l'exercice.

3 - Boudjema qui exploite un magasin d'appareils ménagers, utilise pour réaliser l'inventaire permanent de son stock de marchandises le procédé de l'étiquetage du prix de vente en clair et du prix d'achat en code. Il utilise le code suivant :

PRODUCTIVE
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Les étiquettes correspondant aux ventes des deux premières journées d'activité se résument comme suit :

02.06.	8 500 UM	CTPP
02.06.	9 900	TEDP
03.06.	2 800	RVTP
03.06.	12 500	VDPP

Travail à faire :

- 1° Calculer le prix de vente et le prix d'achat des articles vendus;
- 2° Sachant que le montant des achats est égal à 175 000 UM, déterminer la valeur du stock;
- 3° Passer les écritures de ventes des deux journées sachant que le règlement a été effectué en espèces.

4 - La balance par soldes des établissements "Lyna" présente les renseignements suivants au 31 décembre 1985 :

300 Marchandises A	640'000 UM
300 Marchandises B	140'000
300 Marchandises C	42'000
600 Achats de marchandises A	218'000
600 Achats de marchandises B	460'000
600 Achats de marchandises C	760'000

L'inventaire physique à la même date fait état de

Marchandises A	90'000
Marchandises B	152'000
Marchandises C	214'000

Travail à faire :

- 1°- Les établissements Lyna utilisent-ils l'inventaire permanent ou l'inventaire intermittent ?
- 2°- Calculer le coût d'achat de chaque catégorie de marchandises vendues, puis la marge brute dans l'hypothèse où les ventes se répartissent comme suit :

Marchandises A	900'000
Marchandises B	604'000
Marchandises C	640'000

5 - On extrait d'une balance au 31 décembre 1985 les soldes suivants :

300 Marchandises	670 000
600 Achats de marchandises	7 250 000
700 Ventes de marchandises	10 500 000

Travail à faire :

- 1° Sachant que le prix de vente représente une fois et demi le coût d'achat, calculer le stock final théorique;
- 2° Le stock final évalué au prix de vente s'élève en réalité à 1 350 000 UM; en déduire le coût d'achat des marchandises manquantes.
- 3° Présenter le compte "80 Marge brute".

6 - Souleymane, comptable de l'entreprise "Primatex" a mis le feu accidentellement dans son bureau. Parmi les rares documents qu'il a pu sauver de l'incendie, on retrouve le compte "30 Marchandises" que nous représentons ici schématiquement avec quelques explications :

D	30 MARCHANDISES	C
(a)	800'000	140'000 (b)
		28'700 (c)
(d)	163'000	70'000 (e)
		84'000 (f)
(g)	103'000	175'000 (h)
		217'000 (i)

a = Stock de départ

c, e, g, h = Opérations au comptant par caisse

b, d, f, i = Opérations à crédit

Travail à faire :

- 1 - Présenter dans les comptes du grand livre tous les enregistrements qui peuvent se déduire de ce document épargné par le feu
 - 2 - Passer au journal général les articles correspondants
 - 3 - Faire de même en système d'inventaire intermittent
- Le taux de marque appliqué dans l'entreprise est de 30%

7 - A la fin d'un exercice, le comptable d'une entreprise qui pratique l'inventaire intermittent a noté les soldes des comptes utilisés pour ses achats et ventes de marchandises :

- compte "600 Achats" débiteur de 226 000
- compte "30 Marchandises" débiteur de 15 000 (il était débiteur de 12 000 en début de période).
- compte "700 Ventes" créditeur de 312 000

Travail à faire :

- 1 - Présenter les comptes "603 Variation des stocks" et "82 Résultat d'exploitation" (ou marge commerciale)
- 2 - Passer les articles de virement au journal

8 - Un commerçant a effectué en janvier les opérations suivantes qui ont toutes une influence directe sur son résultat :

Achat à crédit de marchandises au fournisseur Abdoul	420'000 UM
Achat au comptant de marchandises réglées en espèces	150'000 "
Obtenu une remise de 10% de Abdoul	
Payé en espèce des fournitures de bureau	15'000 "
Payé en espèces consommation électricité	23'000 "
Réglé en espèces frais de port à l'arrivée	17'000 "
Vente à crédit au client Brahim	290'000 "
Ventes au comptant, contre espèces	25'000 "
(ne faisant pas l'objet d'un compte magasin)	
Détérioration par l'humidité d'un lot de marchandises devenu invendable, sinistre non couvert par assurance). Montant	50'000 "

Première hypothèse : L'entreprise pratique l'inventaire permanent. Les opérations d'achats et de ventes figurent dans le compte "Marchandises". Le taux de marque, (pourcentage appliqué au prix de vente), est de 30% et les résultats obtenus s'inscrivent dans le compte "Marge brute sur ventes".

Travail à faire :

- 1) Présenter les comptes schématiques de charges et de produits et leur contrepartie (en distinguant les comptes de bilan et les comptes de gestion)
Le stock de marchandises au 1er janvier était de 42 500 UM.
- 2) Déterminer le stock final
- 3) Présenter les comptes "Marge brute" et "Résultat".

Deuxième hypothèse : L'entreprise pratique l'inventaire intermittent.

Travail à faire :

- 1) Présenter les différents comptes de grand livre
- 2) Quelles données vous manque t-il pour déterminer le résultat d'exploitation ?
Est-il possible d'utiliser à cet effet les informations fournies par un compte de la première hypothèse ?
Vérifier le résultat déjà trouvé.

- 9 - Camara, marchand de tissus en gros, vous demande de lui établir le compte de résultat pour l'année 19 (n), d'après les éléments ci-après

Stock de tissus au 31 décembre 19 (n-1)	191'700	UM
Achats de tissus	605'400	"
Charges et pertes diverses	4'950	"
Charges financières	17'250	"
Charges liées à l'activité	53'250	"
Charges liées à l'investissement	85'350	"
Frais de personnel	278'850	"
Impôts et taxes	112'650	"
Produits et profits divers	12'050	"
Ristournes, rabais et remises obtenus hors facture	11'100	"
Ventes de tissus	1'250'850	"
Stock de tissus au 31 décembre 19 (n)	168'450	"

Vous communiquez le résultat net à Camara qui vous prie de lui dresser son bilan au 31/12/19 (n), à l'aide des données complémentaires suivantes

Agencements, installations	1'240'000	"
Autres créanciers	45'150	"
Banque	328'100	"
Caisse	52'600	"
Capital	2'870'000	"
Chèques postaux	82'600	"
Clients	453'600	"
Dépôts et cautionnements	25'000	"
Emprunt à long et moyen terme	560'000	"
Fournisseurs	628'500	"
Matériel de bureau	264'000	"
Matériel de transport	1'750'000	"

10 - Le bilan de l'entreprise Hassan se présente comme suit au 1er janvier 1983

Bilan au 01/01/1983
(en milliers d'UM)

Actif		Passif	
Terrains	1'000	Capital	15'000
Constructions	5'000	Fournisseurs	5'500
Matériel	6'000		
Marchandises	3'000		
Clients	2'500		
Banque	2'500		
Caisse	500		
	20'500		20'500

Au cours de l'exercice 1983, l'entreprise a réalisé les opérations suivantes :

- 1) Achats de timbres poste 16 000, de timbres fiscaux 7 000, de fournitures de bureau 15 000, paiement en espèces au comptant
- 2) Achats de marchandises à crédit 1 200 000
- 3) Règlement d'un client en espèces 750 000
- 4) Ventes de marchandises à crédit pour 2 000 000 (coût d'achat 1 700 000)
- 5) Achats de marchandises au comptant paiement par chèque 600 000
- 6) Achats de matériel, paiements en espèces 760 000
- 7) Ventes de marchandises à crédit pour 570 000 (coût d'achat 450 000)
- 8) Règlement du loyer par chèque 150 000

Travail à faire :

- 1° Enregistrer ces opérations dans les comptes schématiques
 - en inventaire permanent
 - en inventaire intermittent sachant que le stock final de marchandises est de 2 650 000
- 2° Présenter le compte de résultat et le bilan

11. On a relevé dans la comptabilité de l'entreprise "Sahel Moderne" les opérations suivantes :

a) Achat à crédit de marchandises	210 000
b) Achat au comptant de marchandises	102 000
c) Vente au comptant de marchandises	197 000
d) Achat de marchandises à crédit	37 000
e) Vente à crédit de marchandises	213 000
f) Vente au comptant de marchandises	71 000

Travail à faire :

- 1° - Présenter l'analyse comptable de ces opérations en inventaire intermittent, sachant que le stock initial était de 95 000 et que le stock final est évalué à 131 350.
- 2° - Déterminer le taux de marque et le taux de marge

12 - Le bilan de réouverture d'une entreprise commerciale se présente comme suit :

Bilan (en milliers d'UM)			
Actif		Passif	
Matériel	3'700	Capital	4'500
Marchandises	350	Fournisseurs	500
Clients	200		
Banques	650		
Caisse	100		
	5'000		5'000

En cours d'exploitation, cette entreprise a réalisé les opérations suivantes :

1 - Achats de marchandises à crédit	900 000
2 - Achats de mobilier de bureau à crédit	250 000
3 - Ventes de marchandises à crédit	997 000
4 - Règlement des clients par banque	900 000
5 - Règlement des clients par caisse	197 000
6 - Règlement des fournisseurs par chèque	1 150 000

Le taux de marque est de 30% - le stock final s'élève à 552 000

Travail à faire :

- 1° Passer les écritures au journal jusqu'à la détermination du résultat
 - par le système de la permanence
 - par le système de l'intermittence
- 2° Reporter les opérations aux comptes du grand livre - (ne pas établir le bilan de clôture).

13 - Une entreprise pratique l'inventaire permanent.

Enregistrer au journal et dans les comptes du grand livre les opérations suivantes :

Achats - Facture n° A 2253 du fournisseur Hamid (à crédit)	93'000 UM
Ventes - Facture n° V 8050 envoyée au client Jalil (à crédit)	9'700
Ventes - Facture n° V 8051 au comptant espèces	79'000
Ventes - Facture n° V 8072 envoyée au client Malik (crédit)	13'800
Ventes - Facture diverses contre espèces	3'000
Facture diverses contre chèques bancaires	17'000
Achats - Facture n° A 983 du fournisseur Sy (à crédit)	33'000
Retour - Avoir n° 92 du fournisseur Hamid pour marchandises non conformes	3'000
Retour - Avoir n° 254 établi au client Malik	3'800
Le taux de marque est de 25 %.	
Règlement du client Jalil espèces	9'700
Règlement du fournisseur Hamid par chèque	90'000

CHAPITRE 16

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Dans les chapitres précédents, les mouvements de stock et la détermination des résultats ont été analysés dans le cadre des activités commerciales; ceux des entreprises industrielles sont un peu plus complexes.

1. - NOTIONS GENERALES

1.1 - Caractéristiques des entreprises industrielles

* Une entreprise commerciale achète des biens pour les revendre "en l'état", c'est-à-dire sans leur apporter de modification.

* Une entreprise industrielle vend des biens appelés "produits" qu'elle a fabriqués à partir de matières premières ou à partir d'autres produits qu'elle a transformés.

La première est un intermédiaire, la seconde fournit de surcroît un travail créateur.

Exemples :

* Une entreprise qui fabrique des pâtes alimentaires (produits) à partir de la semoule de blé (matière première) est une entreprise industrielle.

* Une briqueterie qui moule à base de ciment (matière première) des pierres artificielles appelées "briques" (produits) est une entreprise industrielle.

Les biens obtenus à l'issue de ces transformations constituent la production de l'entreprise.

1.2 - Eléments constitutifs de la production dans l'optique du P.C.M

La production de l'exercice (ou de la période) traduit l'activité de l'entreprise dans le secteur industriel. Selon le plan comptable, elle est égale à la somme des comptes de produits de la classe 7 énumérés ci-dessous :

- **"701 Production vendue"** (biens et services) au même titre que les ventes d'une entreprise commerciale;

- **"71 Production stockée"** (ou déstockage) qui correspond à la différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture des produits et en cours de fabrication; (il y a "déstockage" si au cours d'une période il y a plus de sorties de produits que d'entrées en stock; la différence est dans ce cas négative);

- "**72 Production de l'entreprise pour elle même**" qui correspond à la part de la production utilisée par l'entreprise.

Exemple :

La briqueterie décide de construire un hangar pour abriter ses stocks de ciment. Elle utilise pour cette construction une partie de sa production de briques.

La production totale de l'entreprise s'écrit donc :

7 0 1	Production vendue	
± 7 1	Production stockée	(variation des stocks)
7 2	Production immobilisée	
PRODUCTION DE L'EXERCICE		

Pour les activités mixtes, il y a lieu d'ajouter à ces éléments la marge commerciale qui constitue la production des commerces selon la conception de la comptabilité nationale.

Les entreprises industrielles ne déterminent pas la marge commerciale mais calculent directement la valeur ajoutée.

1.3 - La notion de valeur ajoutée

Pour mesurer l'activité des entreprises, on utilise une notion empruntée à la comptabilité nationale : la valeur ajoutée.

Cette valeur ajoutée est une grandeur fondamentale dont la connaissance permet une analyse plus complète de la gestion : l'entreprise dispose de moyens de production (main d'oeuvre, équipements, capitaux) qu'elle met en oeuvre pour transformer les matières acquises à l'extérieur. Par cette mise en oeuvre, l'entreprise crée des richesses, c'est-à-dire ajoute de la valeur à ces matières ou services.

Agir pour augmenter la valeur ajoutée, c'est agir à la fois pour accroître la contribution de l'entreprise à la richesse nationale et pour augmenter la rémunération des partenaires sociaux. En comptabilité nationale la valeur ajoutée mesure la contribution d'une branche à la production nationale et se définit par la différence entre ses ressources (production) et ses emplois (consommations intermédiaires de biens et services).

La somme des valeurs ajoutées constitue la production intérieure brute (P.I.B.).

En comptabilité d'entreprise, elle est mesurée de deux manières :

- Vue sous son **aspect soustractif**, elle est égale à la différence entre le montant de la *production* globale de l'exercice (telle qu'elle a été précédemment définie) et le montant de ce que l'entreprise a acheté à l'extérieur et consommé pour obtenir cette production, les *consommations intermédiaires*.

Les consommations intermédiaires (en provenance des tiers) représentent le total des achats et des charges externes payés aux tiers et mis en oeuvre pour la production. Elles doivent donc être corrigées de la variation des stocks (compte 603).

Productions	1. Marge commerciale
	2. Production (vendue, stockée, immobilisée)
	601 } Achats de matières premières et autres
	602 } approvisionnements
	606 }
	6031 } Variation des stocks de matières premières
	6032 } et autres approvisionnements
	(Stock initial - Stock final)
	607 Frais accessoires d'achats (le cas échéant)
	61 Achats de sous-traitance
	62 Charges externes liées à l'investissement
	63 Charges externes liées à l'activité.
(-) Consommations Intermédiaires	
= VALEUR AJOUTEE	

Cette première approche est dite soustractive. La valeur ajoutée est formée par le "surplus" de la production sur la consommation auquel s'ajoute, éventuellement, la marge commerciale.

• Vue sous son **aspect additif**, elle est égale à l'ensemble des revenus liés à l'exploitation ou, en d'autres termes, à la somme des *rémunérations des facteurs de la production* ainsi qu'à l'autofinancement.

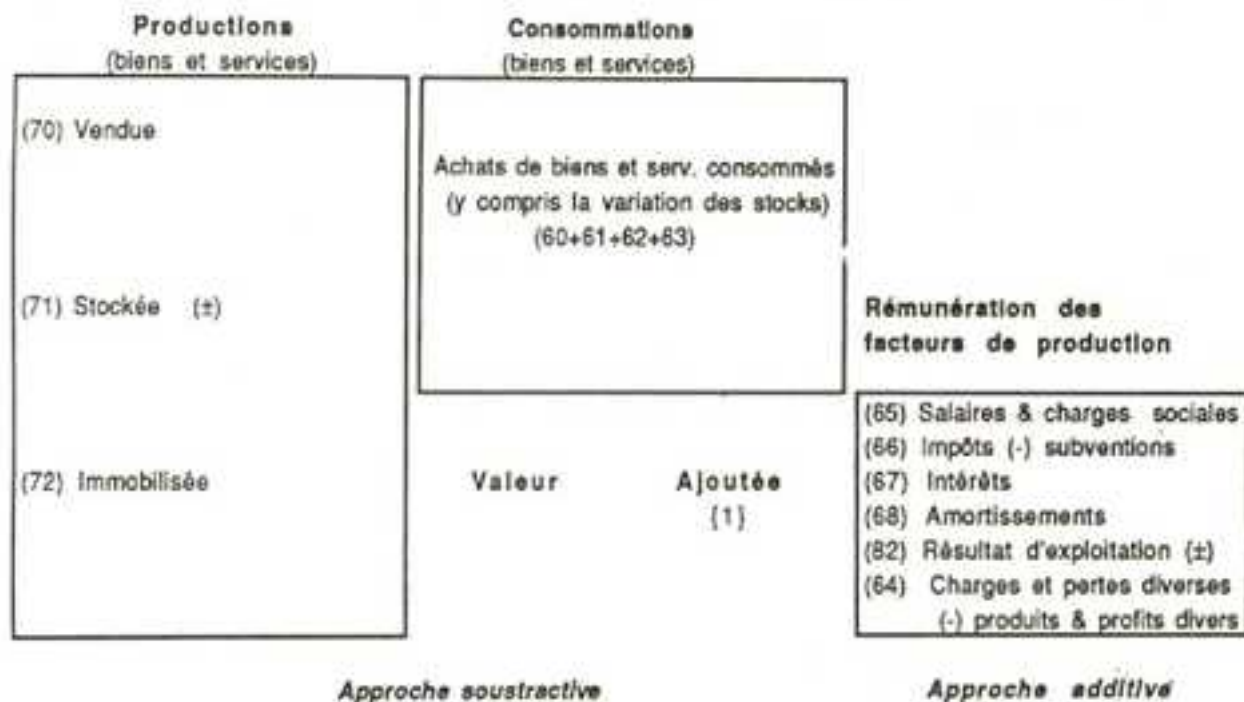
Le tableau ci-dessous montre comment s'effectue ce partage de la valeur ajoutée entre les différents facteurs de production.

Rémunération du travail	Frais de personnel	{ 65 }
+ Rémunération de l'Etat	Impôts et taxes (Subventions d'exploitation reçues déduites)	{ 66 }
+ Rémunération des prêteurs	Charges financières	{ 67 }
+ Rémunération des investissements	Dotations aux amort. & provis.	{ 68 }
+ Rémunération de l'entrepreneur	Résultat d'exploitation	± { 82 }
± Charges n'ayant pas le caractère de consommations intermédiaires	Charges & pertes diverses diminuées des produits et profits divers	+ { 64 } - { 74 }

Au total des rémunérations proprement dites, il y a lieu d'ajouter les charges qui n'ont pas le caractère de consommation (compte "64" du P.C.M) et de déduire les produits qui ne sont pas considérés en

comptabilité nationale comme des éléments de la production (compte "74" du P.C.M).

Schématiquement, la rémunération de la valeur ajoutée se présente ainsi :



2. - LES MECANISMES COMPTABLES

2.1 - Ecritures types

1. Achats et consommations de matières et autres approvisionnements

Les entreprises industrielles ont le choix entre le système de la permanence et le système de l'intermittence pour enregistrer les mouvements de leur matières et marchandises.

- Dans le système de *la permanence de l'inventaire*, deux écritures constatent simultanément les entrées de matières :

(1) Au niveau micro-économique, le P.C.M limite le calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise aux éléments de son exploitation, les éléments hors exploitation n'étant pas retenus.

Au niveau macro-économique, les notions "d'exploitation" et "hors exploitation" spécifiques à chaque entreprise perdent leur signification. La valeur ajoutée est la différence entre la production totale (classe 7 et 07) et le total des consommations intermédiaires (classe 6 et 06).

a) Enregistrement de l'achat

601	4/5	ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVIS. FOURNISSEURS (ou TRESORERIE) Facture n° ... et frais accessoires d'achat		
-----	-----	---	--	--

b) Entrée en magasin des matières au coût direct d'achat

31	6031	MATIERES PREMIERES VARIATION DES STOCKS Bon de réception n°		
----	------	--	--	--

c) Sorties des matières au coût d'achat

Les consommations sont inscrites au fur et à mesure des sorties de stock, au débit du compte "6031 Variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements".

6031	31	VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES Coût d'achat des matières acheminées vers les ateliers de fabrication		
------	----	---	--	--

• Dans le système de *l'intermittence*, les approvisionnements, après chaque opération d'achat, sont inscrits au débit du compte "601 Achats de matières et autres approvisionnements".

Par contre, les consommations, qui sont ignorées par la comptabilité, ne sont pas enregistrées. Ce n'est qu'en fin d'exercice, quand le stock final est déterminé, que les consommations peuvent être reconstituées. Arithmétiquement, la consommation globale est donnée par la formule :

$$\text{Consommation de matières} = \text{Achats de la période} + \underbrace{(\text{Stock Initial} - \text{Stock final})}_{\text{Variation du stock (positive ou négative)}}$$

Comptablement, la procédure de détermination de la variation des stocks est la suivante :

1° *Annulation du stock initial* des matières et autres approvisionnements en créditant les comptes de la classe 3 correspondants par le débit du compte "6031 Variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements"

6031	31	VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROV. Annulation des stocks initiaux		
------	----	---	--	--

2° *Constatation du stock final* de ces mêmes éléments en débitant les comptes de la classe 3 concernés par le crédit du compte "6031 Variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements"

31		MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
	6031	VARIATION DES STOCKS		
		Constatation des stocks de clôture		

2. Entrées en stock des produits finis et intermédiaires

• Dans le système de la **permanence de l'inventaire**, la production de biens fabriqués par l'entreprise est considérée comme un produit imputable au compte "71 Production stockée" par le débit du compte de stock concerné :

- "34 Produits intermédiaires (ou semi-ouvrés)", s'il s'agit de produits ayant atteint un stade d'achèvement déterminé et qui sont disponibles pour entrer dans des phases de fabrications ultérieures;
- "35 Produits finis", s'il s'agit de produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production.

a) Entrée en stock des produits intermédiaires

34		PRODUITS INTERMEDIAIRES		
	71	PRODUCTION STOCKEE		
		Coût de production des produits intermédiaires entrés en stock		

b) Entrée en stock de produits finis

35		PRODUITS FINIS		
	71	PRODUCTION STOCKEE		
		Coût de production des produits finis entrés en stock		

3. Estimation des "en cours" de production

Le compte "33 En cours de production de biens (ou de services)" reçoit seulement les écritures constatant les résultats de l'inventaire extra-comptable.

La règle qui est appliquée au compte "33" est toujours celle de l'intermittence de l'inventaire même si les autres éléments de stocks sont tenus selon le principe de la permanence de l'inventaire.

On aura, en fin d'exercice, l'écriture suivante

33		"EN COURS" DE PRODUCTION DE BIENS		
	71	PRODUCTION STOCKEE		
		Evaluation du stock des "en cours" de production à la clôture de l'exercice		

• Dans le système de *l'intermittence*, les entrées en stock ne sont pas comptabilisées en cours d'exercice.

Le compte "71 Production stockée" est alors reconstitué en fin d'exercice (voir plus loin mécanisme de reconstitution)

4. Sorties de stock et ventes de produits fabriqués

Les produits fabriqués sortent du stock :

- pour être acheminés vers les ateliers de fabrication des produits finis, s'il s'agit de produits intermédiaires (ou semi-ouvrés)
- pour être vendus, s'il s'agit de produits finis

• En *permanence de l'inventaire*, lors de la sortie du stock, il convient de débiter le compte "71 Production stockée" par le crédit du compte de stock concerné ; l'évaluation de la sortie se fait au coût de production (1).

La vente proprement dite est constatée au crédit du compte "701 Production vendue" par le débit d'un compte de client ou de trésorerie. Si, exceptionnellement, la production est utilisée pour les besoins propres de l'entreprise il y a lieu de créditer le compte "723 Production auto-consommée" (2).

a) Produits intermédiaires sortis du stock

71	PRODUCTION STOCKEE		
34	PRODUITS INTERMEDIAIRES		
	Coût de production des produits intermédiaires acheminés vers les ateliers de finition		

b) Produits finis sortis du stock

71	PRODUCTION STOCKEE		
35	PRODUITS FINIS		
	Produits finis vendus (coût de production)		

c) Vente de produits finis

410	CLIENTS ORDINAIRES		
	(vente à crédit)		
5..	TRESORERIE		
	(vente au comptant)		
701	PRODUCTION VENDUE		
	Prix de vente des produits finis		

(1) Le coût de production est déterminé en comptabilité analytique ou par des calculs extra-comptables justifiés

(2) Voir étude du compte "72 Production de l'entreprise pour elle-même", section 2.5 du présent chapitre

• En **intermittence de l'inventaire**, seules les ventes sont comptabilisées en cours de période. La production stockée (ou déstockée) sera reconstituée en fin d'exercice selon le même processus que celui utilisé précédemment pour la détermination de la variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements. On aura les écritures suivantes :

71	PRODUCTION STOCKEE		
33 à 36	COMPTE DE STOCKS (33,34,35 et 36)		
	Annulation des stocks initiaux		
33 à 36	COMPTE DE STOCKS (33,34,35 et 36)		
71	PRODUCTION STOCKEE		
	Constatation des stocks de clôture		

2.2 - Analyse comptable des comptes "6031 Variation des stocks" et "71 Production stockée (ou déstockage)"

• En **permanence d'inventaire**, les comptes "6031 Variation des stocks" et "71 Production stockée (ou déstockage)" enregistrent les sorties de produits à leur débit, les entrées à leur crédit.

6031 VARIATION DES STOCKS DE MATIERES

Débit	Crédit
Sorties des matières évaluées au coût direct d'achat	Entrées des matières évaluées au coût direct d'achat
• consommations des matières	• achats de matières et autres approvisionnements
• retours de matières aux fournisseurs	
• rabais, remises obtenus des fournisseurs	

Son solde, qui peut être soit créditeur (variation positive du stock), soit débiteur (variation négative), est associé aux charges d'exploitation. Dans le cas d'une augmentation de la valeur du stock, il est porté en négatif du côté des charges dans le tableau des résultats. A l'inverse, une variation négative apparaît en positif dans le tableau des résultats et vient augmenter les charges consommées de l'exercice.

71 PRODUCTION STOCKEE

Débit	Crédit
Sorties du stock au coût de production	Entrées en stock au coût de production
• produits intermédiaires (ou semi-ouvrés)	• produits intermédiaires (ou semi-ouvrés)
• produits finis vendus	• produits finis fabriqués
• produits finis conservés	

Son solde qui peut être soit créditeur (stockage), soit débiteur (déstockage), est associé aux produits d'exploitation. Dans le cas de déstockage, il est porté en négatif dans le tableau des résultats.

- En *intermittence de l'inventaire*, les comptes "6031 Variation des stocks" et "71 Production stockée (ou déstockage)" sont reconstitués en fin d'exercice par virement des comptes de stocks d'ouverture et des stocks de clôture.

6031 VARIATION DES STOCKS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	
Débit	Crédit
• Stock initial du compte "31" Matières premières et autres approvisionnements" (crédité)	• Stock final du compte "31" Matières premières et autres approvisionnements" (débité)

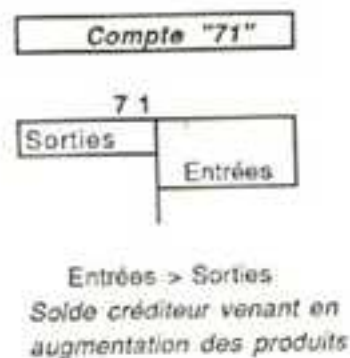
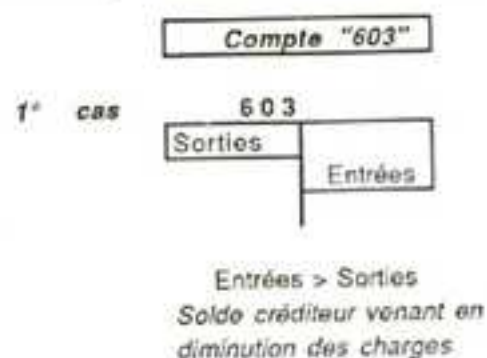
71 PRODUCTION STOCKEE (ou DESTOCKAGE)	
Débit	Crédit
- Stocks initiaux *32 Emballages fabriqués* *33 En cours de production de biens* *34 Produits intermédiaires* *35 Produits finis* *36 Produits résiduels*	- Stocks finals *32 Emballages fabriqués* *33 En cours de production de biens* *34 Produits intermédiaires* *35 Produits finis* *36 Produits résiduels*

En inventaire intermittent, les soldes des comptes "6031" et "71" représentent la variation globale de la valeur des stocks entre le début et la fin de l'exercice.

Ils peuvent être débiteurs ou créditeurs et figurent dans le tableau des résultats comme comptes correcteurs en moins ou en plus des achats d'une part, pour ce qui est du compte "6031", des produits d'autre part, pour ce qui est du compte "71".

Schématiquement, dans les deux systèmes, ces variations se présenteront de la manière suivante :

- En *permanence de l'inventaire*



2^e cas

603	
Sorties	Entrées

Entrées < Sorties
Solde débiteur venant en
augmentation des charges

71

71	
Sorties	Entrées

Entrées < Sorties
Solde débiteur venant en
diminution des produits

• En intermittence de l'inventaire

Compte "603"

1^{er} cas

603	
Si	Sf

$Sf > Si$ = Solde créditeur
Le compte 603 vient en
diminution des charges

Compte "71"

71

71	
Si	Sf

$Sf > Si$ = Solde créditeur
Le compte 71 vient en
augmentation des produits

2^e cas

603	
Si	Sf

$Sf < Si$ = Solde débiteur
Le compte 603 vient en
augmentation des charges

71

71	
Si	Sf

$Sf < Si$ = Solde débiteur
Le compte 71 vient en
diminution des produits

2.3 - Détermination de la valeur ajoutée

Les entreprises industrielles ne déterminent pas de marge brute. Elles calculent la valeur ajoutée. A cet effet, il est possible d'utiliser le compte "81" comme compte de regroupement des éléments constitutifs de la valeur ajoutée.

Le traitement comptable consiste à virer au compte "81 Valeur ajoutée" les éléments qui interviennent dans son calcul selon l'approche soustractive :

crédit des comptes de "Consommations intermédiaires"

- 601 Achats de matières premières et autres approvisionnements
- 602 Achats d'emballages
- 603 Variations de stocks
- 606 Achats d'approvisionnements non stockés

- 61 Achats de sous-traitance
- 62 Charges externes liées à l'investissement
- 63 Charges externes liées à l'activité

- **débit des comptes de "Production de l'entreprise"**

- 80 Marge brute (ou production des entreprises commerciales et mixtes)
- 701 Production vendue
- 71 Production stockée (ou déstockage)
- 72 Production de l'entreprise pour elle-même

81. VALEUR AJOUTEE

Débit	Crédit
Consommations intermédiaires 60. Achats et variation des stocks 601 Achats de matières premières et autres approvisionnements 602 Achats d'emballages 603 Variation des stocks de matières premières et autres approvis.(±) 606 Achats d'approvisionnements non stockés 61. Achats de sous-traitance 62. Charges liées à l'investissement 63. Charges liées à l'activité S.C = VALEUR AJOUTEE Totaux	Productions 80. Marge brute 70. Ventes et production vendue 71. Production stockée (ou déstockage) 72. Production de l'entreprise pour elle-même Totaux

* Le solde du compte "80 Marge brute" représente la production de la branche commerciale de l'entreprise pour l'exercice.

* Le solde du compte "701 Production vendue" représente le prix de vente des produits finis vendus.

* Le solde du compte "71 Production stockée" représente la valeur des produits fabriqués non vendus, évalués à leur coût de production (ou encore la variation positive entre la valeur du stock final et celle du stock initial).

* Le solde du compte "71 Production déstockée" (débitaire mais inscrit au crédit du tableau des résultats en négatif) est égal à la variation négative entre la valeur du stock initial et celle du stock final des produits et des en cours.

* Le solde du compte "72 Production de l'entreprise pour elle-même" représente le coût de production des biens fabriqués par l'entreprise pour elle-même.

2.4 - La détermination du résultat

Exemple :

Une entreprise fabrique exclusivement des petits cendriers en argent qu'elle destine à l'exportation. Pour une certaine période, on dispose des éléments suivants :

- Achat de 300 kgs d'argent à 15 000 UM le kg
- Production de 2 400 cendriers au coût unitaire de 2 000 UM pièce
- Vente de 2 550 cendriers à 3 000 UM l'unité.

Au début de la période de référence, l'entreprise avait en stock 120 kg de métal estimé à 15 000 UM le kg et 300 cendriers évalués au coût de production 2 000 UM pièce.

En fin de période, le stock de matières non utilisées est de 180 kg et le stock de cendriers non vendus est de 150 unités estimées au coût unitaire de production 2 000 UM pièce.

Au cours de la même période, l'entreprise a enregistré les autres charges suivantes

Réparation de la camionnette de transport	16'000
Assurance de la camionnette	14'000
Dépenses d'eau et d'électricité	92'000
Communications téléphoniques	27'000
Prospectus publicitaires	6'000
Voyages et déplacements	48'000
Salaires du personnel	220'000
Intérêts des emprunts	17'000
Patente	38'000

2.41 - Détermination arithmétique du résultat

Les renseignements fournis permettent de déterminer les mouvements des matières utilisées et des produits finis.

Matières premières consommées

Mouvements	Quantités	Coût d'achat	Total	
° Situation de départ	120	15'000	1'800'000	- - > Stock initial
° Achats de la période	300	15'000	4'500'000	
	420	15'000	6'300'000	
° Situation de fin de période	- 180	15'000	2'700'000	- - > Stock final
Matières utilisées	240	15'000	3'600'000	

Produits finis

Mouvements	Quantités	Coût de production	Total	
° Situation de départ	300	2'000	600'000	--> Stock initial
° Production effective de la période	2'400	2'000	4'800'000	
	2'700	2'000	5'400'000	
° Situation de fin de période	- 150	2'000	300'000	--> Stock final
Production vendue	2'550	2'000	5'100'000	

|
produits vendus évalués au coût de production

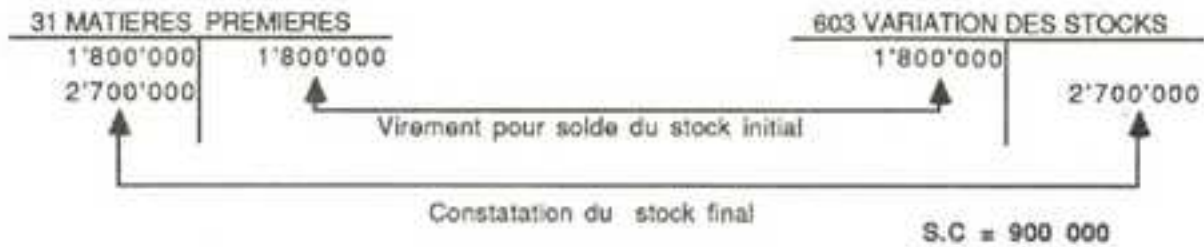
Le calcul du résultat

Produits			
• Production vendue (2 550 cendriers x 3 000 UM)	7'650'000		
• Variation des stocks (déstockage de produits finis)	-300'000		
(Sf) 300 000 - (Si) 600 000 =	7'350'000	7'350'000	
Charges			
• Achats de matières	4'500'000		
• Variation des stocks (déstockage de matières)			
(Sf) 2 700 000 - (Si) 1 800 000 =	-900'000		
• Coût d'achat des matières consommées	3'600'000		
• Autres charges			
Réparation camionnette	16'000		
Assurance de la camionnette	14'000		
Eau et électricité	92'000		
Téléphone	27'000		
Publicité	6'000		
Voyages et déplacements	48'000		
Frais de personnel	220'000		
Intérêts	17'000		
Patente	38'000		
	4'078'000	-4'078'000	
Le résultat est de		3'272'000	

2.42 - Détermination comptable du résultat• **Reconstitution du compte "603 Variation des stocks"**

A partir de la situation des stocks de matières premières de l'entreprise, on peut opérer le virement dans le compte "603 Variation des stocks" par :

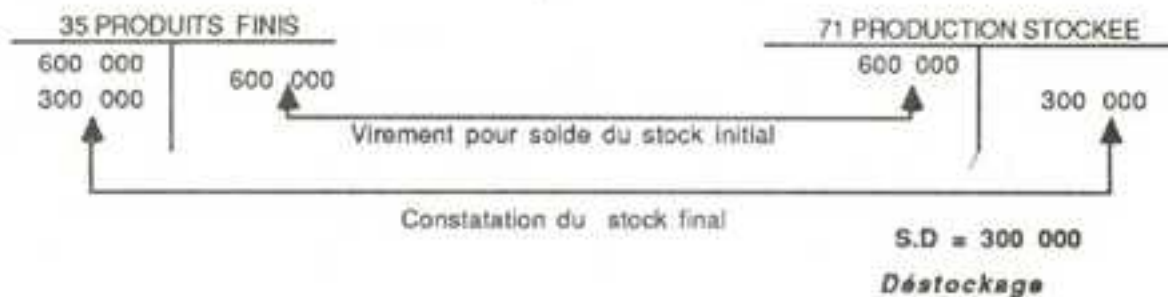
- l'annulation du stock initial
- la constatation du stock final



Reconstitution du compte "71 Production stockée"

A partir de la situation des stocks de produits finis de l'entreprise, on peut opérer le virement dans le compte "71 Production stockée (Déstockage)" par :

- l'annulation du stock initial
- la constatation du stock final



• Reclassement comptable des autres charges

Les autres charges de la période ont été enregistrées dans les comptes suivants :

606 ACHATS D'APPROVISION- NEMENTS NON STOCKES		
Eau électr.	92'000	
		S D = 92 000
	92'000	92'000

62 CHARGES EXTERNES LIEES A L'INVESTISSEMENT		
Réparation	16'000	
Assurance	14'000	
		S D = 30 000
	30'000	30'000

63 CHARGES EXTERNES LIEES A L'ACTIVITE		
Téléphone	27'000	
Prospectus	8'000	
Voy. déplac.	48'000	S.D = 87 000
	87'000	87'000

65 FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires	220'000	
		S.D = 220 000
	220'000	220'000

66 IMPOTS ET TAXES		
Patente	38'000	
		S.D. = 38 000
	38'000	38'000

67 CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	17'000	
		S.D. = 17 000
	17'000	17'000

Regroupement des charges et des produits au compte "82 Résultat d'exploitation"

82 RESULTAT D'EXPLOITATION					
601 Achats Matières					
4'500'000	4'500'000	<--->	4 500 000		
603 Variation des stocks					
900'000	900'000	<--->	-900 000	7 650 000	<---> 7'650'000
606 Appro. non stockés					
92'000	92'000	<--->	92 000		
62 Charges E.L.I					
30'000	30'000	<--->	30 000		
63 Charges E.L.A					
81'000	81'000	<--->	81 000		
65 Frais de personnel					
220'000	220'000	<--->	220 000		
66 Impôts & taxes					
38'000	38'000	<--->	38 000		
67 Charges financières					
17'000	17'000	<--->	17 000		
Bénéfice d'exploitation			3 272 000		
			4'078'000	4'078'000	

• Analyse comptable du résultat d'exploitation

Les éléments constitutifs du résultat sont regroupés dans un tableau dont la présentation peut être la suivante (1):

82 RESULTAT D'EXPLOITATION

Débit			Crédit		
	Détermination du résultat			Détermination du résultat	
601	Achats matières	4'500'000	701	Production vendue	7'650'000
603	Variation des stocks (déstockage)	-900'000	71	Production stockée (déstockage)	-300'000
606	Approvisionnements non stockés	92'000		<i>Sous total : Productions</i>	<i>7'350'000</i>
62	Charges ext. liées à l'investissement	30'000			
63	Charges ext. liées à l'activité	81'000			
	<i>Sous total : Consommations intermédiaires</i>	<i>3'803'000</i>			
65	Frais de personnel	220'000			
66	Impôts	38'000			
67	Charges financières	17'000			
	S.C = Bénéfice d'exploitation	3'272'000			
		7'350'000			7'350'000

• Mise en évidence de la valeur ajoutée

Comme nous l'avons vu précédemment, la valeur ajoutée est mesurée par la différence entre la production de la période, majorée de la marge commerciale qui constitue la production des commerces et les consommations intermédiaires de biens et services fournis par des tiers pour cette production.



En reprenant l'exemple numérique ci-dessus, la valeur ajoutée est obtenue à partir du tableau des résultats en soustrayant du total figurant au crédit, sur la ligne "Productions", le total figurant au débit, sur la ligne "Consommations intermédiaires". On aura : 7 350 000 - 3 803 000 = 3 547 000

(1) Le tableau des résultats normalisé sera étudié avec les autres documents de synthèse du P.C.M dans le manuel "Travaux d'inventaire"

Il est également possible d'utiliser le compte "81 Détermination de la valeur ajoutée" comme compte de regroupement des éléments constitutifs de la valeur ajoutée.

Le solde de ce compte sera ensuite viré au compte "82 Résultat d'exploitation", qui marque la première étape dans la formation du résultat global décrite par le P.C.M

En transitant par le compte "81", le tableau des résultats se présentera ainsi :

82 RESULTAT D'EXPLOITATION

Débit			Crédit		
Détermination de la valeur ajoutée			Détermination de la valeur ajoutée		
<i>Consommations</i>			<i>Productions</i>		
601	Achats matières	4'500'000	701	Production vendue	7'650'000
603	Variation des stocks (déstockage)	-900'000	71	Production stockée (déstockage)	-300'000
606	Approvisionnements non stockés	92'000			
62	Charges ext. liées à l'investissement	30'000			
63	Charges ext. liées à l'activité	81'000			
	S.C = Valeur ajoutée	3'547'000			
		7'350'000			7'350'000
Détermination du résultat d'exploitation			Détermination du résultat d'exploitation		
65	Frais de personnel	220'000	81	Valeur ajoutée	3'547'000
66	Impôts	38'000			
67	Charges financières	17'000			
	S.C = Bénéfice d'exploitation	3'272'000			
		3'547'000			3'547'000

2.5 - L'analyse comptable du compte "72 Production de l'entreprise pour elle-même"

Le compte 72 est utilisé par les entreprises qui créent des immobilisations et qui supportent les charges correspondantes.

Il est également appelé à enregistrer le coût des services rendus par l'entreprise pour elle-même ainsi que les prélèvements de biens sur les stocks produits par l'entreprise, pour ses besoins propres ou ceux de son personnel.

Son contenu est éclaté en trois comptes divisionnaires :

- 722 Production d'immobilisations (auto-équipement),
- 723 Production auto-consommée,
- 726 Services rendus par l'entreprise pour elle-même.

1° Production d'immobilisations

Il arrive souvent que des entreprises fabriquent une partie de leur matériel ou réalisent des travaux dont le montant doit, à l'achèvement du bien, figurer normalement dans un compte d'immobilisation (1).

Lorsque l'entreprise ne fabrique que partiellement le bien, les pièces achetées à des tiers ou les travaux sous-traités sont inscrits aux comptes d'immobilisations en cours dont ils constituent des éléments.

(1) Le constat du coût de l'auto-équipement est effectué soit à la mise en service de l'immobilisation, soit au plus tard, en fin d'exercice (tel est notamment le cas pour les frais de recherche et de développement)

Application : Une entreprise produit une partie de son outillage.

Les dépenses pour la fabrication du matériel se sont élevées à 60.000 UM de matières et fournitures, 30.000 UM de main-d'oeuvre et 10.000 UM de frais de sections . (1)

1. Enregistrement des dépenses

Les dépenses relatives aux travaux figurent dans les comptes de charges concernés (consommations de matières, frais de main-d'oeuvre, charges diverses...)

6...	4 / 5	CHARGES	100'000	
		FOURNISSEURS (ou TRESORERIE)		100'000
		(60 000 + 30 000 + 10 000)		

2. Entrée de la valeur de l'outillage au compte intéressé

Lorsque l'immobilisation est terminée, son coût de production est débité au compte intéressé par le crédit du compte "72" (la taxe relative à cette livraison à soi-même constituant une dette envers le trésor n'est pas ici prise en considération).

214	72	MATERIEL D'EXPLOITATION (ou "23" si l'immobilisation n'est pas achevée à la clôture de l'exercice).	100'000	
		PRODUCTION DE L'ENTREPRISE POUR ELLE-MEME		100'000

3. Détermination du résultat (à la clôture de l'exercice)

A la clôture de l'exercice, lors du regroupement des charges et des produits au compte de résultats, les dépenses occasionnées par la réalisation de l'immobilisation sont compensées par la valeur de la production portée au compte "72" .

82	60	RESULTAT D'EXPLOITATION		
	62	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		
		CHARGES LIEES A L'ACTIVITE		
				100'000
				
				
		Virement pour solde des comptes de charges		

Le résultat (solde du compte "82 Résultat d'exploitation") n'est pas influencé par la production des immobilisations, et les immobilisations produites figurent au bilan pour leur coût de production.

(1) Le coût de production est déterminé par la comptabilité analytique ou à défaut par des calculs statistiques. Les immobilisations créées doivent être comptabilisées à leur coût réel de production, c'est-à-dire au coût d'achat des matières et fournitures utilisées augmenté de toutes les charges directes et indirectes de production.

2° Production auto-consommée

Certaines entreprises opèrent des prélèvements en nature sur leur production. Cette situation se rencontre notamment dans les exploitations agricoles. Les prélèvements sont constatés au crédit du compte "723" par le débit :

- du compte "65 Frais de personnel" pour les avantages en nature accordés au personnel;
- du compte "108 Compte de l'exploitant" pour les prélèvements effectués pour les besoins de l'exploitant et de sa famille dans les exploitations à forme individuelle;
- du compte "23 Immobilisations en cours" lorsqu'il s'agit de remise en production de ces prélèvements pour la création d'immobilisations (plantation à demeure, par exemple).

3° Services rendus par l'entreprise pour elle-même

Ce compte enregistre le coût des services assurés par l'entreprise pour elle-même. Ces coûts sont comptabilisés par nature dans les comptes de charges avant d'être inscrits au crédit du compte "726".

3.° - L'EVALUATION DES SORTIES DE STOCK

La valeur des sorties de stock est, en principe, déterminée conformément à l'une des méthodes proposées par le P.C.M. Néanmoins, chaque entreprise reste libre de choisir le mode de calcul le plus adapté à ses caractéristiques et à ses impératifs de gestion.

3.1 - Les méthodes proposées par le plan comptable

Pour l'évaluation, une distinction est faite entre les biens parfaitement individualisables et ceux qui ne le sont pas.

1. *Biens identifiables (non fongibles)* : s'il s'agit de corps certains, l'évaluation se fait sur la base du coût enregistré à l'entrée (coût d'achat direct ou coût de production pour les produits fabriqués par l'entreprise).

2. *Biens non identifiables* : s'il s'agit de biens non interchangeable (ou fongibles) qui ne peuvent être unitairement identifiés après leur entrée en magasin, leur coût est calculé à des prix théoriques, aussi voisins que possibles de la réalité selon l'une des trois méthodes suivantes :

- la méthode du *coût unitaire moyen pondéré* des biens;
- la méthode de l'épuisement des stocks (sorties dans l'ordre des entrées) "*premier entré, premier sorti (ou FIFO)*".

L'évaluation des sorties est effectuée au prix de l'article le plus ancien dans les existants en stock. Contrairement à la méthode précédente, le coût de sortie retenu est un coût exact et non une moyenne.

Le mécanisme d'évaluation des sorties consiste à puiser dans le lot le plus ancien. Lorsque ce lot est épuisé, on prélève les sorties sur le lot reçu postérieurement, dans l'ordre chronologique et ainsi de suite.

- la méthode de l'épuisement des lots "*Dernier entré, premier sorti (ou LIFO)*". Les sorties sont évaluées au prix de l'article le plus récent en stock, c'est-à-dire sur la base des derniers coûts d'achat ou de production.

3.2 - La méthode du coût unitaire moyen pondéré

Le plan comptable préconise l'utilisation du coût unitaire moyen pondéré déterminé selon les modalités ci-après :

1. L'entreprise pratique l'inventaire intermittent

Lorsque l'entreprise ne tient pas d'inventaire permanent, elle peut évaluer ses stocks au coût unitaire moyen pondéré calculé en fin de période. Ce coût est donné par la formule :

Coût unitaire moyen pondéré	-	$\frac{\text{Valeur du stock d'ouverture(au C.U.M.P.)}}{\text{Quantité en stockà l'ouverture}}$	+	$\frac{\text{Coût des entrées de la période(coût d'achat ou de production)}}{\text{Quantité achetée (ou produite)durant la période}}$
--------------------------------	---	---	---	---

Le calcul du coût moyen pondéré doit, en principe, se faire sur une durée qui n'excède pas la *durée moyenne de rotation* des stocks dans l'entreprise.

Exemple :

Au début de l'exercice, le stock de marchandises comprenait 20 tonnes à 100 000 UM la tonne. Au cours de l'exercice, il a été acheté 60 tonnes ayant coûté 11 000 000 UM. En fin d'exercice il reste en stock 15 tonnes.

1° Evaluer le coût du stock final

2° Calculer le coût d'achat des marchandises vendues

3° Présenter le compte "03 Variation de stocks" reconstitué en fin d'exercice

- Le coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P) est égal à

$$\frac{(20 \times 100\,000) + 11\,000\,000}{20 + 60} = 162\,500 \text{ UM}$$

- La stock final peut être estimé à

$$162\,500 \text{ UM} \times 15 = 2\,437\,500 \text{ UM}$$

- Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à

Stock initial 20 T x 100 000	2 000 000 UM
Achats	11 000 000
Stock final	<u>- 2 437 500</u>
	10 562 500

Le compte "603 Variation des stocks" se présente en fin d'exercice comme suit

603 VARIATION DES STOCKS

D		C	
Stock initial	2'000'000	Stock final	2'437'500
Solde créditeur	437'500		
	2'437'500		2'437'500

Cependant, selon le P.C.M, le coût unitaire moyen pondéré doit être déterminé d'après les achats effectués au cours d'une certaine période, la durée de cette période étant fixée en fonction de la durée de rotation des stocks.

On retiendra pour le calcul les mouvements de stocks suivants :

Dates	Libellés	Quantités		Prix unitaire	Total
		Entrées	Sorties		
01.01	Stock initial	20		100 000	2 000 000
02.04	Bons de sorties		6		
04.06	Achats	20		150 000	3 000 000
06.07	Bons de sorties		28		
09.10	Achats	40		200 000	8 000 000
10.12	Bons de sorties		31		
		80	65		

Stock final = 15

- La rotation des stocks exprime la vitesse à laquelle ceux-ci sont renouvelés au cours d'un exercice. Elle est généralement obtenue en faisant le rapport entre le volume des sorties d'une période et le niveau moyen du stock concerné.

$$\frac{\text{Volume des sorties}}{\text{Stock moyen}}$$

Faute de données plus complètes, le stock moyen peut être déterminé ici en faisant la moyenne du stock initial et du stock final, soit :

$$(20 + 15) : 2 = 17,5$$

On aura une durée de rotation de :

$$\frac{65}{17,5} = 3,71 \text{ fois, soit } 97 \text{ jours ou approximativement } 3 \text{ mois.}$$

La période à prendre comme référence pour l'évaluation du stock est celle des achats d'octobre à décembre, soit :

$$\frac{8\,000\,000}{40} = 200\,000 \text{ UM la tonne}$$

- Le stock est évalué à :

$$200\,000 \text{ UM} \times 15 \text{ tonnes} = 3\,000\,000 \text{ UM (au lieu de 2\,437\,500)}$$

- Le coût d'achat des marchandises vendues devient :

$$\text{Stock initial } 2\,000\,000 + \text{Achats } 11\,000\,000 - \text{Stock final } 3\,000\,000 = 9\,000\,000 \text{ UM}$$

- Le compte "603 Variation des stocks" présentera un solde créditeur de :

$$(\text{St}) 3\,000\,000 - (\text{Si}) 2\,000\,000 = 1\,000\,000 \text{ (au lieu de 437\,500)}$$

En période de hausse des prix, le C.U.M.P., calculé en tenant compte de la durée moyenne de rotation des stocks, est plus élevé que le C.U.M.P. calculé globalement sur l'ensemble de l'exercice.

2. L'entreprise pratique l'inventaire permanent

Lorsque l'entreprise tient l'inventaire permanent, les sorties de stock doivent être valorisées, au moment de la sortie, au coût moyen pondéré effectif des biens en stock.

Ce coût unitaire moyen pondéré est un *coût calculé après chaque entrée*, stock précédent compris. Il est égal au rapport entre le total des coûts d'acquisition ou de production augmenté de la valeur du stock précédent et des quantités acquises ou créées :

C.U.M.P.	=	$\frac{\text{Stock précédent (à l'ancien C.U.M.P.)} + \text{Coût de chaque entrée (coût d'achat ou de production)}}{\text{Quantité totale en stock}}$
----------	---	---

En reprenant les données précédentes, on aura :

**Coût unitaire moyen pondéré calculé après chaque entrée
(stock initial inclus)**

Dates	Mouvements			Stocks		
	Quantités	Prix	Valeur	Quantités	Prix	Valeur
01.01				20	100'000	2'000'000
02.04	- 6	100'000	600'000	14	100'000	1'400'000
04.06	20	150'000	3'000'000	34	129'412	4'400'000
06.07	- 28	129'412	3'623'536	6	129'412	776'472
09.10	40	200'000	8'000'000	46	190'793	8'776'472
10.12	- 31	190'793	5'914'583	15	190'793	2'861'889

Le coût unitaire moyen pondéré étant de 190 793 UM la tonne, le stock apparaîtra au bilan pour 2 861 889 UM

La méthode du C.U.M.P aboutit en période de fluctuation des prix à un étalement des variations constatées et par conséquent à un nivellement des prix et à un meilleur équilibre dans la détermination des coûts de production. Elle présente, par contre, l'inconvénient de nécessiter des calculs trop nombreux et assez fastidieux. Toutefois, la mécanisation des services comptables permet d'éliminer cette difficulté.

3.3 - Les autres méthodes d'évaluation des stocks

D'autres méthodes fondées sur la notion d'épuisement des lots peuvent être utilisées.

- 1 - Procédé FIFO (First In First Out = Premier entré - Premier sorti)
- 2 - Procédé LIFO (Last In First Out = dernier entré - premier sorti)

Elles consistent à retenir comme coût de sortie les coûts exacts d'entrée (et non plus une moyenne), mais pris dans un certain ordre. Cet ordre est purement comptable et ne correspond pas aux mouvements réels en magasin.

Selon la méthode adoptée, les sorties sont évaluées au coût des lots entrés les premiers ou les derniers.

Remarque :

L'évaluation des sorties peut se faire également sur la base d'une valeur de remplacement (NIFO - Next In, First Out) soit le prix de la "prochaine facture". En fait, dans ce cas, il s'agit d'une réévaluation dont l'incidence sur la valeur du stock n'est généralement pas perçue, ce qui conduit à fausser les calculs sans en avoir conscience. C'est pourquoi, si l'on utilise cette méthode, il faut également réévaluer l'ensemble des entrées et des stocks de la période pour éviter les anomalies.

Pour comparer FIFO et LIFO, on utilisera les données précédentes.

Fiche de stock F.I.F.O

Dates	Libellés	Mouvements			Stocks		
		Quantités	Prix	Valeur	Quantités	Prix	Valeur
1.01	Stock initial				20	100'000	2'000'000
2.04	Sorties	- 6	100'000	600'000	14	100'000	1'400'000
4.06	Achats	20	150'000	3'000'000	{14}	100'000	
					{20}	150'000	4'400'000
6.07	Sorties	-28 {14}	100 000}				
		{14}	150 000}	3'500'000	6	150'000	900'000
9.10	Achats	40	200 000}	8'000'000	{ 6}	150'000	
					{40}	200'000	8'900'000
10.12	Sorties	-26 { 6}	150 000}				
		{20}	200 000}	5'900'000	15	200'000	3'000'000

Stock final

Fiche de stock L.I.F.O

Dates	Libellés	Mouvements			Stocks		
		Quantités	Prix	Valeur	Quantités	Prix	Valeur
1.01	Stock initial				20	100'000	2'000'000
2.04	Sorties	- 6	100'000	600'000	14	100'000	1'400'000
4.06	Achats	20	150'000	3'000'000	{14}	100'000	
					{20}	150'000	4'400'000
6.07	Sorties	-28{20	150'000				
		{ 8	100'000	3'800'000	6	100'000	600'000
9.10	Achats	40	200'000	8'000'000	{ 6 }	100'000	
					{40 }	200'000	8'600'000
10.12	Sorties	-31{31	200'000				
				6'200'000	{ 6 }	100'000	
					{ 9 }	200'000	2'400'000

|
Stock final

1. Par la méthode de l'épuisement des stocks par ancienneté, dite " du premier entré, premier sorti" ou FIFO, le solde en magasin en fin de période correspond aux entrées les plus récentes. En cas de hausse continue des cours, la méthode aboutit à obtenir des stocks évalués aux prix les plus hauts et des affectations aux coûts de production aux prix les plus bas.

2. Par la méthode de l'épuisement des stocks dit "du dernier entré, premier sorti" ou LIFO, qui est l'inverse de la précédente, le solde en magasin en fin de période correspond aux stocks les plus anciens. En cas de variation des cours, les prix de sorties suivent la tendance générale des prix : les affectations aux coûts de production se font sur la base des derniers prix, donc les plus élevés.

Par contre, les stocks sont évalués aux prix les plus bas, conformément donc à la "règle de prudence". Cette méthode non admise pour l'évaluation fiscale des stocks est, malgré son intérêt, rarement utilisée.

EXERCICES

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

1 - Au cours de l'exercice, le coût de production des produits fabriqués entrés en stock est estimé comme suit :

- Produits finis	246 000 UM
- Produits intermédiaires	46 000 UM
- En cours de production	160 000 UM

Travail à faire :

Passer les écritures au journal (système de la permanence de l'inventaire)

2 - Au cours d'une période, les mouvements de stocks constatés dans une industrie ont été les suivants :

	(milliers d'UM)
Achats à crédit de matières et autres approvisionnements	1'000
Matières et fournitures utilisées pour la fabrication	1'200
Entrées en magasin de produits finis	
1 000 unités évaluées au prix de revient de 4 000 UM l'une, soit	4'000
Ventes de produits finis, à crédit	
1 500 unités au prix de vente de 6 000 UM l'une, soit	9'000
Sachant que les stocks en début de période s'élevaient à	
400 000 UM pour les matières et fournitures	
2 800 000 UM pour les produits finis (700 unités à 4 000 pièce)	

Travail à faire :

Passer les écritures relatives aux opérations ci-dessus et déterminer le résultat (système de l'inventaire permanent)

3 - Les soldes des comptes au 31 décembre 1979 de la société Nector se présentent comme suit

	(en milliers d'UM)
60 - Achats et variation des stocks de marchandises	408
0)60 - Achats de march. et variation des stocks HE	6
60 - Matières, fournitures et variation des stocks	634
62/63 - Services consommés	302
0)64 - Charges et pertes diverses	214
65 - Frais de personnel	989
0)65 - Frais de personnel HE	1
66 - Impôts et taxes	87
0)66 - Impôts et taxes HE	14
67 - Charges financières	20
68 - Dotations aux amortissements	274

70 - Ventes de marchandises	2'068
0)70 - Ventes de marchandises HE	6
701 - Production vendue	3'158
71 - Déstockage	1'264
72 - Travaux faits par l'entreprise pour elle-même	8
76 - Subventions reçues	10
77 - Produits financiers	4

Travail à faire :

Etablir la première partie du tableau des résultats

- 4 - Présenter le compte "81 Détermination de la valeur ajoutée" à l'aide des totaux des comptes suivants :

601 Achats de matières premières	468 000	
603 Variation de stocks de matières premières	218 000	
62 Charges liées à l'investissement	86 000	
63 Charges liées à l'activité	340 000	
701 Production vendue		2'500'000
71 Production stockée	1 700 000	
72 Production de l'entreprise pour elle-même		200 000

- 5 - La "Sodetex" est une entreprise industrielle dans la métallurgie qui pratique le système de l'inventaire permanent des stocks :

Au 1/1 ses stocks sont les suivants

31 - Matières premières	520'000 UM
32 - Matières consommables	60'000
33 - Produits en cours	17'000
34 - Produits intermédiaires	850'000
35 - Produits finis	430'000

Au cours du mois de janvier, les achats ont été les suivants (au coût d'achat)

- Matières premières	240'000
- Matières consommables	110'000

et on a utilisé

- Matières premières	410'000
- Matières consommables	80'000
- Produits intermédiaires	480'000

la production a été de

- Produits intermédiaires	520'000
- Produits finis	900'000

Il reste 25 000 en cours de production au 31/1

On a livré une production évaluée à 940 000 UM au coût de production, vendue pour

1'320'000

Par ailleurs, on a enregistré

62 - Charges externes liées à l'investissement	18'000
63 - Charges externes liées à l'activité	23'000

Travail à faire :

1° Présenter les mouvements de janvier sur les comptes schématiques du grand livre

2° Calculer la valeur ajoutée pour ce mois

6 - Au cours d'une période, on relève les opérations suivantes :

Achats à crédit de matières premières et autres approvisionnements	100'000 UM
Matières et autres approvisionnements utilisés pour la fabrication	120'000 "
Frais réglés par chèques bancaires	
transports sur ventes	20'000 "
frais de poste	4'000 "
énergie électrique	16'000 "
Entrées en magasin de produits finis	
1 000 unités évaluées au prix de revient de 4000 UM l'une, soit	4'000'000 "
Ventes de produits finis, à crédit	
1 500 unités au prix de vente de 6000 UM l'une, soit	9'000'000 "

Travail à faire :

- 1° Passer les écritures relatives aux opérations ci-dessus et à la déterminer la valeur ajoutée dans les deux systèmes (permanence et intermittence de l'inventaire)
- 2° Reporter les écritures du journal au grand livre des comptes

7. - Le bilan d'ouverture de la société "Fabrimau" se présente comme suit :

ACTIF		(en milliers d'UM)		PASSIF	
I. Immobilisations	15'000	15'000	I. Capital	18'000	18'000
II. Valeurs d'exploitation		1'877			
Matières premières	580		II. Dettes à court terme		2'000
Produits intermédiaires	430		Fournisseurs et comptes		
Produits finis	850		rattachés	2'000	
Produits en cours	17				
III. Valeurs réalisables et disponibles		3'123			
Clients et cptes rattachés	700				
Banque	2'223				
Caisse	200				
	20'000	20'000		20'000	20'000

• Au cours du premier mois, cette entreprise a réalisé les opérations suivantes

Achats de matières et fournitures	450'000
à crédit	300'000
au comptant par chèque	150'000
Ventes de produits finis	2'932'000
par chèque	1'523'000
à crédit	1'400'000
Charges par nature réglées par chèque	1'585'000
électricité	165'000
transports sur achats	180'000
loyers et charges locatives	130'000
téléphone	30'000
entretien des immobilisations	80'000

primes d'assurance	10'000
transports sur ventes	85'000
frais de personnel	800'000
impôts indirects	50'000
intérêts	5'000
amende fiscale	50'000
Règlements des clients par chèque	1'500'000
Règlements des fournisseurs par chèque	1'600'000

• Les bons d'entrée et de sortie de magasin de cette période fournissent les renseignements suivants :

1- Sorties de matières premières et de fournitures pour la fabrication (coût d'achat)	550'000
2- Sorties de produits intermédiaires pour la fabrication (coût de production)	230'000
3- Entrées de produits intermédiaires au coût de production	320'000
4- Entrées de produits finis au coût de production	2'000'000
5- Sorties de produits finis pour la vente	2'250'000
6- Sorties de produits finis pour la fabrication d'une immobilisation de l'entreprise pour elle-même	90'000

• Il reste 25 000 UM de produits en cours de fabrication en fin de période

Travail à faire :

1° Enregistrer au journal et au grand livre les opérations ci-dessus (systèmes de l'inventaire intermittent et de l'inventaire permanent)

2° Présenter les comptes "Valeur ajoutée" et "Résultats" dans les deux systèmes

- 8 - Déterminer la marge brute et la valeur ajoutée d'une entreprise qui réalise à la fois des opérations commerciales et des opérations de production

(en milliers d'UM)

Ventes

marchandises (coût direct d'achat 900)	1'200
produits finis (coût de fabrication 4 210)	5'100

Consommations intermédiaires

matières et fournitures consommables	1'900
charges externes consommées (E.L.I et E.L.A)	560

Fabrication de l'exercice

pour la vente	4'240
pour l'entreprise (livraison à soi-même d'immobilisations)	310

Produits en cours de fabrication

au début de l'exercice	230
à la fin de l'exercice	120

- 9 - A partir des éléments comptables suivants, déterminer la valeur ajoutée d'une entreprise industrielle qui pratique l'inventaire permanent des stocks. (en milliers d'UM)

- matières premières : stocks début 900, coût des achats de l'exercice 7 000 (achat 6 700 ; frais accessoires 300), coût des sorties de magasin (mise en fabrication) 7 100;
- produits semi-ouvrés : stock début 200, coût des entrées en magasin 12 000, coût des sorties de magasin ; 11 930;

- Produits finis : stock début : 1 360, coût des entrées en magasin 25 800, coût des sorties de magasin 25 200, prix de vente 30 000;
- produits en cours : stock début 400, stock fin 280,
- charges E.L.I de la période : 500
- charges E.L.A de la période : 210

10 - A partir des éléments comptables suivants, enregistrer sur le journal les flux permettant la détermination du résultat global. Mettre en évidence la valeur ajoutée et faire apparaître les différentes étapes de l'analyse : début de période, cours de période et fin de période (les données sont en milliers d'UM).

1°) A l'ouverture :		
- Stock matières premières		1 000
- Stock produits finis		2 000
2°) Mouvements des matières et produits au cours de la période :		
- Achats de matières premières	10 000	
- Sorties de matières pour la fabrication (coût d'achat)	9 500	
- Entrées des produits intermédiaires (coût de production)	25 000	
- Sorties des produits intermédiaires (coût production)	25 000	
- Entrées de produits finis (coût de production)	35 000	
- Sorties de produits finis pour la vente (Coût de production)	30 000	
- Prix de vente	38 000	

11 - Avec les données de l'exercice précédent, faire l'analyse comptable en inventaire intermédiaire. Les stocks de clôture recensés physiquement s'élèvent à 1 500 pour les matières premières, 7 000 pour les produits finis.

12. - En fin d'exercice, la comptabilité de la "S.A. Nector" fournit les renseignements suivants, relatifs aux opérations d'achats et de ventes :

a) Les ventes de la période se sont élevées à

- 1 010 000 pour les marchandises
- 3 220 000 pour les produits finis

b) Les achats ont été les suivants

- 720 000 de marchandises
- 1 090 000 de matières et fournitures

c) Les stocks en début d'exercice étaient

- Marchandises 80 000
- Matières et fournitures 320 000
- Produits finis 160 000
- Produits en cours 60 000

d) Les stocks inventoriés en fin d'exercice ont été évalués à

- 100 000 pour les marchandises
- 370 000 pour les matières et fournitures
- 100 000 pour les produits finis
- 70 000 pour les produits en cours

e) L'entreprise a produit une immobilisation pour elle-même 100 000

L'entreprise pratique l'inventaire intermittent.

Travail à faire :

- 1° Reconstituer les comptes "Variation des stocks" et "Production stockée"
- 2° Présenter les comptes "Marge brute" et "Valeur ajoutée".

13. Une entreprise immobilière a construit un immeuble pour loger son personnel. Il vous est demandé de comptabiliser les opérations ci-après :

31.06.85 La première tranche est terminée, coût des travaux 5 500 000 UM

30.09.85 Achèvement du premier étage, coût partiel 22 000 000 UM

31.12.85 L'immeuble est terminé, il a coûté 30 000 000 UM.

EXERCICES SUR LES METHODES D'EVALUATION DES STOCKS

14. - La "Société Industrielle de Mauritanie" a commencé sa production le 1er janvier avec un stock de matières premières de 2 000 kg achetés 500 UM le kg.

Un examen des livres comptables et des fiches de stocks de magasin donne les renseignements suivants pour la période s'achèvant le 30 avril.

<i>Achats</i>		<i>Sorties pour la fabrication</i>	
2 février	1 200 kgs à 600 UM le kg	15-jan	500 kgs
		31-jan	700 "
1er mars	1 320 kgs à 810 UM le kg	15-fév	600 "
		28-fév	720 "
1er avril	1 400 kgs à 705 UM le kg	15-mar	600 "
		31-mar	800 "
		15-avr	700 "
		30-avr	700 "

Au 30 avril, le prix des matières premières sur le marché est de 650 UM le kg.

Travail à faire :

* Présenter les fiches de stocks selon :

1° les différentes variantes du Coût Unitaire Moyen Pondéré

2° les méthodes FIFO et LIFO

* Indiquer les avantages et les inconvénients des différentes méthodes.

15.

1°) Présenter la fiche de stocks (en quantité et en valeur) des données ci-dessous, selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (calculé après chaque entrée).

1. Stock début	150	unités à	5'000 UM	pièce
2. Entrées	150	unités à	5'000	" -
3. Entrées	1'000	unités à	7'000	" -
4. Sorties		200	unités	
5. Sorties		400	unités	
6. Entrées	500	unités à	6'000	" -
7. Entrées	100	unités à	6'000	" -
8. Sorties		900	unités	
9. Entrées	600	unités à	8'000	" -
10. Sorties		700	unités	

2°) Présenter avec les mêmes données la fiche de stocks selon la méthode LIFO (dernier entré-premier sorti).

3°) Présenter la fiche de stocks selon la méthode des coûts forfaitaires. Coût théorique retenu pour les sorties : 6 000 UM.

Exposer en quelques lignes les incidences de cette méthode :

- sur le calcul du prix de revient,
- sur l'évaluation des stocks au bilan,
- sur le travail comptable.

4°) Quelle est la conception fiscale en matière d'évaluation des stocks ?

16. Comparer les stocks moyens des entreprises A et B et apprécier l'ampleur des erreurs commises quand le calcul se fait sur la base : $\frac{\text{Stock début} + \text{stock fin}}{2}$

	début	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
A	20	18	15	12	9	8	12	10	16	18	18	19	20
B	20	22	18	32	35	45	55	60	62	60	51	30	20

Déterminer la rotation qui est égale au quotient :

$$\frac{\text{Total des consommations}}{\text{stock moyen}}$$

en utilisant les résultats obtenus pour le stock moyen selon les deux méthodes, les consommations pour A étant de 90, et pour B de 160.

17. En quelques lignes, décrire les différentes méthodes de valorisation des stocks préconisées par le P.C.M. Indiquer leurs avantages et inconvénients. Quelle différence existe-t-il entre la méthode des coûts préétablis et celle des coûts approchés. Décrire très brièvement le schéma comptable.

CHAPITRE 17

LES EMBALLAGES

1. - NOTIONS GENERALES

Le conditionnement des produits est souvent un problème essentiel pour les entreprises.
Le plan comptable distingue trois catégories d'emballages.

Le matériel d'emballage permettant de conditionner et d'emballer les produits : machines à sertir, machines à remplir et à boucher les bouteilles, soudeuses électriques pour fermer les emballages en matière plastique, cuves de stockage, bacs fixes.....

Ces emballages figurent dans une subdivision du compte "214 Matériel d'exploitation".

Les emballages récupérables utilisés d'une manière durable comme instrument de travail et qui sont destinés à être prêtés, loués ou consignés aux clients : bouteilles de gaz, tourets, containers divers....

D'une manière générale, les emballages récupérables ont le caractère d'immobilisations; mais à cet égard, une distinction est faite selon qu'ils sont ou non identifiables.

- lorsque les emballages en question sont commodément identifiables, à l'aide par exemple de l'apposition d'un numéro de série, ils sont obligatoirement inscrits dans les valeurs immobilisées au compte "2183 Emballages récupérables et identifiables";
- lorsque les emballages récupérables sont parfaitement fongibles et que l'identification s'avère impossible ou trop difficile (bouteilles notamment), ils peuvent être inscrits dans les stocks au compte "325 Emballages récupérables non identifiables".

Cette décision a pour effet, dans la consignation d'emballages, de modifier les incidences de la non-restitution qui devient une vente au lieu d'être considérée comme une cession d'immobilisation.

Les emballages non récupérables appelés communément **emballages perdus**, qui sont vendus à la clientèle et dont la valeur est incorporée dans le prix du contenu.

Exemple : papiers enveloppants, ficelles, sacs en papier, boîtes, bouchons, étiquettes....

Constituant par nature des éléments de stocks de l'entreprise, ces emballages sont inscrits au compte "320 Emballages perdus".

Remarque

A cette classification, il faut ajouter une catégorie intermédiaire, les "emballages mixtes". En effet, le classement des emballages perdus et emballages récupérables varie selon les entreprises, les habitudes commerciales, le produit.

Ainsi les bouteilles sont tantôt des emballages perdus, tantôt des emballages récupérables.

Le compte "327 Emballages à usage mixte" a été prévu par le plan comptable pour enregistrer indifféremment les emballages à vendre ou à consigner, en attendant leur affectation définitive.

2. - COMPTABILISATION

La comptabilité des opérations d'achat et de vente des emballages commerciaux (perdus ou récupérables) est calquée sur la comptabilité des mouvements de matières, marchandises ou produits. Elle peut être tenue soit en permanence, soit en intermittence de l'inventaire.

2.1 - L'achat d'emballages

La constatation des achats des différentes catégories d'emballages s'opère selon le schéma ci-après :



2.2 - La vente d'emballages

Problèmes relatifs à la vente d'emballages

* Dans beaucoup de commerces de distribution, les produits sont emballés à l'aide de papiers que le commerçant ne vend pas. C'est le cas des sacs en papier ou en plastique mis à la disposition des clients dans les grands magasins d'alimentation. Mais dans certains cas, le commerçant "récupère" plus que le

prix de l'emballage en pesant la marchandise emballée, c'est-à-dire en vendant très avantageusement, l'emballage, au prix de la marchandise (exemple : boucherie, fromagerie....).
Il s'agit d'emballages perdus.

* Il peut arriver que des emballages commerciaux récupérables soient vendus aux clients. C'est néanmoins très exceptionnel et cette situation ne se présente que dans le cas de non restitution des emballages prêtés ou consignés.

Généralement, cette catégorie d'emballages fait l'objet d'opérations de prêt ou de consignment dont les mécanismes sont étudiés dans la section suivante.

La vente d'emballages perdus

Le prix des emballages perdus est généralement inclus dans le prix de vente des marchandises faisant l'objet de la facturation. Néanmoins, trois situations peuvent se présenter :

- 1) La facture ne concerne que les emballages : l'enregistrement dans ce cas se fait au crédit du compte de "Ventes d'emballages perdus". (1)
- 2) Le prix de l'emballage perdu est incorporé aux prix des produits facturés et n'apparaît pas d'une manière distincte dans le texte de la facture : le montant net de la facture est comptabilisé au compte de "Ventes de marchandises".
- 3) Le coût de l'emballage perdu n'est pas inclus dans le prix des articles et apparaît distinctement sur la facture, en sus du prix des produits facturés :

Exemple :	marchandises 10 articles à	1 000 UM = 10 000
	10 emballages à	20 UM = 200
		Net à payer = 10 200

Sauf dérogation particulière propre à certaines comptabilités, les emballages considérés comme perdus figurant distinctement sur la facture ne sont pas à isoler du coût des marchandises ou des matières pour l'enregistrement de ces dernières.

Seul est pris en considération, le net à payer, et il n'y a pas lieu dans ce cas d'utiliser un compte de vente d'emballages perdus (ou un compte d'achat pour l'acquéreur).

2.3 - Le prêt et la location d'emballages récupérables

* Le prix des emballages prêtés aux clients n'est pas porté sur la facture. Toutefois il convient d'y faire apparaître, à l'aide d'une mention spéciale, le nombre d'emballages prêtés et le délai de restitution. La constatation du prêt et de la restitution n'entraîne aucune écriture comptable. Le mouvement de ces opérations est porté sur des livres d'ordre ou fiches individuelles établies au nom du client. En cas de non-restitution le prêt se transforme en "cession d'immobilisations" ou en "vente d'emballages récupérables" s'il s'agit d'emballages classés en stocks.

* La location s'analyse comme une charge pour le client, un produit pour le fournisseur.

(1) Le plan comptable n'a pas prévu un compte spécifique pour la vente d'emballages commerciaux (perdus). Cette opération peut être enregistrée dans l'une des subdivisions des comptes "700" ou "701".

2.4 - La consignation d'emballages récupérables

Les emballages récupérables, classés ou non en immobilisations, sont livrés aux clients temporairement pour faciliter le transfert ou la conservation des marchandises vendues. Ils peuvent être repris à un prix inférieur à celui de la consignation.

Application : Les établissements Fathi adressent à leur client Oumar et Cie, une facture comprenant les éléments suivants :

Marchandises	10 000
Emballages consignés	<u>2 000</u>
Net à payer	12 000

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- 1° Oumar restitue les emballages dans les délais convenus
Fathi lui adresse une note de crédit (facture d'avoir) d'un montant de 2 000 UM
 - 2° Oumar restitue les emballages dans les délais convenus mais les accords prévoient un prix de reprise inférieur au prix de consignation afin de tenir compte de l'usure
La facture d'avoir s'élève à 1 800 UM
 - 3° Oumar ne restitue pas les emballages dans les délais convenus
La consignation se transforme en vente ferme
Fathi envoie à Oumar confirmation de cette transformation
- Dans un premier cas, les emballages sont considérés comme des valeurs d'exploitation
 - Dans un deuxième cas, les emballages sont considérés comme des immobilisations

1° FACTURATION DE LA MARCHANDISE ET CONSIGNATION D'EMBALLAGE

Fournisseur FATHI

Client OUMAR

Le vendeur reçoit un dépôt de fonds qu'il s'engage à rembourser au client si l'emballage lui est restitué en bon état et dans les délais.

L'acheteur verse des fonds en dépôt qui constituent une créance récupérable lors du renvoi de l'emballage.

410 CLIENTS ORDINAIRES	12'000		600 ACHATS DE MARCHANDISES	10'000	
à 700 VENTES MARCHANDISES		10'000	4096 FOURNISSEURS, EMBALLAGES		
à 4196 CLIENTS, EMBALLAGES			A RENDRE	2'000	
A RENDRE (1)		2'000	à 400 FOURNISSEURS ORDIN.		12'000
Facture n° ...			Facture n° ...		

Il n'est pas nécessaire de constater la sortie des "emballages récupérables", ceux-ci restant la propriété de l'entreprise.

(1) Pour la partie estimée remboursable à long terme, le compte "4196" peut être viré, en fin d'exercice, au crédit d'une subdivision du compte "165" intitulée "Fonds de consignation".

Néanmoins, une écriture peut être passée pour suivre la valeur des emballages sortis.

(Facultatif)

325 EMBALLAGES RECUPERABLES "SORTIS" (1*)	1'500	
à 325 EMBAL. RECUPERABLES		1'500
Constatation des sorties au prix coûtant, les emballages étant consignés à un prix supérieur afin d'inciter le client à une prompte restitution		

2° RESTITUTION DES EMBALLAGES

1. Restitution normale (au prix de la consignation)

4196 CLIENTS, EMBAL. CONSIGNES à 410 CLIENTS ORDINAIRES	2'000		400 FOURNISSEURS ORDINAIRES à 4096 FOURNISSEUR, EMBAL A RENDRE	2'000	
Avoir n° ... (Dette conditionnelle transformée en dette ferme)		2'000	(Créance conditionnelle transformée en créance ferme)		2'000

S'il y a lieu

325 EMBALLAGES RECUPERABLES à 325 EMBALLAGES RECUPER. "SORTIS" (1*)	1'500	
Rentrée des emballages		1'500

Le compte "Emballages consignés" se trouve soldé. La créance sur le client diminue de la valeur des emballages récupérés.

Le compte "Emballages à rendre" se trouve soldé. La dette envers le fournisseur diminue de la valeur des emballages restitués.

2. Reprise de l'emballage pour un montant inférieur à sa consignation

4196 CLIENTS, EMBAL. CONSIGNES à 410 CLIENTS ORDINAIRES à 7063 BONIS SUR REPRISES D'EMBALLAGES	2'000		400 FOURNISSEURS ORDINAIRES 6203 MALIS SUR EMBAL. RENDUS à 4096 FOURNISSEURS, EMBAL A RENDRE	1'800 200	
La différence constitue un produit pour le fournisseur.		1'800 200	La différence pour le client est une charge		2'000

(1*) ou "2163 Emballages récupérables identifiables", si les emballages sont classés en immobilisations

3° NON RESTITUTION DE L'EMBALLAGE

Chez le fournisseur, la non-restitution de l'emballage est considérée comme une cession d'immobilisation ou comme une vente si les emballages sont inscrits à l'actif circulant. Le fournisseur adresse en général une confirmation de facture de vente à partir du moment où les emballages ne peuvent plus être regardés comme étant récupérables. Mais il peut aussi, en analysant le rythme des consignations et déconsignations, déterminer statistiquement chaque année la masse des emballages qui ne seront pas restitués (casse, rétention...).

a) Les emballages sont des valeurs d'exploitation

Fournisseur FATHI	Client OUMAR
4096 CLIENTS, EMBAL. CONSIGNES à 7065 VENTES D'EMBALLAGES RECUPERABLES (1) Facture n°... (prix de consignation 2 000 UM)	2'000 1) L'emballage est conservé par le client 2'000 602 ACHATS D'EMBALLAGES (2) à 4096 FOURNISSEURS, EMBAL. A RENDRE 2'000
* En inventaire permanent, il y a lieu de constater la sortie définitive du stock par l'écriture : "603 Variation des stocks" à "325 Emballages récupérables"	* En inventaire permanent, il y a lieu de constater l'entrée en stock par l'écriture : "325 Emballages récupérables" à "603 Variation des stocks"
	2) L'emballage est détruit ou égaré. 0)6480 PERTES D'ACTIF NON IMMOBILISE à 4096 FOURNISSEURS, EMBAL. A RENDRE 2'000 2'000

b) Les emballages sont des valeurs immobilisées

Valeur brute 1 500 UM sur laquelle aucun amortissement pour dépréciation n'a été pratiqué

• Constatation de la sortie de l'élément immobilisé

84 RESULTAT DE CESSION à 2183 EMBALLAGES RECUP. IDENTIFIABLES	1'500 Chez le client, le compte "4096 Emballage à rendre" est soldé par le débit du compte "Achats d'emballages" si l'emballage est conservé, par le débit du compte "648 ou "(0)648", si les emballages sont égarés ou détruits. 1'500
--	--

• Extinction de la dette conditionnelle

4196 CLIENTS, EMBAL. CONSIGNES à 84 RESULTAT DE CESSION Cession au prix de la consignation	2'000 a) L'emballage est conservé 2'000 602 ACHATS D'EMBAL. RECUP. ou 2183 si l'emballage est immobilisé à 4096 FOURNISSEURS, EMBAL. A RENDRE 2'000
---	---

(1) ou "(0)7065", si l'opération est occasionnelle ou de faible importance

(2) ou "6068 Achats non stockés de matières et fournitures" si la faible importance de l'emballage ne justifie pas le suivi en stock

b) L'emballage est détruit ou égaré

(0)6480 PERTES D'ACTIF NON IMMOBILISE ou (0)6481 PERTES S/ACTIF IMMOB. à 4096 FOURNISSEURS, EMBAL. A RENDRE	2'000	
		2'000

• S'il y a lieu, l'amortissement relatif à l'immobilisation cédée est constaté par l'écriture :

28 AMORTISSEMENTS à 84 RESULTAT DE CESSION		
---	-------	-------

CAS PARTICULIERS

1. Reprise de l'emballage pour un montant supérieur à sa consignation

L'entreprise peut prendre la décision d'augmenter son prix de consignation. Normalement les emballages consignés à l'ancien taux doivent être repris pour leur valeur de consignation, c'est-à-dire au prix qui figure sur la facture ou sur le bon de consignation.

Malheureusement, il arrive que pour des raisons d'ordre matériel ou tout simplement commerciales, les consignations antérieures au changement de taux, soient reprises à leur nouvelle valeur de consignation qu'il est toujours possible de déterminer avec exactitude.

Il en résulte, inéluctablement, pour l'entreprise une augmentation de dette que le principe de prudence implique de constater dans les écritures et dont la contrepartie constitue une perte exceptionnelle rattachable à l'exercice au cours duquel le changement du prix de consignation est devenu effectif.

Exemple :

Au passif du bilan d'une entreprise figure un poste d'emballages consignés pour une valeur de 200 000 soit 100 emballages à 2 000 UM l'unité.

Le nouveau taux de consignation passe à 2 200 UM.

Au cours de l'exercice suivant, supposons que l'entreprise déconsigne les 100 emballages à 2 200 UM et débite le compte "Emballages consignés" de 220 000 UM

Le compte "Emballages consignés au lieu d'être normalement soldé, présentera un solde débiteur de (220 000 - 200 000) 20 000 qu'il faudra porter à un compte de pertes "6203 Malis sur reprises d'emballages".

2. Reprises d'emballages n'appartenant pas à l'entreprise

Le fait pour une entreprise de reprendre des emballages qui ne lui appartiennent pas, soit par absence d'un système de contrôle au retour des consignations, soit pour des considérations purement commerciales a pour conséquence de fausser la comptabilité des emballages.

Au bilan, le compte "Emballages consignés" (compte normalement créditeur) devient débiteur. Cette situation peut se produire régulièrement chez les commerçants travaillant avec des emballages identiques.

L'exemple le plus courant est celui du commerçant qui reprend des bouteilles vides, consignées à la vente, par ses concurrents.

La régularisation comptable du poste "Emballages consignés" devenu débiteur se fera par la constatation de la perte au débit du compte "Malis sur emballages".

3. - L'INVENTAIRE DES EMBALLAGES

Quel que soit le principe adopté pour la tenue de la comptabilité des emballages (permanence ou intermittence), il est nécessaire d'évaluer les stocks à la clôture de chaque exercice.

Le stock de début d'exercice est évidemment celui de fin d'exercice de la période précédente.

Pour évaluer le stock, il convient d'inventorier l'ensemble des emballages commerciaux appartenant à l'entreprise. On y trouvera donc :

- *d'une part, les stocks d'emballages en magasin*
 - les emballages perdus en magasin,
 - les emballages récupérables en magasin à l'exclusion de ceux appartenant aux fournisseurs,
- *d'autre part, les emballages sortis, mais appartenant à l'entreprise*
 - les emballages récupérables prêtés aux clients,
 - les emballages récupérables loués aux clients,
 - les emballages récupérables consignés aux clients et qui correspondent aux consignations qui subsistent au compte "4196 Clients, dettes pour emballages consignés".

A l'inventaire, tous ces emballages sont évalués au coût d'achat (ceux fabriqués par l'entreprise, au coût de production).

La fiche de stock des emballages récupérables

Il est recommandé d'ouvrir une fiche de stock par catégorie d'emballages récupérables de manière à pouvoir suivre les mouvements en quantités. Cette fiche fera ressortir notamment :

- les mouvements du stock global (achats, ventes, pertes, destructions)
- les mouvements du stock en magasin (entrées, sorties)
- la situation des stocks (en magasin, en consignation, prêté ou loué)
- le stock global (Stock en magasin + stock sorti).

Exemple :

2/1 - *Emballages en magasin : 158 unités dont 55 à rendre aux fournisseurs. Ajouter à ce stock 32 unités en consignation chez les clients*

8/1 - *Achats : 50 unités*

13/1 - *Consignation : 20 unités*

18/1 - Retour d'emballages 26 unités;

-12 consignations non rendues sont considérées comme vendues

22/1 - Prêt : 5 unités

29/1 - Destruction : 1 unité

Nature : Emballages récupérables										
Mouvements d'inventaire			Dates	Libellés	Stock en magasin			Situation du stock sorti		Stock global
Achats	Ventes	Pertes Destructions			Entrées	Sorties	Stock	Consigné	Prêté (loué)	
50	12	1	2 / 1	Stock			103	32		135
			8 / 1	Achats	50		153	32		185
			13 / 1	Consignation		20	133	52		185
			18 / 1	Retour	26		159	14		173
			22 / 1	Prêt		5	154	14	5	173
			29 / 1	Destruction		1	153	14	5	172

EXERCICES

LES EMBALLAGES

1. Les opérations effectuées par l'entreprise Kamal, qui a opté pour l'inventaire intermittent, sont les suivantes :

10/1 - Facture reçue de Auber : container destiné au stockage 100 000 UM, transport en sus

10 000 UM; (lettre de change jointe pour acceptation au 31 mars).

15/1 - Facture reçue de Salah : emballages récupérables identifiables 50 000 UM, remise 20 %, escompte 2%. Règlement comptant par chèque.

20/1 - Facture reçue de Kahn : papier d'emballage 8 000 UM, remise 10 %; règlement au comptant contre chèque bancaire sous escompte de 1 %.

22/1 - Facture reçue de Salah : casiers à bouteilles destinés à être consignés aux clients 60 000 UM; règlement au comptant contre chèque sous escompte de 3 %.

28/1 - Facture adressée à Souleymane : marchandises 120 000 UM, emballages perdus facturés en sus 2 000 UM, à 60 jours fin de mois traite jointe pour acceptation.

Travail à faire :

Passer au journal les opérations ci-dessus

2. - Au 1er janvier, date de début d'exercice, le compte "Emballages consignés" de l'entreprise Boubacar présente un solde de 150 000 UM. Les emballages utilisés par l'entreprise sont d'un seul type et sont consignés 50 UM pièce.

Dans le magasin de l'entreprise, le magasinier a dénombré 10 000 caisses lors du dernier inventaire extra-comptable. Parmi les 10 000 caisses figurent 1 000 caisses qui ont été consignées à l'entreprise à 50 UM par ses fournisseurs ainsi que 10 caisses qui lui ont été prêtées par des clients.

On sait d'autre part que l'entreprise Boubacar achète ses caisses 30 UM pièce auprès de la maison "Abdou".

Travail à faire :

Présenter au 1/1 tous les comptes concernant les emballages qui ont été ouverts pour l'exercice. Indiquer le nombre d'emballages composant le stock initial de l'entreprise et figurant à son bilan.

3. - Issa envoie à l'entreprise Moussa

200 caisses de produit A à 10 000 UM la caisse

500 caisses de produit B à 25 000 UM la caisse

600 cartons de produit C à 12 500 UM le carton

300 fûts de produit D à 20 000 UM le fût.

L'entreprise Moussa traitant annuellement un volume d'affaires important avec Issa se voit obligé d'accorder sur chaque livraison une remise de 10%.

Issa facture les frais de transport qu'il a auparavant payé aux "Transports réunis". Les caisses contenant le produit A sont consignées à 2 000 UM pièce.

Les caisses contenant le produit B sont consignées à 2 500 pièce. Les fûts contenant le produit D sont consignés à 500 UM pièce.

On signale que les comptes de stocks sont tenus suivant la méthode de l'inventaire permanent à

l'exception toutefois des emballages. On connaît le taux de marque brut : 25%.

Quelques jours plus tard, l'entreprise Moussa retourne 50 caisses de produit A et 5 cartons de produit C avariés. Issa paie les frais de transport qui sont à sa charge à l'arrivée des marchandises retournées. Issa adresse une facture d'avoir à l'entreprise Moussa.

Enfin, l'entreprise Moussa retourne dans les délais prévus les caisses et les fûts consignés à l'exception, toutefois de 30 caisses contenant le produit A (25 caisses étant conservées pour ses besoins personnels, 5 caisses étant détruites).

D'autre part, 2 caisses contenant le produit B et 3 fûts ont été détruits dans le magasin de Moussa.

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations :

- Chez Moussa
- Chez Issa

4 - Le 1er février, les comptes suivants figurent au bilan de la société X...

Emballages perdus	15'000
Emballages récupérables (dont 300 000 chez les clients)	425'000
Emballages consignés	375'000

Au cours du mois de février, les opérations suivantes sont réalisées

Achats d'emballages	120'000
(dont 40 000 UM d'emballages perdus)	
Escompte accordé par le fournisseur	2'400
Consignation à des clients	75'000
Restitution par des clients	50'000
repris pour 40 000	
Les clients conservent des emballages consignés pour	15'000

Travail à faire :

Sachant que le prix de consignation est 500 UM l'unité, passer les écritures relatives aux opérations ci-dessus selon :

- a) la permanence de l'inventaire
- b) l'intermittence de l'inventaire

5. Le 2 juin - Boubacar adresse à Salah la facture suivante :

Marchandises	180 000	
Remise 10 %	<u>18 000</u>	
		162 000
Port récupéré	2 000	
10 Sacs consignés	<u>1 000</u>	
Net à payer	165 000	

Le 10 juin - Salah retourne à Boubacar 20 000 UM de marchandises non conformes à la commande, ainsi que 8 sacs qui lui avaient été consignés. Il règle les frais de port en espèces : 1 000 UM à la charge de son fournisseur.

Le 12 juin - Boubacar expédie à son client une facture d'avoir pour le retour de marchandises, déconsignation des sacs effectuée à 80 UM l'un et prise en charge des frais de port relatifs au retour de marchandises.

Travail à faire :

Passer au journal ces opérations chez les fournisseurs et chez le client (inventaire intermittent).

6. - Votre fournisseur vous adresse confirmation de facture pour non restitution d'emballages. Montant : 2 000 UM.

Travail à faire :

- a) - Ecriture chez le fournisseur sachant que l'emballage coûte 1 500 (système de la permanence et de l'intermittence de l'inventaire)
- b) - Ecriture dans votre comptabilité dans les deux hypothèses suivantes :
 - l'emballage est conservé volontairement
 - l'emballage est égaré

7. Le 25 janvier - Brahim adresse à Mohamed la facture suivante : marchandises 200 000 UM
20 emballages consignés à 1 200 UM l'un.

Le 28 janvier - Mohamed retourne à Brahim 15 emballage repris à 1 000 UM l'un.
Les emballages non retournés sont facturés ferme. Un emballage est détruit.

Travail à faire :

Passer au journal ces opérations :

- chez Brahim qui pratique l'inventaire permanent (taux de marque 40 % pour les marchandises et 30 % pour les emballages).
- chez Mohamed qui a opté pour l'inventaire intermittent.

8. Le fournisseur tient ses comptes de stock suivant la méthode de l'inventaire permanent, le client suivant celle de l'inventaire intermittent.

Marchandises produit A à 150 000 UM, remise 10%, escompte 1%, frais de transport 5 000 UM. Ces frais ont été payés en espèces par le fournisseur et non encore comptabilisés.

Emballages consignés : 20 caisses à 300 UM l'unité

Cinq jours plus tard, le client restitue 2 caisses, le produit étant avarié, le client paie par chèque aux "Transports Réunis" les frais de transport 1 800 UM qui sont à la charge du fournisseur.

Ce dernier envoie une facture d'avoir.

* Enregistrer chez le fournisseur et chez le client la facture d'avoir, le taux de marque est de 20%.

Un mois après, le client restitue les caisses consignées à l'exception de 10 caisses. Parmi ces 10 caisses, 2 ont été détruites, le reste étant conservé pour ses besoins propres.

Prix de la reprise : 250 UM l'unité. Le fournisseur lui envoie la facture d'avoir correspondante.

* Enregistrer cette restitution.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Chapitre 1 - LES ETATS COMPTABLES DE BASE

1.- Le bilan	13
1.1 - Notion de bilan	
1.2 - La définition du bilan	
1.3 - La présentation du bilan	
1.4 - Le bilan normalisé	
2.- Le résultat	18
2.1 - Notion de résultat	
2.2 - La relation entre le bilan et le résultat	
2.3 - La place du résultat dans le bilan normalisé	
3.- La saisie des opérations	21
3.1 - Opérations sans influence sur le résultat	
3.2 - Opérations génératrices de résultats	
3.3 - La période comptable	
Exercices - Les états comptables de base	25

Chapitre 2 - LES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT

1.- Le compte	29
1.1 - Définition	
1.2 - La terminologie	
1.3 - Le suivi des opérations par le compte	
1.4 - Solde d'un compte	
1.5 - Présentation matérielle du compte	
2.- Relations entre les comptes de la partie double	36
2.1 - Le principe de la partie double	
2.2 - Opérations sans influence sur le résultat	
2.3 - Opérations génératrices de résultats	
Exercices - Les procédures d'enregistrement	44

Chapitre 3 - LA MISE EN OEUVRE DE LA COMPTABILITE

1.- L'analyse du résultat	49
1.1 - Rappel	
1.2 - L'éclatement du compte "résultat"	
1.21 - Notions de charges et de produits	
1.22 - Principaux comptes de gestion	
1.23 - Le fonctionnement des comptes de gestion	
1.3 - Exemples	
2.- L'achat et la vente de marchandises	54
2.1 - La position du problème	
2.2 - La solution : les comptes "Achats" et "Ventes"	
3.- La synthèse de fin d'exercice	56
3.1 - Nécessité de synthèse	
3.2 - Modalités de synthèse	
3.3 - Le problème du stock	
3.4 - Exemple de synthèse	
4.- Du bilan au bilan - la balance	59
4.1 - Notion de balance	
4.2 - Illustration chiffrée	
Exercices - La mise en oeuvre de la comptabilité	65

Chapitre 4 - LES LIVRES ET ETATS COMPTABLES

1.- Les registres obligatoires	71
1.1 - Le livre journal (ou journal général)	
1.11 - Prescriptions légales	
1.12 - Organisation du journal classique	
1.2 - Les autres documents	
1.3 - Importance des livres de commerce - sanctions	
2.- Les registres et documents facultatifs	75
2.1 - Les livres d'ordre	
2.2 - Le grand livre	
2.3 - La balance	
2.31 - Le tracé de la balance	
2.32 - Le rôle de la balance	
3.- Exemple d'application	82
Exercices - Les livres et états comptables	85

Chapitre 5 - SYSTEMES ET ORGANISATION COMPTABLE

1.- Généralités	93
1.1 - Notion de système	
1.2 - Caractéristiques du système comptable	
2.- La solution traditionnelle - le système classique	94
2.1 - Importance du document en comptabilité	
2.2 - Description des éléments du système comptable classique	
2.3 - Schéma du système classique	
2.4 - Les inconvénients du système classique	
3.- Les améliorations apportées - Notions sur les autres systèmes	99
3.1 - Le système centralisateur	
3.11 - Description du système	
3.12 - Schéma du système centralisateur	
3.13 - Avantages et inconvénients du système centralisateur	
3.2 - Le système par décalque	
3.3 - Les machines comptables	
3.4 - L'ordinateur	
4.- Le choix parmi ces solutions	103
5.- Les hommes qui appliquent les systèmes comptables	103
5.1 - Rôle et conditions d'efficacité du service comptable	
5.2 - Les professionnels comptables salariés	
5.3 - Les professionnels comptables exerçant à titre libéral	
5.4 - Les niveaux de formation	
Exercices - Systèmes et organisation comptable	107

Chapitre 6 - LE PLAN COMPTABLE

1.- Notion de plan comptable	109
1.1 - La normalisation au sein de l'entreprise	
1.2 - La normalisation sur le plan national	
1.3 - Nécessité d'une normalisation comptable	
2.- Le plan comptable général	110
2.1 - Définition - objectifs	
2.2 - Contenu	
2.3 - Rigueur et souplesse	
3.- Organisation générale du P.C.M	111
3.1 - Le cadre comptable	
3.2 - La numérotation des comptes	
3.3 - La liste des comptes	
3.4 - Caractéristiques du plan comptable mauritanien	

Nomenclature des comptes du P.C.M	120
Exercices - Le plan comptable	122

Chapitre 7 - ANALYSE DES COMPTES DE BILAN DU P.C.M

1. - Les postes du passif	125
1.1 - Les capitaux à long et moyen terme	
1.11 - La classification des postes de capitaux à long et moyen terme	
1.12 - L'analyse des principaux postes de capitaux à long et moyen terme	
1.2 - Les dettes à court terme	
1.21 - La classification des postes de dettes à court terme	
1.22 - L'étude des principaux compte de dettes à court terme	
2. - Les postes de l'actif	132
2.1 - Les valeurs immobilisées	
2.11 - La classification des postes de valeurs immobilisées	
2.12 - L'analyse des principaux comptes de valeurs immobilisées	
2.2 - L'actif circulant	
2.21 - Les comptes de stocks et productions en cours	
2.22 - Les valeurs réalisables à court terme et disponibles	
Exercices - Analyse des comptes de bilan du plan comptable	151

Chapitre 8 - ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DU P.C.M

1. - Rappels	155
1.1 - L'éclatement du compte de résultats	
1.2 - L'inventaire intermittent	
2. - Classement des comptes de gestion dans le P.C.M	155
2.1 - Le critère de classement	
2.2 - La différenciation entre comptes d'exploitation et comptes hors exploitation	
2.21 - Les charges et les pertes	
2.22 - Les produits et les profits	
3. - Les comptes de gestion dans le P.C.M	157
3.1 - Les différentes charges et pertes (classe 6/06)	
3.2 - Les différents produits et profits (classe 7/07)	
3.3 - Exemple d'illustration	
3.4 - Les différents comptes de résultat	
Exercices - Analyse des comptes de gestion du P.C.M	167

Chapitre 9 - CREATION D'UNE ENTREPRISE

1. - Les apports à la création	170
2. - L'acquisition d'immobilisations incorporelles	172
2.1 - Les frais immobilisés	
2.2 - Les valeurs incorporelles immobilisées	
3. - Les immobilisations financières	175
Exercices - Création de l'entreprise	177

Chapitre 10- LES ACHATS

1. - Définitions - généralités	179
2. - La comptabilisation des factures	182
2.1 - La facture ne comporte que le prix de la marchandise	
2.2 - La facture comporte des réductions sur le prix	

3 - Les réductions obtenues après la facturation initiale	186
4 - Les retours de marchandises	188
5 - Les augmentations du coût d'achat des marchandises	189
5.1 - Les frais de transport mis à la charge du client	
5.2 - Les taxes portées sur les factures	
Exercices - Les achats	191

Chapitre 11- LES VENTES

1 - Définitions - généralités	195
2 - La comptabilisation des ventes	196
2.1 - Ventes au détail non constatées par factures	
2.2 - Ventes constatées par des factures	
2.21 - La facture ne comprend que le prix des marchandises	
2.22 - La facture comporte des réductions de prix	
3 - Les réductions hors factures	198
4 - Le retour de marchandises	199
5 - Les augmentations du prix de vente	199
5.1 - Les frais de transport mis à la charge du client	
5.2 - Les taxes facturées au client	
6 - Schéma récapitulatif des comptes	202
Exercices - Les ventes	203

Chapitre 12- LES FRAIS DE PERSONNEL

1 - Les différents éléments de la rémunération - les retenues sur salaire	207
1.1 - Le salaire brut	
1.11 - Le salaire de base	
1.12 - Les heures supplémentaires	
1.13 - Les primes	
1.14 - Les avantages en nature	
1.15 - Les charges connexes sur salaires	
1.2 - Les retenues sur salaires	
1.21 - Cotisations salariales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	
1.22 - L'impôt sur les traitements et salaires (I.T.S)	
1.23 - Avances et acomptes	
1.24 - Oppositions sur salaires	
1.3 - Les charges sur salaires payées par l'employeur	
1.31 - Les différents éléments	
1.32 - Les cotisations	
2 - Les documents de la paie	213
2.1 - La présentation des documents	
2.11 - Le bulletin de paie	
2.12 - Le journal des salaires	
2.13 - La fiche individuelle du salarié	
2.2 - Les techniques comptables	
3 - La comptabilisation des salaires et des charges	217
3.1 - La centralisation du livre de paie	
3.2 - Constatation des dettes complémentaires à la charge de l'employeur	
3.21 - Dettes envers la C.N.S.S et la médecine du travail	
3.22 - Dettes envers l'Etat : la taxe d'apprentissage	
3.3 - La comptabilité des paiements	
4 - Exemple d'application	221
5 - La comptabilisation des avantages en nature	222

5.1 - Les avantages fournis sont réglés à des tiers	
5.2 - Les avantages fournis sont prélevés sur la substance de l'entreprise	
5.3 - Les avantages représentent une charge personnelle pour l'exploitant	
Annexe - Barème des retenues mensuelles à l'I.T.S	224
Exercices - Les frais de personnel	229

Chapitre 13- LES AUTRES CHARGES COURANTES

1.- Les travaux de sous-traitance	233
2.- Les charges externes liées à l'investissement	233
2.1 - Obtention de la disposition de certains biens	
2.2 - Exécution de travaux pour le compte de l'entreprise	
2.3 - Prestations diverses faites à l'entreprise	
3.- Les charges externes liées à l'activité	235
3.1 - Les transports	
3.11 - Les frais de transport relatifs aux marchandises	
3.12 - Les frais de transport relatifs aux personnes	
3.2 - Les services d'intermédiaires	
3.3 - Les autres charges inscrites au compte "charges liées à l'activité"	
4.- Les impôts et taxes	237
4.1 - Les impôts directs	
4.2 - Les taxes et impôts indirects	
4.3 - Les droits d'enregistrement et timbres	
4.4 - Les droits de douane	
5.- Les charges financières	240
Exercices - Les autres charges courantes	241

Chapitre 14- LE REGLEMENT DES ECHANGES

1.- Les règlements en espèces	243
1.1 - Les documents de base	
1.2 - L'utilisation de la caisse enregistreuse	
1.3 - La comptabilisation des règlements en espèces	
2.- Les opérations bancaires	246
2.1 - Les principales opérations effectuées par la banque	
2.11 - Les opérations de trésorerie courante	
2.12 - Les opérations de crédit	
2.2 - Le chèque bancaire	
2.21 - Définition et forme du chèque	
2.22 - La circulation du chèque	
2.3 - L'extrait de compte et les documents annexes	
2.4 - La comptabilisation des règlements par chèque	
2.5 - Le virement bancaire	
3.- Les opérations effectuées avec les chèques postaux	257
3.1 - Les opérations	
3.2 - Le chèque postal	
3.3 - La comptabilisation du compte chèque postal	
4.- Les effets de commerce	260
4.1 - Les documents	
4.11 - Création des effets de commerce	
4.12 - Définitions	
4.2 - La circulation de la lettre de change	
4.3 - La circulation du billet à ordre	
4.4 - La comptabilisation des effets de commerce	

4.41 -	Les comptes utilisés	
4.42 -	La création des effets de commerce	
4.43 -	L'encaissement des effets de commerce	
4.44 -	La négociation des effets de commerce	
4.45 -	Le paiement des effets (ou rentrée des effets à payer)	
4.46 -	Les incidents de paiement à l'échéance	
4.47 -	Le refus de paiement	
Exercices -	Le règlement des échanges	270

Chapitre 15- INVENTAIRE PERMANENT ET INVENTAIRE INTERMITTENT

1.-	La permanence de l'inventaire au prix d'achat	279
1.1 -	Principes généraux	
1.2 -	Modalités de comptabilisation	
1.3 -	L'enregistrement des retours de marchandises	
1.4 -	L'enregistrement des réductions sur marchandises	
1.5 -	Présentation du compte de stock "30 Marchandises"	
1.6 -	Détermination du résultat	
2.-	L'inventaire intermittent	283
2.1 -	Difficultés d'application de l'inventaire permanent	
2.2 -	Principe de l'inventaire intermittent	
2.3 -	Avantages et inconvénients de l'inventaire intermittent	
2.4 -	Enregistrement des retours	
2.5 -	La détermination du résultat dans l'intermittence de l'inventaire	
2.51 -	Calcul arithmétique du résultat	
2.52 -	Détermination comptable du résultat	
2.53 -	Présentation des écritures au journal général	
3.-	Compléments	293
3.1 -	Précisions sur le coût d'achat	
3.2 -	Modalités pratiques de détermination du coût d'achat des marchandises sorties du stock	
Exercices -	Inventaire permanent et inventaire intermittent	295

Chapitre 16- LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

1.-	Notions générales	301
1.1 -	Caractéristiques des entreprises industrielles	
1.2 -	Eléments constitutifs de la production dans l'optique du P.C.M	
1.3 -	La notion de valeur ajoutée	
2.-	Les mécanismes comptables	304
2.1 -	Ecritures types	
2.2 -	Analyse comptable des comptes "6031 Variation des stocks" et "71 Production stockée (ou déstockage)"	
2.3 -	Détermination de la valeur ajoutée	
2.4 -	Détermination du résultat	
2.41 -	Détermination arithmétique du résultat	
2.42 -	Détermination comptable du résultat	
2.52 -	L'analyse comptable du compte "72 Production de l'entreprise pour elle-même	
3.-	L'évaluation des sorties de stock	319
3.1 -	Les méthodes proposées par le plan comptable	
3.2 -	La méthode du coût unitaire moyen pondéré	
3.3 -	Les autres méthodes d'évaluation des stocks	
Exercices -	Les entreprises industrielles	325

Chapitre 17- LES EMBALLAGES

1. - Notions générales	333
2. - Comptabilisation	334
2.1 - L'achat d'emballages	
2.2 - La vente d'emballages	
2.3 - Le prêt et la location d'emballages récupérables	
2.4 - La consignation d'emballages récupérables	
3. - L'inventaire des emballages	340
Exercices - Les emballages	342

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie El maârif Al jadida — Rabat

☎ 207 06 09 15 38

MAROC